

**ÉCONOMIE
TRAVAIL
ET SOCIÉTÉ**

2006

**ESPAGNE 2006
MÉMOIRE
SUR LA SITUATION
SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROFESSIONNELLE**

ÉDITION RÉSUMÉE

CONSEJO ECONÓMICO Y SOCIAL



MÉMOIRE
SUR LA SITUATION
SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROFESSIONNELLE
DE L'ESPAGNE 2006

Approuvé en session plénière
ordinaire du Conseil Économique
et Social tenue le 31 mai 2007

ÉDITION RÉSUMÉE

PRÉSENTATION

Le 31 mai 2007 la Séance Plénière du Conseil Economique et Social a approuvé le Mémoire sur la situation socioéconomique et professionnelle de l'Espagne 2006. C'est la première fois qu'il me correspond de présenter en tant que Président du CES ce Mémoire, et je veux que mes premières phrases soient dédiées à Jaime Montalvo, antérieur Président du CES, pour lui exprimer mon affection et ma reconnaissance institutionnelle pour le travail qu'il a réalisé ces dernières années.

De par sa Loi de Création, le CES est l'organe consultatif du Gouvernement de la Nation en matière socioéconomique et professionnelle. Logiquement, ces matières où le CES intervient marquent sa composition. Les protagonistes du CES sont les organisations syndicales les plus représentatives, les organisations entrepreneuriales qui ont le plus de capacité de représentation, les représentants de secteurs comme l'agriculture, le secteur maritime et celui de la pêche, les consommateurs et les usagers et l'économie sociale auxquels s'unissent des experts ayant une préparation et une expérience spéciale dans le domaine socioéconomique et professionnel.

Le CES est donc un exemple très significatif de ce qui a été appelé démocratie participative, un terme qui exprime l'idée d'approfondissement dans la démocratie à travers une implication plus grande de la société civile dans la vie politique. Le CES applique avec son activité, le mandat constitutionnel de promotion de la participation des citoyens, à travers des organisations ou des associations, dans la vie économique et sociale. L'on emploie aussi le terme de démocratie délibérative pour exprimer ces idées, et c'est probablement un terme qui exprime mieux les tâches du CES. Dans ces tâches, la délibération, l'utilisation de la parole en tant qu'instrument de travail pour essayer de convaincre, pour chercher un consensus parmi ceux qui représentent des intérêts divers dans la société, est un signe d'identité, et c'est aussi la valeur ajoutée que le CES peut le mieux apporter.

En ce sens, le CES constitue un domaine de ce que nous pourrions appeler réflexion sociale et le Mémoire en est un bon exemple parce qu'il suppose une analyse qui va au delà de la pure description, en incluant des évaluations qui servent d'orientation à des lignes d'action.

L'article 7.1.5 de la Loi de Création du CES assigne à cette entité la tâche d'élaborer et de présenter chaque année au Gouvernement, pendant les cinq premiers mois de chaque année, un Mémoire dans lequel seront exposées ses considérations sur la situation socioéconomique et professionnelle de la nation. C'est ce que le CES a fait depuis sa naissance, comme cette année en élaborant le Mémoire correspondant à 2006, qui représente le numéro 14 des Mémoires réalisés jusqu'à ce jour. L'élaboration du Mémoire est un bon exemple du développement des travaux du CES et de l'importance qu'il a parmi eux.

Pour commencer, parmi les différentes Commissions de Travail dans lesquelles l'activité du CES se distribue, il en existe une spécifique pour l'élaboration du Mémoire, présidée par Fernando Valdés, Conseiller du CES expert en matières sociales au prestige reconnu. En décembre de l'année passée, cette Commission a entamé ses travaux en élaborant un indice des thèmes à traiter dans le Mémoire et en désignant les experts chargés de l'élaboration des trois chapitres, les conseillers Messieurs Aragón, Cruz et Suárez.

A partir de là, il y a eu une dynamique intense de travail de la Commission, avec l'appui technique important du Département d'Etudes et d'Analyses du CES. L'élaboration du Mémoire part des travaux de la Branche Technique du CES, qui fournissent aux Conseillers les données et l'information sur la situation socioéconomique qu'ils ont collectées dans leur travail d'analyse tout au long de l'année. S'ajoute à cela les comparutions des représentants de l'Administration et des experts qui enrichissent l'information de base. A partir de cette activité, les Conseillers forment et accordent leurs critères qui s'enrichissent de l'information provenant de leurs organisations respectives, et ils évaluent cette information, en tant que représentants des différents intérêts économiques et sociaux.

Citer maintenant les participants à l'élaboration du Mémoire, mène forcément à les remercier pour leur travail technique et pour leur capacité et leur volonté d'établir des diagnostics communs.

Il s'agit là d'un travail complexe et ardu tout d'abord à cause du volume du travail développé, car l'on a comptabilisé 28 réunions de la Commission et leurs Groupes de Travail correspondants. Un facteur clair de cette complexité est, en même temps, un indicateur des principaux éléments positifs et spécifiques du Mémoire. Je fais référence ici au caractère général et global des contenus du Mémoire.

Le Mémoire inclut, en premier lieu, la description du panorama économique, en le situant dans le contexte international et dans celui de l'Union Européenne, avec un traitement spécifique de l'évolution de la demande interne et externe, de l'activité productive, de la distribution fonctionnelle des revenus, de l'évolution des prix, de la situation de la R+D+I et des résultats en termes de comparaison entre économies régionales. Cette description nous dit que nous avons une bonne situation économique. Elle démarre aussi du bon comportement de l'économie européenne et elle est exprimé dans un pourcentage de croissance du PIB du 3,9 pour 100, qui est le plus important depuis l'an 2000, avec un patron de croissance plus équilibré entre secteurs et aussi entre la demande interne et l'externe, mais appuyé toutefois sur la première et avec une croissance de l'IPC du 2,7 pour 100.

Cela nous mène à réfléchir à un modèle qui, à cause de cette forte consommation a créé un endettement des foyers espagnols. Le Mémoire souligne aussi les diagnostics de la Commission Européenne et de l'OCDE sur le besoin de résoudre ceux qu'il qualifie de faiblesses de l'économie espagnole, telle que la persistance du différentiel d'inflation par rapport à la moyenne communautaire, même s'il est vrai que celui-ci diminue.

Le Mémoire montre qu'en 2006 il y a eu tendance à la réduction du poids de la rémunération des salariés dans le PIB et cela peut refléter la concentration des nouveaux emplois dans des occupations avec des niveaux salariaux et de qualification relativement faibles. Ici, comme dans d'autres cas de figure, il faudra prendre en compte l'offre de travail avec une présence croissante de femmes et d'immigrants

En deuxième lieu, le Mémoire analyse les résultats de cette situation économique dans un facteur clé depuis la perspective du Conseil, comme le travail. Au second chapitre l'on analyse l'évolution du marché du travail, les politiques d'emploi, en prenant spécialement en compte leur dimension territoriale et aussi l'évolution du dialogue social, de la négociation sociale et en général du climat des relations professionnelles.

Les chiffres montrent que la situation de l'emploi peut être qualifiée de bonne. Il y a eu une augmentation de l'emploi de 774.000 personnes en 2006, qui même étant inférieur à celui de 2005, est supérieur aux chiffres enregistrés de 2001 à 2004. Avec ces résultats, l'emploi a augmenté de 4,1 pour 100, et le taux d'emploi de 53,4 pour 100 et le taux de chômage du 8,5 pour 100. Pendant la dernière décennie, l'emploi est monté de cinq millions de personnes et –cette donnée me semble importante- trois de ces cinq millions sont des femmes. Cependant, l'étude alerte du fait que les jeunes et les femmes sont encore ceux qui souffrent le plus la situation de chômage (trois de

chaque cinq chômeurs sont des femmes). Nous pourrions dire que malheureusement le chômage a encore un nom de femme.

En même temps, dans le Mémoire l'on insiste sur le fait qu'en 2006 la temporalité a augmenté considérablement dans le secteur public alors que dans le secteur privé l'emploi indéfini augmente. Dans l'ensemble il y avait en Espagne 5,5 millions de travailleurs temporaires, 348.000 de plus que l'année antérieure, et le taux de temporalité était de 34 pour 100. Cette remontée de la temporalité est en relation avec l'immigration. Il faut prendre en compte que du total de la croissance de l'emploi en 2006, 195.200 étaient des hommes immigrants et 169.000 des femmes. La temporalité est plus élevée parmi les jeunes, les immigrants et, de nouveau, les femmes.

Le Mémoire souligne l'importance de l'Accord pour l'Amélioration de la croissance et de l'emploi et de la réforme normative qui en découle, avec un élément correcteur de cette situation et les premières données après l'entrée en vigueur de la nouvelle régulation semblent l'indiquer.

Quant à la formation, l'on signale une augmentation d'un 23 pour 100 des participants en actions de formation - il faut dire aussi que presque la moitié de ceux qui ont eu recours à ces plans étaient des travailleurs qualifiés - ainsi qu'une incidence chez les femmes de ce que leur participation sur le marché semble demander.

La négociation collective s'est déroulée dans une situation économique favorable et dans un bon climat de relations professionnelles, fruit, en grande partie, des accords de concertation sociale et, en particulier de l'Accord entre Fédérations pour la Négociation Collective. Ainsi, les journées perdues à cause de grèves ont diminué de 10 pour 100.

Les augmentations salariales finales du 3,56 pour 100, inférieures à celles de l'année antérieure, montrent la continuité dans la tendance à la modération salariale. Cette même continuité s'exprime dans la maintenance de la journée accordée. Le Mémoire a montré dans cette année la présence importante de clauses concernant l'emploi et l'égalité et cette sensibilité des négociateurs envers des sujets dont nous avons signalé l'importance est sans doute une bonne nouvelle.

Dans la sinistralité professionnelle l'on observe une augmentation des chiffres absolus d'accidents suivis d'arrêts de travail, même si l'augmentation parallèle de l'emploi permet d'apprécier une réduction discrète (1,3 pour 100) de l'indice général de sinistralité, et d'autres chiffres plus considérables des accidents graves (13,2 pour 100) et mortels (4,5 pour 100).

Le Mémoire s'occupe aussi du processus croissant de décentralisation territoriale des politiques d'emploi et le voit comme une opportunité pour moduler ces politiques conformément aux différentes situations territoriales d'emploi mais nous apprécions aussi les problèmes de manque de coordination entre les Administrations de l'Etat et des communautés autonomes.

Dans son troisième chapitre le Mémoire analyse les thèmes qui sont dérivés des thèmes antérieurs et sont à la fois en relation avec eux, comme ceux concernant la qualité de vie et la protection sociale : éducation, société de l'information, logement, développement durable, assistance sanitaire, consommation, sécurité sociale, services sociaux, inclusion sociale et non discrimination.

Dans ce chapitre il y a un élément inquiétant. L'Espagne est un des pays européens qui a le plus d'efforts à faire pour se rapprocher des objectifs de Lisbonne en éducation. Nous avons détecté que dans notre pays il existe des cotas très élevés d'abandon scolaire, et un plus grand nombre de jeunes qui ne dominent pas les capacités minimales de lecture.

Les indicateurs de technologies de l'information et la communication montrent une avancée modérée par rapport aux européens mais il y a encore des différences considérables. Le Mémoire souligne le rôle du Plan dans le raccourcissement de ces distances.

La situation financière de la Sécurité Sociale est assainie, mais n'oublions pas que nous n'avons pas encore atteint la moyenne européenne de dépense en protection sociale. L'augmentation de plus de six cent mille personnes à l'adhésion est sans doute un facteur clé de cette bonne situation financière, même s'il faut signaler le fait qu'un nombre de nouveaux adhérents appartient au groupe à cotisations très basses. Lorsque l'on analyse l'évolution des retraites l'on observe une augmentation, qui peut être qualifiée d'inquiétante, des retraites partielles et ce qualificatif serait justifié dans la mesure où il y aurait un certain transfert depuis les retraites anticipées vers cette formule.

Pour finir ce chapitre, le CES souligne le changement important dans les politiques publiques qui se matérialise avec les Lois de Dépendance et d'Egalité et avec le Plan d'intégration sociale des immigrants.

Comme vous pouvez le voir, les contenus du Mémoire sont larges et recourent toutes les facettes qui nous permettent d'obtenir une radiographie économique sociale de l'Espagne. Sans doute la vaste représentation d'intérêts que nous trouvons dans le CES est un élément décisif pour arriver à cette ample vision de la réalité espagnole. Ceux qui nous disent quelle est la situation et quels sont les problèmes de

la société espagnole sont les sujets qui chaque jour la vivent et en sont les protagonistes comme les travailleurs, les entrepreneurs, les citoyens organisés. C'est pourquoi il est raisonnable de dire que nous sommes face à une vision des authentiques citoyens qui participent aux processus économiques et sociaux qui articulent notre société.

La grande valeur de cette vision du CES est son caractère partagé par l'ensemble des protagonistes de la vie sociale et économique. Nous disions auparavant que la parole est l'outil de travail du CES et le consensus sa technique de travail. Cela s'applique dans le Mémoire et c'est pourquoi la spécificité, la valeur ajoutée de ce Mémoire résident dans son diagnostic partagé.

Avec ce résumé des principaux critères et données et avec la lecture détaillée du Mémoire que je vous recommande, nous obtenons ce panorama général de la situation socioéconomique but de ce Mémoire, Chacun extraira ses conclusions mais, quoiqu'il en soit, j'aimerais que ce soit un exercice de lecture et une interprétation d'ensemble de cette grande variété de données et d'indicateurs. Précisément, l'ampleur et la transversalité du Mémoire facilitent cette tâche, où il peut apparaître des critères et des données telles que le caractère central du travail dans ces analyses, avec une considération du capital humain comme facteur stratégique d'un modèle de croissance économique qui permet de comptabiliser efficacité économique et compétitivité avec cohésion sociale, ou la vision d'une réalité socioéconomique résultat d'une diversité de facteurs de nature différente, mais avec une interconnexion de tous ces facteurs qui exige de la cohérence dans les actions sur eux. Nous pourrions aussi voir l'évaluation de l'émigration comme un facteur décisif dans l'évolution de l'emploi, ainsi que l'incorporation des femmes au marché du travail, comme un élément de l'emploi, mais aussi comme un défi pour atteindre l'égalité effective.

Le Mémoire nous présente un diagnostic positif, mais non complaisant, de la situation socioéconomique de l'Espagne, mais il y a aussi des réalités qui doivent être corrigées ou améliorées. C'est pourquoi le Mémoire peut être utile pour que ceux qui l'ont réalisé, depuis la société, et ses destinataires, dans les pouvoirs publics, agissent pour le mieux en suivant la direction correcte.

MARCOS PEÑA

Président du Conseil Economique et Social

RÉSUMÉ DU CHAPITRE I: PANORAMA ÉCONOMIQUE

1. CONTEXTE INTERNATIONAL

En 2006, l'économie espagnole s'est développée dans un cadre économique international plus favorable que celui de l'année précédente. En effet, l'économie mondiale, malgré la persistance des déséquilibres qu'elle manifeste, enregistrait le meilleur résultat, en termes de croissance, de la dernière décennie, et le commerce mondial montrait, lui aussi, un dynamisme remarquable.

Cette fois, la récupération dans l'Union européenne et la force soutenue des économies émergentes parvenaient à compenser le résultat légèrement inférieur à celui attendu de l'économie des Etats Unis. Aux Etats Unis, l'expansion a perdu de l'élan mais l'apport de son secteur extérieur à la croissance a été positif. Grâce à cela, son déficit courant élevé est passé au second plan parmi les déséquilibres qui peuvent mettre en risque la continuation de l'expansion de l'économie des Etats Unis. Cependant, en 2006, surgit un nouvel élément de risque pour cette continuation: la forte correction de l'activité immobilière et sa possible translation, dans l'économie américaine, à d'autres secteurs et à la consommation privée et au reste des économies mondiales. L'économie chinoise qui représente déjà le 15, 1 pour 100 du PIB mondial a grandi de nouveau à un rythme fort, malgré certains signes de déséquilibres qu'elle montrait aussi. L'Union européenne, quant à elle, a obtenu des résultats mei-

*Économie
internationale*

lleurs que ceux que l'on attendait parce qu'elle a grandi au rythme le plus élevé depuis l'année 2000 et qu'elle a pu contribuer cette fois, après des années d'une certaine atonie, à l'expansion de la croissance mondiale.

*Commerce
mondial*

Dans le sillon de cette augmentation du produit mondial, les échanges commerciaux mondiaux ont vécu aussi une forte croissance et cela malgré la suspension des négociations multilatérales dans le domaine de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la forte augmentation des accords commerciaux régionaux qui en découlaient.

2. UNION EUROPÉENNE

La récupération, déjà citée, de l'économie de l'Union européenne en 2006 a fait contraste avec la faiblesse que manifestait le domaine institutionnel. La croissance économique vécue a été plus équilibrée que celle observée dans les années antérieures et dans la demande interne il faut remarquer le poids plus grand de l'investissement face à la consommation qui a vécu une croissance plus modérée. Quant au secteur extérieur, il a été favorisé par la croissance économique et commerciale mondiale, malgré l'appréciation de l'euro tout au long de l'année.

*Situation
économique*

Tous les Etats membres ont enregistré des croissances positives qui ont oscillé depuis les presque 6,0 pour 100 de l'Irlande et la Finlande aux moins du 2,0 pour 100 de la France, de l'Italie et du Portugal ce qui rend compte de la disparité des rythmes de croissance existants. De même, il faut remarquer la récupération de l'économie allemande, d'un 2,7 pour 100 du PIB, ce qui suppose presque deux points de pourcentage de plus qu'en 2005. Quant aux Etats membres incorporés à l'Union européenne depuis 2004, ils ont maintenu la route de croissance rapide observée pendant les années précédentes, en grandissant, en général, au dessus de la moyenne communautaire et certains d'entre eux ont même atteint les deux chiffres. Les prévisions pour 2007 laissent penser à une certaine modération dans la croissance, dérivée de l'incertitude qui existe au sujet de l'évolution de l'économie mondiale.

L'évolution de l'activité a eu son impact positif sur le marché professionnel, avec trois millions et demi de nouveaux emplois et la

réduction du taux de chômage d'un 7,9 pour 100, ce qui représente presque un point de moins que l'année antérieure. En même temps, les finances publiques ont été aussi favorisées par la croissance du PIB, et le déficit public s'est réduit de sept dixièmes, depuis le 2,4 pour 100 de 2005. Dans les deux cas les perspectives pour 2007 sont favorables.

Les prix du pétrole qui continuaient avec la tendance à la hausse des prix, ont commencé à descendre depuis septembre, ce qui a contribué à ce que l'inflation se situe en décembre au 2,2 pour l'UE-25 et au 1,9 pour l'Eurozone. Pour 2007, l'on espère atteindre l'objectif de stabilité de prix de la Banque Centrale Européenne (BCE), grâce à la réduction de l'inflation motivée par la chute des prix du pétrole et la faible influence qu'ont les réformes d'imposition de certains Etats membres.

Les risques pour la stabilité de prix, dérivés de l'augmentation des prix du pétrole au premier semestre, la solide récupération de l'économie européenne et la grande liquidité de la zone euro ont provoqué que la politique monétaire adopte un biais plus restrictif, avec des montées découlant des taux d'intérêts jusqu'à se situer, à la fin de l'année au 3,5 pour 100.

L'évolution positive atteinte dans le domaine économique fait contraste avec une certaine faiblesse institutionnelle tout au long de 2006, et les deux présidences, l'autrichienne et la finlandaise, n'ont pas réussi à atteindre des accords importants sur certains des points essentiels pour le futur de l'Union. En outre, l'on constate un ralentissement de l'avancée de l'Union européenne comme conséquence des obstacles que suppose le processus de prise de décisions à l'unanimité dans une Europe élargie de 27 membres.

*Panorama
institutionnel*

L'entrée en vigueur du Traité qui établissait une Constitution pour l'Europe était prévue pour le 1 novembre 2006. Le rejet de la France et de la Hollande du projet constitutionnel en 2005, a freiné le projet et une période de réflexion s'est ouverte. Les conclusions de cette réflexion ont été transmises à la présidence allemande de l'Union européenne pendant le premier semestre 2007. Celle ci doit présenter un rapport sur la question, porteur des possibles alternatives.

Les derniers élargissements de l'Union européenne, avec l'incorporation de dix nouveaux Etats membres en 2004 et de la Bulgarie et la Roumanie en 2007, représentent un défi pour le fonctionnement de l'Union qui ne semble pas avoir encore assimilé l'élargissement de 2004. En ce sens, le Conseil européen de décembre 2006 a signalé que la stratégie d'élargissement basée sur la consolidation des engagements, l'application de conditions et la communication, combinée avec la capacité de l'Union Européenne à admettre de nouveaux membres, posait les bases d'un consensus renouvelé sur le futur de l'élargissement. En outre, pour le futur, le rythme du processus d'élargissement de l'Union Européenne dépendrait à son tour du rythme des réformes de chaque pays candidat, avec la garantie de l'Union de pouvoir maintenir et progresser dans son développement en continuant avec l'agenda d'élargissement.

Dans le domaine normatif, il faut signaler l'approbation de la Directive de Services. Son objectif est de constituer un cadre juridique qui supprimera les obstacles à la liberté d'établissement d'entreprises et de professionnels dans les Etats membres et de faciliter la libre circulation des services dans l'Union Européenne, en maintenant un niveau élevé de leur qualité.

En ce qui concerne la Stratégie renouvelée de Lisbonne, les différents Etats membres, y compris l'Espagne, ont poursuivi l'application de leurs Programmes Nationaux de Réforme respectifs et ont élaboré les rapports de progrès qu'ils ont présentés à la Commission pour leur évaluation en automne 2006.

*Vers une
politique
énergétique
commune*

Les évènements vécus ces dernières années sur les marchés de l'énergie, dont la conséquence la plus marquante a été la montée du prix du pétrole, unis à la prise de conscience croissante de la préservation de l'environnement, ont provoqué en 2006 l'arrivée en force, dans les instances communautaires, du besoin de favoriser l'approvisionnement de l'Union Européenne en énergie durable, compétitive et sûre, poussés par le faible niveau d'auto approvisionnement et par une forte dépendance énergétique. Le débat a abouti en janvier 2007 sur l'approbation par la Commission d'un paquet global de mesures afin de lutter contre le changement climatique, d'encourager la sécurité d'approvisionnement étant donné la dépendance croissante des importations d'énergie, très concentrées

géographiquement, et d'encourager la compétitivité des secteurs et des marchés de l'énergie face à des prix élevés et croissants.

Une stratégie énergétique communautaire, quelle qu'elle soit, demandera un grand engagement politique entre les Etats membres pour faciliter la résolution des possibles conflits entre compétences qui pourraient surgir à la lumière de la forte hétérogénéité des régulations nationales, de l'importante concentration de la majorité des marchés des Etats membres ou du faible développement des interconnexions. En plus, une action unanime face à des pays tiers serait essentielle pour résoudre les défis qui se posent en sécurité et en changement climatique. Depuis la perspective espagnole, l'on prévoit une action cohérente avec la stratégie communautaire mais différenciée étant donné les particularités espagnoles dans ce domaine, en insistant spécialement sur le développement des interconnexions qui garantiraient l'intégration d'Espagne dans un futur marché européen unique.

3. ECONOMIE ESPAGNOLE

La croissance de l'économie espagnole qui a atteint un 3,9 pour 100, a été la plus élevée depuis l'an 2000. En outre, face à l'année antérieure, en 2006 le patron de croissance a été plus équilibré entre la demande interne et l'externe. Cependant, comme dans les années précédentes, la croissance de l'économie espagnole s'est appuyée sur la demande interne. Le plus remarquable du comportement de la demande interne a été le léger ralentissement de la consommation privée, la maintenance à un niveau supérieur à celui attendu de l'investissement dans le bâtiment et la forte accélération de l'investissement en biens d'équipement. Etant donné que la consommation privée a continué à donner des signes de force, le taux de l'épargne des économies domestiques a chuté de nouveau et l'endettement des familles a atteint un niveau très élevé. La formation brute de capital, concrètement celle réalisée en biens d'équipement, a été encouragée par des attentes entrepreneuriales optimistes. Face à ce que nous attendions, l'investissement dans le bâtiment n'a pas montré de signes d'affaiblissement pendant l'exercice.

*Demande interne
et externe*

A l'apport favorable à la croissance de la demande interne, sont venus s'ajouter des résultats du secteur extérieur meilleurs que ceux

attendus grâce à la récupération des principaux partenaires commerciaux d'Espagne. Cependant, le besoin de financement de l'économie espagnole, mesuré par rapport au solde ajouté des comptes courants et de capital, même s'il a réduit son rythme d'augmentation, l'a situé autour du 8,0 pour 100 du PIB.

*Activité de
production*

Depuis une perspective sectorielle, l'exercice 2006 pourrait être considéré comme l'amorce de la tendance vers un certain rééquilibrage sectoriel, avec une participation plus grande de l'industrie dans l'avancement du PIB face au rôle prépondérant de l'activité dans le bâtiment manifestée dans les années antérieures. La récupération industrielle, qui a pris de l'essor au fur et à mesure que l'année avançait, a répercuté sur les industries extractives en général et les industries manufacturières. A titre d'exemple, nous avons la légère récupération de l'industrie de l'automobile, répondant aussi à une augmentation des ventes à l'extérieur, ou le calme relatif dans le secteur textile après la dureté de la mise au point de l'exercice 2005. La production de la branche énergétique a diminué à cause de la demande en énergie plus faible, conséquence d'une météorologie bénigne pendant les premiers mois de l'hiver. Malgré tout, et même s'il a modéré sa croissance, le bâtiment a été de nouveau le secteur le plus dynamique de 2006, grâce au fait que la modération dans la demande en logement a été plus douce de ce que l'on pouvait attendre dans un cadre d'empirement du degré d'accessibilité et grâce à l'amélioration des attentes entrepreneuriales, favorisée par la construction non résidentielle.

Quant au secteur primaire, il a fermé l'exercice avec une augmentation de la production, après les résultats adverses de 2005. Plus précisément, le revenu agricole a progressé par rapport à 2006 mais son résultat a été déterminé par la sécheresse pendant la première moitié de l'année. Le secteur de la pêche, inquiet du développement de zones de pêche durables, a fait l'objet pendant 2006 d'une révision complète de son cadre normatif. C'est en effet pendant cette année qu'a été approuvé le Fonds Européen pour la Pêche, qui entrerait en vigueur en 2007 et allait supposer une modification substantielle de la politique de la pêche.

Le secteur services a été en 2006 le plus dynamique après le secteur du bâtiment. Le commerce a montré une croissance clairement supérieure à celle de l'année antérieure, avec une

récupération considérable des ventes en alimentation, en particulier celles réalisées dans les établissements spécialisés. Le secteur des télécommunications qui a enregistré aussi un progrès d'importance, a montré un comportement très varié entre ses deux services principaux, celui de la téléphonie mobile qui a montré un dynamisme clair et celui de la téléphonie fixe qui semblait avoir atteint sa maturité.

L'activité économique s'est développée dans le cadre de politiques de demande avec un certain biais restrictif et d'approfondissement dans des réformes structurelles déterminées. Les comptes publics espagnols ont fermé l'exercice avec un excédent fiscal et la stratégie monétaire du BCE a été plus restrictive que pendant les exercices précédents, répondant aux besoins généraux de l'Eurozone. Malgré tout, les taux d'intérêt réels se sont maintenus à des niveaux bas pour l'économie espagnole, en favorisant la force de la demande interne.

Les actions sur la structure se sont encadrées, en 2006, dans le Programme National de Réformes (PNR) et ont essayé d'intervenir sur des aspects tels que le besoin d'augmenter la concurrence dans le secteur électrique et dans le commerce au détail. En outre, le programme recueillait les priorités communautaires de développement d'une stratégie énergétique européenne, surtout des PME, l'augmentation des opportunités d'emploi de catégories déterminées de travailleurs et l'encouragement de l'investissement en connaissance et innovation.

Malgré les réformes dans les prévisions des principaux organismes internationaux pour 2007, la nécessité de résoudre des faiblesses déterminées de l'économie espagnole se maintient, en particulier la persistance du différentiel d'inflation par rapport à la moyenne communautaire qui continuera à détériorer la compétitivité face à l'extérieur. L'on estime aussi que, au delà de la position cyclique de l'économie espagnole, il y a des raisons structurelles latentes derrière ce différentiel, spécialement la faible compétence dans des secteurs protégés déterminés ou la dépendance énergétique plus grande et la vulnérabilité de l'économie espagnole aux prix du pétrole.

De toutes les façons, les prévisions pour 2007 de ces organismes internationaux ne diffèrent pas beaucoup de celles présentées par le Gouvernement qui considère qu'il se produira une modération dans

la croissance du PIB, spécialement pendant la seconde moitié de l'année comme conséquence du ralentissement de la consommation privée et de l'investissement, surtout résidentiel, répondant aux taux d'intérêt les plus élevés. Malgré tout, la consommation privée sera encore l'activation principale de la demande interne dans son rôle de moteur de la croissance économique. En ce qui concerne le secteur extérieur, l'on attend une amélioration de sa contribution à la croissance de l'économie, en faisant confiance à la bonne évolution des principaux marchés d'exportation. L'amortissement dans la croissance du PIB se déplacera sur le marché professionnel, de sorte que le Gouvernement prévoit une modération dans la création d'emploi pour l'exercice 2007, qui à son tour pourrait affecter la consommation privée.

*Distribution
fonctionnelle du
revenu*

En ce qui concerne la distribution factorielle du revenu, en 2006 il y a eu une suite dans la tendance qui a commencé en 2000 par la réduction du poids de la rémunération de salariés sur le PIB et l'augmentation de la participation de l'excédent brut d'exploitation et les revenus mixtes. La perte de sens économique de la rémunération de salariés se produit malgré l'augmentation du taux de salarisation et parce que les augmentations modérées de la rémunération moyenne par salarié sont systématiquement inférieures à la productivité par personne occupée. Cette tendance pourrait être un reflet de la concentration des nouveaux emplois dans des occupations avec des niveaux salariaux et de qualification relativement bas et des activités, comme le bâtiment et certains services de marché, ayant une proportion élevée d'emploi temporaire, où l'incorporation d'immigrants, de femmes et de jeunes est importante. De leur côté, les bénéficiaires entrepreneuriaux ont enregistré de nouveau en 2006 des augmentations très significatives, entre autres raisons comme conséquence de l'évolution favorable de l'activité et des augmentations modérées des dépenses de personnel.

*Inflation et
marchés
financiers*

En ce qui concerne l'inflation et les marchés financiers, l'évolution du prix du pétrole, qui durant le premier semestre 2006 atteignait des maximums historiques, a marqué la tendance à la hausse de l'inflation pendant ces mois et depuis ce moment a entamé un ralentissement progressif, auquel a contribué aussi la légère modération de la demande interne à travers la consommation inférieure des foyers dans une situation de taux d'intérêts croissants. De cette façon, les prix ont enregistré au mois de décembre une

croissance interannuelle du 2,7 pour 100, un point en pourcentage de moins que l'année antérieure, ce qui a permis la réduction du différentiel d'inflation par rapport à la moyenne de l'Eurozone.

L'année 2006 a été une année très positive pour les marchés de valeurs, en particulier dans le comportement des bourses espagnoles parmi l'ensemble des bourses européennes et en montrant des données très favorables non seulement en termes de rentabilité mais aussi en termes de volumes négociés.

Dans le secteur public, ce qui persiste ce sont des carences déterminées en information comptable et statistique, malgré les efforts réalisés en matière de transparence ces dernières années, en particulier en ce qui concerne le manque de correspondance entre la comptabilité nationale et la budgétaire et avec l'insuffisance et le retard de l'information sur les administrations territoriales et sur le secteur public exclus du domaine des administrations publiques.

Secteur public

L'excédent des comptes publics a atteint en 2006 le 1,8 pour 100 du PIB et le poids de la dette publique sur le PIB s'est réduit jusqu'au 39,7 pour 100, ce qui s'explique, non plus par la modération de la croissance de la dépense publique, qui a grandi de 8,4 pour 100, avec un essor important de la dépense de capital, mais par l'augmentation plus que notable des revenus non financiers, du 10,3 pour 100, qui répond à la forte croissance de l'emploi, à l'évolution favorable des bénéfices entrepreneuriaux, des revenus du travail et du capital, ainsi qu'à la force de la consommation et des importations, sans oublier l'effet de l'inflation.

Le budget pour 2007 quant à lui, s'encadre encore dans un contexte économique très favorable, et l'on prévoit aussi l'obtention d'excédent, équivalent au 1 pour 100 du PIB, grâce de nouveau au différentiel positif d'augmentation des revenus par rapport aux dépenses non financières qui se produit malgré la remise sur l'imposition dérivée de la réforme des impôts directs. La structure fonctionnelle de la dépense indique que les assignations de la plupart des politiques augmentent au dessus du PIB, et que les augmentations les plus importantes s'enregistrent aux chapitres qui concernent la productivité économique, telle que les infrastructures, R+D+I et l'éducation, et dans celles associées à la provision de certains biens publics, tels que la sécurité citoyenne, les institutions pénitentiaires

et la politique extérieure. De son côté, la dépense sociale enregistre des augmentations plus modérées même si elle concentre plus de la moitié de la dépense totale.

En 2006 il y a eu deux réformes légales d'une grande répercussion dans le domaine des finances publiques. D'une part, la réforme de la législation de stabilité budgétaire modifie le concept de stabilité, en remplaçant l'équilibre annuel par équilibre tout au long du cycle économique, permet un déficit additionnel pour des investissements, renforce la participation des gouvernements territoriaux et introduit des mesures pour renforcer la transparence du processus de fixation et de supervision d'objectifs budgétaires. D'autre part, la réforme de l'imposition directe qui est entrée en vigueur en 2007 et qui a été dictée par ce Conseil en phase d'avant projet, suppose un coût de perception conjoint estimé à 3.612 millions d'euros et introduit des modifications importantes substantielles autant dans le IRPF, où se détache la consolidation de l'imposition duelle des revenus du travail et du capital, que dans l'Impôt sur les Sociétés, où les taux de charge se réduisent de cinq points à deux points et la majorité des déductions s'éliminent graduellement.

*Recherche,
développement
technologique et
innovation*

Dans le domaine de la recherche, du développement technologique et de l'innovation, même si l'évolution des dernières années est assez positive, le système espagnol de R+D+I présente encore un retard important par rapport aux pays de notre entourage, si nous nous basons sur les indicateurs de ressources et de résultats associés au système de science et de technologie. L'investissement et le renforcement du système espagnol de science et technologie constitue une des priorités principales de la politique économique espagnole et le Programme National de Réformes oriente cette politique vers un triple objectif: atteindre un niveau de dépense en R+D équivalent au 2 pour 100 du PIB, situer la contribution du secteur privé au financement au 55 pour 100, et augmenter la participation du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) jusqu'au 7 pour 100.

Avec ces buts, 2006 a été l'année de la mise en marche des trois plans stratégiques intégrés au programme Ingenio 2010, CENIT, CONSOLIDER et AVANZA, et l'année du début du fonctionnement du Système Intégral de Suivi et d'Evaluation, un outil conçu par le

Gouvernement pour le contrôle de la gestion des programmes publics d'aides aux activités de R+D+I. Par ailleurs, plusieurs développements ont eu lieu pour encourager le transfert de technologie au secteur privé et l'élimination de contraintes bureaucratiques telles que la Loi des Agences étatiques pour l'amélioration des services publics, le Règlement général de financements, le Projet de Loi sur les Contrats du secteur public et la réforme de la Loi Organique des Universités. Il y a eu aussi une modification du système d'aides financières à la R+D+I entrepreneuriale tendant à remplacer les aides fiscales de l'impôt de sociétés pour la bonification des cotisations sociales pour l'embauche de personnel chercheur.

Finalement, en ce qui concerne l'évolution des différentes communautés autonomes, tout au long des dernières années et comme cela s'est confirmé en 2006, le degré de convergence atteint autour du taux de croissance moyen espagnol a été à chaque fois plus grand, ce qui à son tour, a permis d'atteindre une convergence économique avec le reste des économies et des régions européennes qui, en grande partie, s'est vue favorisée par la disponibilité et la bonne utilisation des Fonds Structurels reçus.

*Economie
régionale*

En ce sens, et une fois approuvées les perspectives financières pour la période 2007-2013 au Conseil Européen de décembre 2005, durant l'année 2006 les autorités nationales et autonomiques ont concentré leurs efforts sur la définition et l'articulation du nouveau Cadre Stratégique national de Référence pour cette période, à travers laquelle les Fonds Structurels (FEDER et FSE) ainsi que le Fonds de Cohésion de l'Union Européenne seront distribués entre les différentes régions espagnoles, cadre qui doit s'efforcer au maintien et au renforcement du niveau de convergence atteint.

INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX, 1998-2007

(Taux de variation interannuelle)

Indicateurs	1989-98	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (p)
Croissance PIB											
Monde	3,2	2,7	3,7	4,8	2,5	3,1	4,0	5,3	4,9	5,4	4,9
Pays avancés*	2,7	2,5	3,5	4,0	1,2	1,6	1,9	3,3	2,5	3,1	2,5
Etats Unis	3,0	4,2	4,4	3,7	0,8	1,6	2,5	3,9	3,2	3,3	2,2
Japon	2,0	-2,0	-0,1	2,9	0,2	0,3	1,4	2,7	1,9	2,2	2,3
Canada	2,1	4,1	5,5	5,2	1,8	2,9	1,8	3,3	2,9	2,7	2,4
Union Européenne	2,0	2,9	3,0	3,9	2,1	1,4	1,5	2,6	1,9	3,2	2,8
Allemagne	2,5	2,0	1,9	3,1	1,2	0,0	-0,2	1,2	0,9	2,7	1,8
France	1,8	3,3	3,0	4,0	1,8	1,1	1,1	2,0	1,2	2,0	2,0
Italie	1,6	1,4	1,9	3,6	1,8	0,3	0,0	1,2	0,1	1,9	1,8
Royaume Uni	2,0	3,3	3,0	3,8	2,4	2,1	2,7	3,3	1,9	2,7	2,9
Espagne	2,8	4,5	4,7	5,0	3,6	2,7	3,0	3,2	3,5	3,9	3,6
Zone Euro	—	2,8	3,0	3,9	1,9	0,9	0,8	2,0	1,4	2,6	2,3
Pays en développement	3,8	3,0	4,1	6,0	4,3	5,0	6,7	7,7	7,5	7,9	7,5
Afrique	2,2	2,9	2,7	3,1	4,4	3,7	4,7	5,8	5,6	5,5	6,2
Asie	7,3	4,3	6,4	7,0	6,0	7,0	8,4	8,7	9,2	9,4	8,8
Chine	9,6	7,8	7,6	8,4	8,3	9,1	10,0	10,1	10,4	10,7	10,0
Amérique latine	3,1	2,3	0,3	3,9	0,5	0,3	2,4	6,0	4,6	5,5	4,9
Europe centrale et orientale	1,1	2,8	0,5	4,9	0,2	4,5	4,8	6,6	5,5	6,0	5,5
Russie	—	-5,3	6,4	10,0	5,1	4,7	7,3	7,2	6,4	6,7	6,4
Inflation (IPC)											
Pays avancés*	3,5	1,5	1,4	2,2	2,1	1,5	1,8	2,0	2,3	2,3	1,8
Etats Unis	3,3	1,5	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2	1,9
Japon	1,5	0,7	-0,3	-0,4	-0,8	-0,9	-0,2	0,0	-0,6	0,2	0,3
Canada	2,5	1,0	1,7	2,7	2,5	2,3	2,7	1,8	2,2	2,0	1,7
Union Européenne	11,5	2,9	2,2	3,1	3,0	2,5	2,2	2,3	2,3	2,3	2,2
Allemagne	2,6	0,6	0,6	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9	1,8	2,0
France	2,5	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9	1,9	1,7
Italie	4,5	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2	2,1
Royaume Uni	3,7	1,6	1,3	0,9	1,2	1,3	1,4	1,3	2,0	2,3	2,3
Espagne	4,8	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4	3,6	2,6
Zone Euro	—	1,1	1,1	2,1	2,4	2,3	2,1	2,1	2,2	2,2	2,0
Pays en développement	50,3	11,2	10,3	7,1	6,7	5,8	5,8	5,6	5,4	5,3	5,4
Afrique	28,2	9,2	11,8	13,5	12,5	9,7	10,6	7,9	8,4	9,5	10,7
Asie	9,7	7,8	2,5	1,8	2,7	2,0	2,5	4,1	3,6	4,0	3,9
Chine	9,4	-0,8	-1,4	0,4	0,7	-0,8	1,2	3,9	1,8	1,5	2,2
Amérique latine	134,2	9,0	8,3	7,6	6,1	8,9	10,6	6,5	6,3	5,4	5,2
Europe centrale et orientale	63,5	33,7	23,7	23,1	19,7	14,9	8,3	6,1	4,8	5,0	4,8
Russie	-19,0	27,7	85,7	20,8	21,5	15,8	13,7	10,9	12,7	9,7	8,1
Chômage (taux)											
Pays avancés*	6,7	6,6	6,3	5,7	5,8	6,3	6,5	6,3	6,0	5,5	5,4
Etats Unis	5,9	4,5	4,2	4,0	4,7	5,8	6,0	5,5	5,1	4,6	4,8
Japon	2,8	4,1	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7	4,4	4,1	4,0
Canada	9,6	8,3	7,6	6,8	7,2	7,6	7,6	7,2	6,8	6,3	6,2
Union Européenne**	—	—	—	8,6	8,4	8,8	9,0	9,0	8,7	7,9	7,2
Allemagne	7,0	8,1	7,5	6,9	6,9	7,7	8,8	9,2	9,1	8,1	7,8
France	10,6	11,1	10,5	9,1	8,4	8,7	9,4	9,6	9,7	9,0	8,3
Italie	10,1	11,4	10,9	10,1	9,1	8,6	8,4	8,0	7,7	6,8	6,8
Royaume Uni	8,3	6,3	6,0	5,5	5,1	5,2	5,0	4,8	4,8	5,4	5,3
Espagne	19,9	18,6	15,6	13,9	10,6	11,5	11,5	11,0	9,2	8,5	7,8
Zone Euro	—	10,0	9,0	8,1	7,8	8,2	8,7	8,8	8,6	7,7	7,3

(p) Préviation.

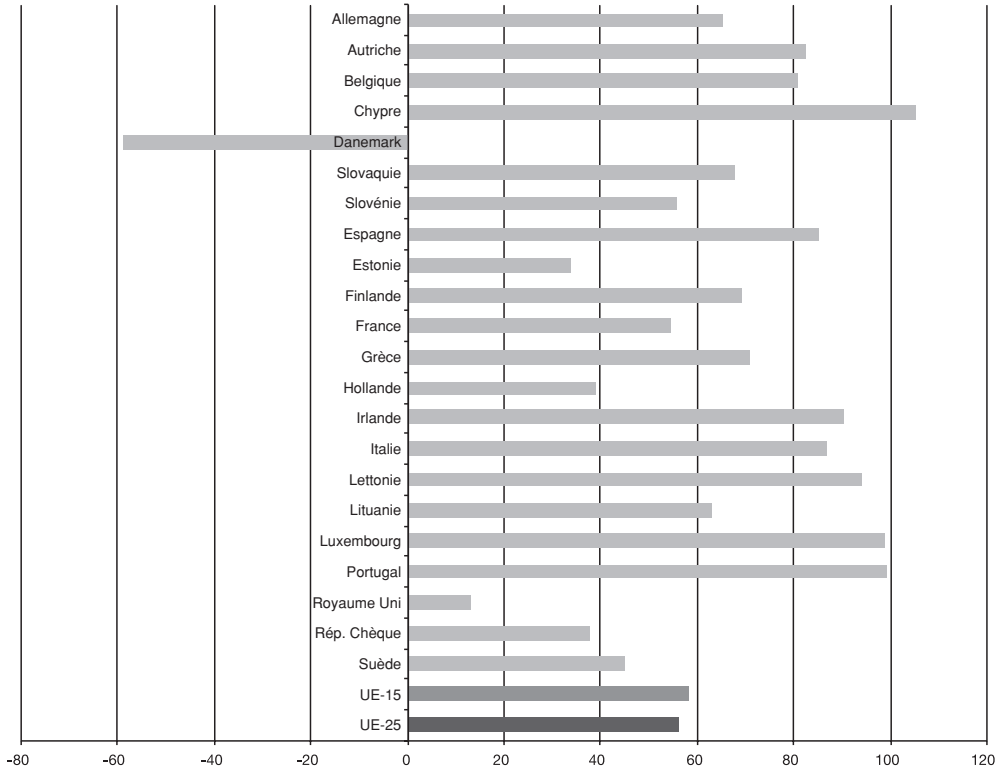
 Note: les chiffres du Fonds Monétaire International ne coïncident pas toujours avec les chiffres officiels de chaque pays.
 * Depuis avril 1997, le FMI a incorporé à la liste des pays avancés la Corée du Sud, Hong Kong, Israël, Singapour et Taiwan qui étaient classés auparavant parmi les pays en développement.

** Données des Prévvisions économiques de printemps de 2006 de la Commission Européenne.

 Source: FMI, *Perspectivas de la Economía Mundial*, avril 2007.

DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2005

(Importations/consommation d'énergie primaire en pourcentages)



Source: Eurostat.

TABLEAU MACROÉCONOMIQUE, 2002-2006 (Taux de variation interannuel)

Concepts	2002	2003	2004	2005	2006
PIB et ajouts de la demande					
Produit intérieur brut	2,7	3,0	3,2	3,5	3,9
Consommation finale	3,2	3,3	4,7	4,3	3,9
— Foyers	2,8	2,8	4,2	4,2	3,7
— AA.PP.	4,5	4,8	6,3	4,8	4,4
Formation brute de capital fixe	3,4	5,9	5,0	7,0	6,3
— Biens d'équipement	-2,8	4,2	4,4	9,0	9,7
— Bâtiment	6,3	6,2	5,5	6,0	5,9
Exportation de biens et services	2,0	3,7	4,1	1,5	6,2
Importation de biens et services	3,7	6,2	9,6	7,0	8,4
Demande interne ⁽¹⁾	3,3	3,8	4,9	5,2	4,9
Demande externe ⁽¹⁾	-0,6	-0,8	-1,7	-1,7	-1,0
Prix et coûts					
Déflacteur du PIB	4,3	4,1	4,0	4,1	3,8
IPC (moyen annuel)	3,5	3,0	3,0	3,4	3,5
IPC (décembre)	4,0	2,6	3,2	3,7	2,7
Coûts professionnels unitaires	2,9	3,0	2,5	2,2	2,7
Marché du travail					
Variation de l'emploi	3,0	4,0	3,9	5,6	4,1
Taux de chômage	11,5	11,5	11,0	9,2	8,5
Variation de la productivité ⁽²⁾	—	—	0,6	0,4	0,8
Secteur extérieur (en % du PIB)					
Solde commercial (biens et services)	-2,1	-2,4	-4,0	-5,4	-6,2
Besoin de financement de l'économie	2,7	2,9	4,8	6,5	7,8
Besoin de financement AAPP (en % PIB)	-0,3	0,0	-0,2	1,1	1,8
<i>Pro memoria</i>					
PIB nominal (millions d'euros)	729.531	782.531	840.106	905.455	976.189

(1) Apport à la croissance du PIB.

(2) VAB par travailleur actif (séries corrigées et emploi équivalent à temps complet).

Source: INE et Ministère de l'Economie et des Finances.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR SECTEURS, 2005-2006

(Taux de variation interannuelle en termes réels, données corrigées)

Années	Trimestres	Agriculture et pêche	Energie	Industrie	Bâtiment	Services
2005	I Trim.	-14,1	3,6	0,1	5,3	4,5
	II Trim.	-10,6	3,4	-0,3	5,4	4,7
	III Trim.	-9,2	3,9	0,5	5,7	4,3
	IV Trim.	-6,2	4,3	0,7	5,3	4,1
	Moyenne	-10,0	3,8	0,3	5,4	4,4
2006	I Trim.	-3,2	3,2	1,9	5,3	3,9
	II Trim.	0,1	3,2	2,8	5,0	3,5
	III Trim.	-0,5	3,9	4,0	5,8	3,3
	IV Trim.	4,3	-2,1	4,4	5,0	3,5
	Moyenne	0,3	2,0	3,3	5,3	3,6

Source: INE, *Contabilidad Nacional Trimestral de España (Comptabilité Nationale Trimestrielle de l'Espagne)*.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE MARCHANDISES, 1995-2006 (Milliards d'euros et pourcentages)

Secteurs et Chapitres	2006				Taux de variation 2006/2005				Taux de couverture X/M (%)			
	Exportations		Importations		Solde	X	M	1995	2000	2006		
	Valeur	% Total	Valeur	% Total							Valeur	
Aliments	7,9	4,6	40,5	15,6	-32,6	17,0	23,8	20,1	89,1	106,2		
Produits énergétiques	23,1	13,6	21,7	8,4	1,3	5,5	1,1	89,1	109,8	106,2		
Matières premières	3,4	2,0	9,5	3,7	-6,1	18,0	29,4	36,7	43,5	35,9		
Semi manufacturées	42,8	25,2	54,0	20,8	-11,2	13,1	11,8	76,3	79,2	79,3		
Semi manufacturées non chimiques	21,2	12,5	23,6	9,1	-2,4	19,0	20,6	100,7	96,9	89,9		
Métaux non ferreux	3,8	2,2	4,5	1,7	-0,8	55,0	46,2	77,5	71,6	83,3		
Fer et acier	6,6	3,9	9,6	3,7	-3,0	16,7	23,4	98,0	81,4	69,1		
Produits chimiques	21,5	12,7	30,3	11,7	-8,8	7,8	5,7	57,0	66,0	71,0		
Plastiques	6,3	3,7	8,2	3,2	-1,8	10,8	10,1	69,6	80,2	77,5		
Médicaments	6,0	3,5	7,6	2,9	-1,6	10,5	5,2	53,7	57,0	78,5		
Biens d'équipement	37,5	22,1	61,3	23,6	-23,8	11,3	7,2	69,1	60,2	61,1		
Machines pour l'industrie	8,8	5,2	16,4	6,3	-7,5	10,7	3,0	63,7	54,5	54,1		
Equipements de bureau et télécommunications	3,2	1,9	15,7	6,0	-12,4	-14,9	10,9	45,6	34,4	20,6		
Matériel de transport	12,5	7,3	10,3	3,9	2,2	21,0	4,0	142,7	95,3	121,5		
Secteur de l'automobile	31,9	18,8	37,9	14,6	-6,0	3,6	8,1	133,4	100,9	84,2		
Automobiles et motos	20,3	12,0	20,8	8,0	-0,4	1,5	4,8	246,1	147,6	98,0		
Composants de l'automobile	11,5	6,8	17,1	6,6	-5,6	7,6	12,5	57,5	57,7	67,5		
Biens de consommation durable	5,7	3,3	8,1	3,1	-2,4	12,4	12,7	93,6	92,4	70,2		
Electronique de consommation	2,6	1,5	3,1	1,2	-0,5	44,2	23,0	63,9	73,1	82,5		
Mobilier	1,5	0,9	2,3	0,9	-0,9	-2,6	6,8	200,3	153,8	63,1		
Manufactures de consommation	14,5	8,6	25,1	9,7	-10,6	5,7	12,7	85,4	80,5	57,8		
Textiles	7,6	4,5	13,7	5,3	-6,1	10,3	17,3	66,0	68,9	55,5		
Confection	4,2	2,5	9,6	3,7	-5,4	18,7	24,3	42,2	52,9	43,9		
Chaussure	1,8	1,1	1,7	0,7	0,1	4,8	16,9	465,7	279,6	105,8		
Jouets	0,7	0,4	1,7	0,7	-1,0	-5,8	1,3	63,5	53,2	39,6		
Total	169,9	100,0	259,6	100,0	-89,7	9,6	11,4	80,3	73,3	65,4		

X: Exportations.

M: Importations.

Note: Le taux de variation 2006/2005 est calculé avec des données définitives de 2005.

Source: Ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce.

BILAN FINANCIER, 2005-2006 (Millions d'euros)

Concepts	2005			2006		
	Variation passifs	Variation actifs	Solde	Variation passifs	Variation actifs	Solde
Compte financier	—	—	59.551,6	—	—	83.211,0
Exclus la Banque d'Espagne	—	—	61.812,4	—	—	109.026,2
Investissements directs	—	—	-12.692,5	—	—	-47.846,7
D'Espagne à l'extérieur	—	31.177,0	-31.177,0	—	61.437,3	-61.437,3
De l'extérieur en Espagne (1)	18.484,4	—	18.484,4	13.590,6	—	13.590,6
Investissement de portefeuille	—	—	57.890,3	—	—	185.847,0
D'Espagne à l'extérieur	—	78.714,2	-78.714,2	—	-1.665,6	1.665,6
De l'extérieur en Espagne (2)	136.604,5	—	136.604,5	184.181,4	—	184.181,4
Autres investissements (3)	—	—	16.598,9	—	—	-30.675,1
D'Espagne à l'extérieur	—	46.258,2	-46.258,2	—	64.805,1	-64.805,1
De l'extérieur en Espagne	62.857,1	—	62.857,1	34.130,0	—	34.130,0
Dérivés financiers	—	—	15,8	—	—	1.701,0
Banque d'Espagne (4)	—	—	-2.260,8	—	—	-25.815,2
Réserves	—	—	1.439,3	—	—	-480,4
Actifs BE face à l'Euro système	—	—	14.855,0	—	—	-12.327,0
Autres actifs nets	—	—	-18.555,1	—	—	-13.007,8
Erreurs et omissions	—	—	-895,7	—	—	-3.343,2

(1) Ne recueille pas les investissements directs dans des actions cotisées; inclut les investissements en portefeuille d'actions non cotisées.

(2) Inclut les investissements directs en actions cotisées, ne recueille pas les investissements de portefeuille en actions non cotisées.

(3) Inclut, principalement, des prêts, des repos, et des dépôts.

(4) Un signe négatif (positif) suppose une augmentation (diminution) des actifs de la Banque d'Espagne face à l'extérieur.

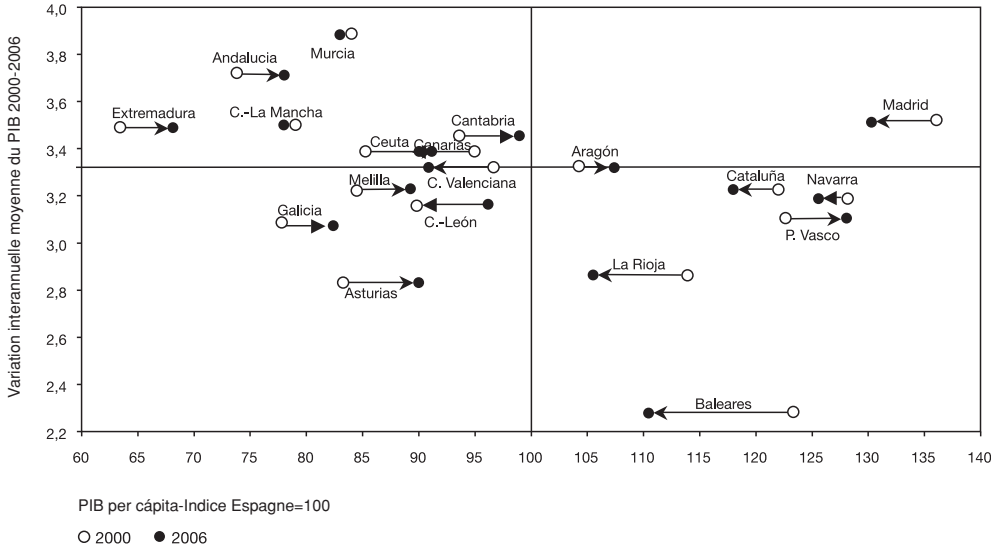
Source: Banque d'Espagne.

EVOLUTION RÉCENTE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SYSTÈME DE R+D+I ESPAGNOL

Indicateurs	Donnée de référence		Dernière donnée	
		Année		Année
Dépense en R+D				
Dépense R+D/PIB (%)	0,99	2000	1,13	2005
Dépense R+D exécuté par des entreprises (% total)	53,7	2000	53,8	2005
Dépense R+D financée par des entreprises (% total)	43,4	2000	46,3	2005
Dépense R+D/chercheur (€)	74.600	2000	92.900	2005
Dépense R+D en Catalogne et Madrid (% total)	53,1	2000	51,2	2005
Retour des Programmes cadre en R+D de l' UE (en %)	6,4	98-02	6,2	02-06
Dépense publique R+D militaire (% budget R+D)	41,2	2000	19,6	2007
Ressources humaines en R+D				
Personnel en activités de R+D/population active (%)	6,8	2000	9,0	2004
Chercheurs/population active (%)	4,3	2000	5,6	2004
N.º d'entreprises qui réalisent RI+D	2.790	2001	10.953	2005
Personnel dans des activités en R+D dans des entreprises (% total personnel R+D)	39,0	2000	43,1	2005
Chercheurs dans des entreprises (% total chercheurs)	27,2	2000	31,9	2005
Doctorants dans les branches de génie et de technologie (% total doctorants)	10,3	2000	13,7	2005
Thèses doctorales dans les branches de génie et de technologie (% total thèse)	11,6	2000	12,3	2004
Femmes				
Femmes dans des activités de R+D (%)	35,8	2001	37,7	2005
Femmes dans des activités de R+D dans des entreprises (%)	19,5	2001	27,6	2005
Femmes doctorantes en génie et technologie (%)	25,5	2001	27,4	2005
Thèses doctorales de femmes dans les branches de génie et technologie (%)	26,5	2001	28,3	2004
Innovation				
Entreprises innovatrices (% total)	19,4	2003	27,0	2005
Entreprises innovatrices qui réalisent R+D (%)	31,8	2003	32,7	2005
Intensité (Dépense en innovation/chiffre de négoce en %)	0,9	2003	0,8	2005
Produits nouveaux ou améliorés (% chiffre de négoce)	7,9	2003	15,6	2005
Résultats				
Production scientifique (publications en % production mondiale)	2,5	2000	2,9	2005
Patentes délivrés ayant effect en Espagne	13.334	2000	21.105	2005
Patentes européennes octroyées d'origine espagnole	125	2000	321	2005
Production de haute technologie (% production industrielle)	3,2	2000	2,4	2004
Exportations de haute technologie (% total exportations)	5,1	2000	5,8	2004
Taux de couverture du commerce extérieur de haute technologie (X/M en %)	38,4	2000	39,5	2004

Source: Ministère d'Education et Science. *Indicadores del sistema español de ciencia y tecnología, 2005*. INE. *Estadística sobre actividades de I+D, Encuesta sobre innovación tecnológica de las empresas e Indicadores de Alta Tecnología*. Bureau espagnol de Brevets et Marques. *Avance estadísticas de propiedad intelectual, 2005*. Ministère d'Economie et des Finances. *Presupuestos Generales del Estado*, plusieurs années.

PIB PER CÁPITA ET CROISSANCE INTERANNUELLE DU PIB DES RÉGIONS ESPAGNOLES, 2000-2006



Note: Le taux de croissance de l'ensemble de l'Espagne a été de 3,32 pour 100.

Source: INE, *Contabilidad Regional de España*.

CHAPITRE II: MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUES D'EMPLOI ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

1. MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUES D'EMPLOI

La croissance du PIB plus grande de l'union Européenne a permis que l'emploi total grandisse plus qu'en 2005, avec plus de trois millions et demi de nouveaux emplois. Dans ce contexte, il y a eu un progrès dans l'application des objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi (EEE) même si cela s'est fait à un rythme plus lent que celui souhaité. Tous les pays ont accéléré leur rythme de création d'emploi et l'Espagne s'est maintenue parmi ceux à la croissance plus élevée. Par ailleurs, le taux de chômage de l'Union Européenne s'est situé au 7,9 pour 100, presque un point de moins par rapport à l'année antérieure, mais avec de grandes différences entre les Etats membres. L'Espagne s'est placée légèrement au dessus de la moyenne communautaire avec une chute du chômage de plus d'un demi-point.

Perspective européenne: évolution, objectifs et débats

La première année des Programmes Nationaux de Réformes (PNR) présente un bilan positif, mais encore insuffisant. En Espagne, l'évolution de l'emploi a permis de continuer à réduire les différentiels face à l'UE-25 et de continuer à progresser dans l'application des objectifs de la EEE, même si le rythme de convergence du taux d'emploi féminin et des plus de 55 ans avec la moyenne communautaire a été inférieur à celui de l'année antérieure.

La Commission Européenne a signalé, parmi les points forts du PNR espagnol, le progrès vers l'objectif relatif à l'emploi des femmes. Parmi ses déficiences elle signale les faibles progrès en éducation et formation. Autre sujet d'inquiétude: le niveau particulièrement élevé d'abandon scolaire parmi les jeunes de 18-14 ans ainsi que la faible proportion de jeunes de 20-24 ans qui ont terminé l'éducation secondaire. Elle recommande donc d'inverser ces tendances et d'augmenter les niveaux de qualification pour encourager la productivité du marché du travail espagnol.

En ce qui concerne les interlocuteurs sociaux, et par rapport à l'emploi, l'actualisation du PNR mérite une évaluation générale positive mais avec des nuances. L'évolution de la productivité du travail est qualifiée d'inquiétante et l'on insiste sur le besoin de donner de la force à l'éducation et à la formation en insistant sur le fait que leur participation à la révision, au suivi et à l'actualisation du PNR a été faible.

Attirer plus de personnes sur marché du travail et que les emplois créés soient de qualité et permettent d'améliorer la productivité de l'économie européenne pour avoir une meilleure place dans la concurrence sur le marché mondial est encore le fil conducteur du débat européen sur l'emploi. En 2006, ce débat s'est surtout centré sur la manière de combiner flexibilité et sécurité et sur le rôle de la mobilité pour atteindre les objectifs.

Le débat sur le rôle des normes et des politiques professionnelles et leur incidence sur les marchés du travail s'est centré sur le Livre Vert sur la modernisation du droit du travail présenté par la Commission dont on attend une nouvelle communication communautaire vers la moitié de 2007. Mais le débat sur la meilleure combinaison de politiques qui permettrait d'unir flexibilité et sécurité n'est pas encore clos à cause de la complexité et de la polémique qui entourent ces questions et de leur répercussion au-delà du domaine du marché du travail.

Quant à la mobilité professionnelle dans l'union Européenne, sujet central de l'année 2006 qui a été déclarée «Année européenne de la mobilité des travailleurs», elle souffre encore de barrières considérables malgré l'appui apporté, en théorie, aux européens par la possibilité de se déplacer à la recherche de meilleures opportunités de formation et d'emploi. C'est pourquoi la mobilité géographique

pour l'amélioration de l'employabilité et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre dans l'Union, est encore un défi important qui demande l'élimination des barrières légales et administratives qui persistent et la combinaison d'une série de mesures qui affectent autant les politiques de l'emploi que l'éducation et la formation mais aussi le logement et l'intégration sociale.

En 2006, une moyenne de 19,8 millions de personnes ont travaillé, 774.000 de plus que l'année antérieure, ce qui a permis une croissance du 4,1 pour 100 du volume d'occupation professionnelle, et de 1,3 point de pourcentage du taux d'emploi. L'augmentation est inférieure à celle de 2005 mais dépasse quand même d'une manière appréciable les résultats obtenus depuis 2001.

*Panorama
général de
l'emploi en
Espagne*

A son tour, le nombre moyen de personnes sans emploi était de 1,8 millions en 2006, 75.000 de moins qu'en 2005. Cette descente, de 0,6 points du taux de chômage était clairement moins importante que celle de l'année précédente, à cause du rythme légèrement plus petit de la création d'emploi mais aussi parce que la population active a augmenté.

De nouveau, la population immigrante, définie comme celle de nationalité étrangère en provenance de pays n'appartenant pas à l'UE-25 a apporté un essor considérable à la création d'emploi: 195.200 de plus qu'en 2005 travailleurs hommes immigrants se sont incorporés; cela signifie qu'ils ont apporté un 55,2 pour 100 à la croissance de l'emploi masculin. Parmi les femmes, ce même calcul donne 40,3 pour 100, avec 169.600 femmes occupées immigrantes de plus que l'année précédente. Cela n'empêche pas de souligner l'évolution favorable du marché du travail pour les espagnoles. Entre 1996 et 2006, l'emploi a grandi de plus de cinq millions de personnes; presque trois millions d'entre elles des femmes et dans un 75 pour 100 des cas, il s'agissait de femmes espagnoles.

Le chômage a diminué presque dans la même proportion pour les hommes et les femmes en 2006, de sorte que cette année la diminution de la différence qui était favorable aux hommes n'a pas continué. La différence par sexes est encore très grande dans le créneau des jeunes qui continuent à supporter des taux de chômage beaucoup plus élevés, tout come dans les âges intermédiaires. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que le problème du chômage en Espagne

a un caractère féminin. Il l'est même en nombre de personnes quoiqu'il soit évident que dans ces termes les différences sont moins marquées: trois sur cinq chômeurs en 2006 étaient des femmes.

La plupart de la croissance de l'emploi en 2006 correspond au caractère salarié dans le secteur privé, dont le nombre de personnes occupées a augmenté de près de 690.000, un 5,4 pour 100, par rapport à l'année antérieure. L'emploi salarié dans le secteur public a très peu augmenté, 18.000 personnes (un 0,6 pour 100). Par ailleurs, il ne faut pas oublier la croissance de la situation professionnelle de ceux que l'Enquête sur la Population Active (EPA) désigne comme «employeurs». En moyenne annuelle il a été un 10,3 pour 100 plus grand que l'année antérieure: 100.000 personnes de plus.

Quant au type de journée de travail, 2006 a montré une légère descente, du 12,4 au 12 pour 100, dans la proportion de journée à temps partiel sur le total de l'emploi. Parmi les femmes, le pourcentage s'est réduit d'un point, atteignant le 23,2 pour cent. Les données de 2006 permettent d'insister sur le fait que le travail à temps partiel en Espagne n'est pas nécessairement en relation avec des stratégies familiales de conciliation de la vie professionnelle et familiale. Améliorer l'utilisation du travail à temps partiel demanderait d'explorer les possibilités pour le développer dans des secteurs et des occupations où il est encore rare, de chercher les motifs latents dans sa temporalité la plus élevée et finalement d'explorer les offres qui ont la capacité d'attirer la population aujourd'hui inactive qui serait prête à travailler à temps partiel.

Dans l'emploi salarié, celui à caractère temporaire s'est situé, en moyenne annuelle, au-dessus de 5,5 millions de personnes, presque 348.000 de plus qu'en 2005. Le taux de temporalité a grandi de 0,7 points, atteignant le 34 pour 100. Il est évident que le comportement dans le secteur privé de l'économie a été encore, sous cet aspect, moins défavorable que dans le secteur public. En 2006, la temporalité du premier grandissait de 0,5 points et dans le second de 1,2 points. Par ailleurs, l'emploi indéfini n'a grandi que dans le secteur privé alors qu'il s'est réduit dans le secteur public.

Les profils personnels de la temporalité en 2006 ne présentent pas de changements substantiels par rapport à ceux qui ont été présentés aux dernières éditions de ce Mémoire: leur fréquence est très élevée

chez les jeunes des deux sexes et franchement plus grande chez les femmes que chez les hommes à partir des 30-39 ans. Le travail temporaire est aussi beaucoup plus élevé parmi les immigrants, avec un 62 pour 100 dans le secteur privé face à un 30,9 pour 100 parmi les espagnols. Les données montrent en plus que le travail temporaire a diminué en 2006 parmi les personnes de nationalité espagnole mais que cette diminution a été légère (0,2 points de moins, en moyenne qu'en 2005) alors qu'il a augmenté de presque un point parmi les nationaux de pays autres que ceux de l'UE-25. Un calcul simple montre que ces derniers auraient apporté un 67 pour 100 à l'augmentation de l'emploi temporaire dans le secteur privé en 2006. Cela appuie l'affirmation incluse à l'édition antérieure de ce Mémoire au sujet de l'étroite association entre la remontée de la temporalité et l'augmentation de la population immigrante sur le marché du travail espagnol.

C'est précisément dans ce panorama de remontée de la temporalité, après un ample processus de dialogue social, qu'a été signé en mai 2006 l'Accord pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi (AMCE), dont un des objectifs centraux est d'atteindre plus de stabilité dans l'emploi. Dans ce but, l'on peut distinguer deux grands blocs de mesures dans la Loi 43/2006 du 29 décembre, principale application normative de l'AMCE. Le premier bloc s'occupe d'encourager l'emploi indéfini, initial et par conversion d'emplois temporaires et ne modifie pas dans l'essentiel les lignes basiques de la politique d'encouragement à la stabilité dans l'emploi, en vigueur depuis 1997. Il les intensifie, lorsqu'il révisé la limite temporaire pour les conversions de contrats temporaires en contrats indéfinis et lorsqu'il étend les aides à certains collectifs et qu'il élargit la durée des bonifications. Le second bloc est par contre nouveau avec des mesures pour limiter l'utilisation successive de contrats temporaires incluant le renfort dans ce but des ressources de l'Inspection du Travail et la participation des interlocuteurs sociaux à la définition des objectifs et à leurs programmes.

*Objectif –
améliorer la
qualité*

Avec ce nouveau schéma, les résultats du second semestre de 2006 montrent un impact très positif sur l'emploi indéfini, surtout en ce qui concerne les conversions. Mais il serait prématuré d'avancer un bilan, même à court terme, de l'effet de toutes les mesures incorporées à la Loi pour l'augmentation de la stabilité dans l'emploi. Pour les prochains exercices il faut consolider le changement de

tendance dans l'emploi temporaire du secteur privé et il est prévisible que le parcours de l'emploi indéfini s'améliore. Il faut quand même prévenir que, s'il continue sur sa tendance actuelle, le secteur public agirait comme un frein dans ce processus, même si un changement au programme est prévisible dans la mesure où les dernières initiatives vont déployer tous leurs effets et plus encore après l'approbation du Statut Basique de l'Employé Public. De la même manière, il faudra prendre en compte lors de futures évaluations du processus que, à différence des résultats de la période 1997-2000, l'évolution actuelle peut être sensiblement plus lente si le rythme actuel d'incorporation de personnes étrangères au marché du travail espagnol se maintient.

*Instruments des
politiques de
l'emploi:
évolution et
résultats*

Il faut insister sur le fait que l'objectif de l'AMCE est d'améliorer la qualité de l'emploi, de la productivité et la compétitivité de l'économie ainsi que la cohésion sociale et territoriale. C'est pour cela que l'Accord a recueilli la nécessité de renforcer encore plus les Services Publics de l'Emploi (SPE) pour améliorer leur efficacité et augmenter leur taux d'intermédiation et orienter, dans la mesure du possible, l'ensemble de ses actions vers le traitement personnalisé et préventif de la situation de chômage. Cependant, ce qui était recueilli dans l'AMCE était sans doute plus ambitieux que ce qui était visé à la normative postérieure, parce que dans les démarches parlementaires de la Loi 43/2006 l'objectif attendu du Plan Global de Modernisation du Service Public d'Emploi Etatique visant à l'amélioration de la coordination avec les Services publics d'Emploi Autonomiques avait disparu. C'est ainsi que la modernisation, si nécessaire, des Services Publics de l'Emploi, semble s'être limitée, pour le moment, à des mesures de rationalisation interne, de matériel et de personnel au Service Public de l'Emploi Etatique (SPEE), qui, même si elles sont nécessaires, ont une portée inférieure à celle attendue en amont.

Pendant 2006, il y a eu un progrès dans l'élaboration de la normative nécessaire pour mettre en marche le nouveau système de formation pour l'emploi accordé entre les interlocuteurs sociaux au début de l'année, après la signature du IV Accord National pour la Formation Professionnelle pour l'Emploi. C'est ainsi que le sous-système de formation professionnelle pour l'emploi a été règlementé par le RD 395/2007, de la même manière que l'on a continué à compléter le Catalogue National de Qualifications Professionnelles pour identifier au mieux les qualifications et les compétences que doivent satisfaire les programmes de formation.

En ce qui concerne la participation dans les actions de formation professionnelle occupationnelle et les niveaux d'insertion professionnelle, les données provisoires du SPEE montrent que, en 2005, le nombre de demandeurs d'emploi formés est monté à 270.095, desquels 71,4 pour 100 ont trouvé un emploi pendant l'année 2006. Le taux d'insertion des hommes se maintient presque cinq points au dessus de celui des femmes, alors que, par groupes d'âge, les taux les plus élevés d'insertion s'inscrivent dans les tronçons de 18-24 et de 25-29 ans, descendant pour les tronçons plus élevés. Par secteurs d'activité, le bâtiment montre encore les taux les plus élevés d'insertion, suivi de l'industrie et, en moindre mesure, des services.

En ce qui concerne le système de formation professionnelle continue, les actions de formation ont continué à augmenter pendant l'année 2006, avec une augmentation du nombre de participants formés du 23 pour 100. Le nombre d'entreprises de formation a grandi de 44 pour 100 et, pour la plupart, il s'agit d'entreprises de moins de 50 travailleurs. Le profil sociodémographique des participants formés en 2006 n'a pas été altéré d'une manière significative, de sorte que 70 pour 100 des participants se maintiennent dans le groupe d'âge des 26 à 45 ans, masculin pour la majorité, et un 41 pour 100 sont des travailleurs qualifiés. L'on observe cependant une légère progression du poids des femmes, même si elles ne représentent que le 42 pour 100 du total. Quant à la taille de l'entreprise, la majorité des participants provient d'entreprises de plus de 1.000 travailleurs, même si pour seconde année consécutive, leur poids diminue à faveur des PME. Par secteurs d'activité, le plus grand nombre de participants s'est concentré dans le secteur services, suivi du commerce et de l'industrie de sorte que ces trois secteurs regroupent le 75 pour 100 du total de participants formés.

Les modifications les plus significatives dans les normatives de l'année, en matière de protection pour chômage, découlent de la réforme professionnelle et elles sont recueillies dans la Loi 43/2006, du 29 décembre. C'est ainsi que s'améliorent les allocations chômage pour des collectifs déterminés parmi lesquels se trouve le personnel fixe intermittent et les adultes de plus de 45 ans sans responsabilités familiales et que l'on permet la prestation, jusqu'alors inexistante pour les associés travailleurs de coopératives à la fin du contrat sociétaire de durée déterminée. De la même façon

il y a eu des changements normatifs pour l'allocation chômage des travailleurs agricoles et l'on a introduit un cadre stable pour le revenu actif d'insertion, lorsque l'on a incorporé, avec un caractère permanent, le Programme de Revenu Actif d'Insertion au système de protection pour chômage en brisant la validité annuelle qu'avait ce Programme depuis l'année 2000.

Le budget destiné à des allocations chômage en 2006 a représenté 14.005,6 millions d'euros, un 7,2 pour 100 de plus qu'en 2005, et à la fin de la même année il était exécuté au 99,6 pour 100. Les postes qui ont eu une augmentation plus élevée sont ceux relatifs aux prestations contributives et ceux du revenu actif d'insertion alors que le budget destiné à l'allocation du REASS a été réduit de nouveau.

Le nombre de bénéficiaires de ces prestations a été de 1.330.400 personnes et il y a eu une augmentation des percepteurs de la prestation contributive et des percepteurs de l'allocation et du revenu actif d'insertion, augmentation qui a compensé la nouvelle chute du nombre des travailleurs agricoles éventuels. Dans ce contexte, les taux de couverture, brute et nette, ont accéléré leur rythme de croissance tout au long de l'année à cause du ralentissement du chômage enregistré. Par secteurs d'activité, le plus grand nombre de prestations s'est encore concentré dans le secteur services et la distribution territoriale des bénéficiaires n'a pas changé par rapport à ce que l'on observe ces dernières années: le nombre le plus élevé de prestations se concentre toujours en Andalousie, Catalogne, Madrid et la Communauté Valencienne, quoique à un rythme plus lent que l'année précédente.

*Le territoire dans
L'EEE: plans et
services publics
pour l'emploi
dans les
communautés
autonomes*

Les cinq dernières années, l'avancée dans l'emploi est allée dans le même sens dans toutes les communautés autonomes et il y a même eu une certaine convergence. Cependant les points de départ étaient si différents que l'approche progressive des objectifs quantitatifs basiques pour l'emploi fixés dans la EEE et dans le PNR ne laissent pas oublier qu'il y a encore des différences territoriales importantes, globales et par groupes de peuplements.

L'on ne peut pas douter que les résultats par emploi des marchés du travail régionaux montrent les mêmes lignes générales pour les politiques actives, mais avec des accents différents dans chaque cas. Depuis cette considération, la décentralisation récente de ces

politiques peut être une bonne opportunité pour exploiter la marge existante pour une meilleure adéquation tant que l'on maintient la coordination dans le design général et dans l'application des actions et tant qu'il y a assez d'information en circulation dans tout l'ensemble pour augmenter son efficacité et la doter de la cohérence nécessaire.

Une légère révision des accords autonomiques en vigueur actuellement mettent en exergue un niveau élevé d'homogénéité dans leurs objectifs. Leurs contenus peuvent se regrouper autour de trois grands groupes de mesures: celles de l'encouragement à l'embauche, dans ses différentes modalités et par collectifs; les générales, qui essaient d'encourager la création de l'emploi (où sont incluses les initiatives locales d'emploi, les agents d'emploi, les agents d'emploi et le développement local et la promotion de l'auto emploi, entre autres); et celles orientées au développement des politiques actives d'emploi et au renforcement du rôle des SPE (intermédiation, formation et orientation).

En ce qui concerne ce dernier type de mesures, tous les accords incluent des actions relatives à la formation professionnelle, autant l'occupationnelle que la continue, répondant aux besoins de l'offre et au système de production, spécifiques de chaque région, ainsi que des mesures orientées au renforcement et à l'amélioration du fonctionnement des SPE, en augmentant la qualité du service, sa rapidité et sa visibilité. Cependant, la plupart des SPE des autonomies n'offre pas de statistiques sur l'effort budgétaire réalisé par l'utilisateur des services prêtés ni sur une autre mesure quelle qu'elle soit de caractère quantitatif, au-delà du nombre de bureaux et de leur distribution.

Même s'il y a eu un progrès dans les améliorations d'échange d'information, en général il est encore très difficile de connaître dans le détail les types d'actions gérées par les SPE des autonomies, différentes de celles gérées par le SPEE ainsi que le coût de chacune des actions des communautés autonomiques avec le détail du budget en provenance des fonds budgétaires des communautés autonomiques elles mêmes, de l'Etat et des Fonds européens. Ce manque de transparence rend difficile l'évaluation de leur efficacité globale.

L'information offerte par les ministères régionaux de l'emploi et par les SPE des autonomies est encore inégale, difficilement comparable et

incomplète. Face à un manque d'information ordonnée des différents programmes et des actions que chaque communauté autonome gère, il faut ajouter l'absence d'évaluations systématiques parce qu'il n'y a pas d'évaluations à mentionner postérieures à celle réalisée en 2004. C'est pour cela qu'il est encore nécessaire de penser à la promotion et aux systèmes d'évaluation pour mieux évaluer l'exécution des politiques d'emploi au niveau territorial ce qui permettrait de les réorienter et de les réadapter aux nouvelles réalités des marchés du travail.

En définitive, la révision des politiques d'emploi, au niveau national et territorial, montre surtout les difficultés existantes pour collecter de l'information suffisante et systématique sur les efforts appliqués dans ce domaine et, bien évidemment, pour connaître leur rendement. Cette révision est donc limitée mais elle laisse claire une conclusion: la pertinence de l'inclusion entre les objectifs de l'AMCE, la révision et l'élan des politiques actives. En marge de la discussion sur le modèle à adopter, il est évident que la réforme des politiques actives d'emploi exige de délimiter les fonctions et les rôles des différents acteurs concernés par ces politiques ainsi qu'un travail intense de coordination entre eux.

2. DIALOGUE SOCIAL ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

Dialogue social

Le dialogue social de caractère bipartite entre les organisations de porteurs de projet et de travailleurs, ou tripartite, avec une participation des gouvernements, s'est encore déployé pendant 2006 à travers la négociation et, dans certains cas, à travers la signature de nouveaux accords, en Espagne et en Europe.

A un niveau plus large, dans le contexte des nouvelles réalités économiques, financières et productives mondiales, 2006 a été l'année de la création de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui a réuni les principales centrales syndicales existantes au monde, CIOSL et CMT, avec un programme de promotion du travail digne, de droits professionnels basiques et de développement social, économique et environnemental durable, entre autres.

Dialogue social dans l'Union Européenne

Dans le domaine communautaire, après le relancement de la Stratégie de Lisbonne, les organisations CES, UNICE, UEAPME et CEEP ont approuvé le Programme de Travail conjoint 2006-2008, qui

part du consensus basique des interlocuteurs sociaux pour cette Stratégie. Le développement des initiatives programmées, dans des domaines clés, marquera la contribution des organisations syndicales et entrepreneuriales européennes aux objectifs stratégiques de croissance et d'emploi de l'Union.

L'on a assisté ces dernières années à une croissance importante du dialogue bipartite, traduit par l'adoption de multiples instruments de natures juridiques diverses, parmi lesquels il y a divers accords négociés sur la base de l'article 139 du Traité CE. En 2006 les organisations CES, UNICE, UEAPME et CEEP ont négocié un Accord Cadre sur le harcèlement et la violence au travail, développant le nouveau Programme de Travail conjoint. Le nouvel accord, signé en avril 2007, contient une description du harcèlement et de la violence au travail, des aspects liés à la prévention, l'identification et leur traitement, ainsi que le procédé pour leur suivi et application.

Ces organisations ont présenté le premier Rapport d'Evaluation Conjointe de l'Accord Cadre sur le télétravail de juillet 2002. Ce rapport montre qu'il y a eu une activité hétérogène de diffusion et d'application de l'Accord dans les différents états membres, à travers une variété d'instruments. L'on a maintenu les principes basiques tels que la volontarité du télétravail ou l'égalité des droits des télétravailleurs avec le reste des effectifs et concrété ou élargi en même temps d'autres aspects contenus dans l'Accord. Cependant il est impossible, comme le souligne le Rapport, d'évaluer en quelle mesure l'implantation du télétravail s'est étendue pendant ces années où l'Accord était en vigueur, à cause du manque d'information actualisée à ce sujet.

A son tour, selon les termes de l'article 138 du Traité CE, la Commission Européenne a entamé en octobre 2006 la première étape d'une consultation aux organisations des interlocuteurs sociaux sur le besoin éventuel d'une action au niveau communautaire dans le domaine de la conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale.

Le dialogue social européen sectoriel a montré un dynamisme important pendant ces dernières années. En 2006, pour la première fois, un grand Accord multisectoriel a été signé sur la protection de la sécurité et la santé des travailleurs face aux risques dérivés de la poussière de silice cristallin qui a comme but l'amélioration de la protection de plus de deux millions de travailleurs dans les

industries d'extraction, du verre, du ciment et de la céramique, entre autres. Par ailleurs, les fédérations de branches professionnelles et d'industrie des organisations syndicales et entrepreneuriales européennes ont atteint un consensus, pendant ces dernières années un grand nombre de documents et d'initiatives conjointes, parmi lesquels il y a plusieurs accords basés sur l'article 139 du Traité CE, sur des thèmes clés tels que la formation permanente et l'amélioration et la reconnaissance des qualifications, le développement de la sécurité et la santé au travail ou la promotion de l'égalité d'opportunités et la lutte contre les discriminations sur le poste de travail, entre autres.

*Dialogue social
en Espagne*

Après les accords atteints les années précédentes, c'est avec l'Accord pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi (AMCE) et l'Accord sur des mesures en matière de Sécurité Sociale surtout, que s'atteint la plus grande partie du contenu matériel de la Déclaration pour le Dialogue Social 2004. Ces accords ont été les plus longs et complexes en ce qui concerne les matières et les mesures négociées et, en plus, ceux qui ont demandé les négociations les plus longues et difficiles. Leurs objectifs le justifient ainsi car ils sont orientés vers l'amélioration du fonctionnement du marché du travail en agissant sur ses principaux déséquilibres tels que le faible taux d'emploi et le niveau élevé de temporalité et vers l'amélioration de la protection sociale en renforçant l'équité, l'adéquation et les perspectives d'équilibre du système de Sécurité Sociale.

Le Gouvernement, les organisations syndicales CCOO et UGT, et les organisations entrepreneuriales CEOE et CEPYME ont signé, le 9 mai 2006, l'Accord pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi (AMCE), incorporé presque entier, d'abord au Royal Décret-loi 5/2006 et après les démarches parlementaires correspondantes, à la Loi 43/2006 pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi. Avec ce pacte, les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement ont repris le chemin du consensus comme instrument pour adopter des mesures en matière de marché du travail.

L'AMCE a abordé un ensemble varié de mesures cohérentes en interne pour appliquer les objectifs de maintien de la création d'emploi et de réduction de la temporalité. En même temps il a incorporé des mesures qui répondaient à la réalité croissante de décentralisation productive et à l'externalisation d'activités, en faisant de sorte que les

nouvelles formes d'organisation de la production n'aillent pas au détriment des droits des représentants des travailleurs. Par ailleurs, il a avancé dans l'étalement de mécanismes de solidarité au moyen de la protection chômage de collectifs déterminés et de celle donnée par le FOGASA. Au delà des mesures concrètes et de leurs possibles résultats qui devront être évalués par la Commission de suivi, créée dans le cadre de la Déclaration pour le Dialogue Social, l'Accord représente un signal important de confiance dans le processus de dialogue lui-même comme un outil pour lancer, de manière équilibrée, des mesures d'amélioration du marché du travail, de la compétitivité des entreprises et de la cohésion sociale.

Une autre avancée importante a été la signature, par les organisations syndicales et entrepreneuriales les plus représentatives et le Gouvernement, de l'Accord de formation professionnelle pour l'emploi, en février 2006, ainsi que du IV Accord de Formation Professionnelle, signé par les organisations syndicales et entrepreneuriales les plus représentatives aux mêmes dates.

Dans le domaine de la sécurité et santé au travail, domaine où il y a eu une activité intense de dialogue et de négociation ces dernières années, une autre série d'accords importants ont été passés visant l'amélioration de l'activité préventive dans les entreprises telles que la détection, la qualification et la connaissance des maladies professionnelles, une des matières à résoudre en sécurité et santé au travail en Espagne.

Par ailleurs, le Gouvernement et les organisations syndicales CCOO et UGT ont accordé les mesures professionnelles et de Sécurité Sociale de l'avant-projet de Loi Organique pour l'Egalité effective de femmes et hommes. Le CES a émis un verdict sur cet avant-projet normatif dans lequel il a évalué les dispositions projetées dans divers domaines, en accueillant favorablement l'intention de rendre effectif le principe d'égalité de traitement et de chance depuis une perspective intégrale qui implique les pouvoirs publics et la société dans son ensemble, en les faisant participer à l'objectif de prévention, élimination et assainissement de toutes formes de discrimination pour des raisons de sexe.

Tout au long de 2006, le Gouvernement a consulté plusieurs fois les interlocuteurs sociaux au sujet d'autres thèmes centrés sur

l'emploi et les relations professionnelles, tels que la régulation du travail autonome au moyen d'un Statut spécifique et de l'adaptation des droits d'information et de consultation des représentants des travailleurs dans les entreprises au Droit communautaire. Concernant ce sujet, le CES a émis un avis sur l'avant-projet de loi dans lequel il évaluait comme correcte, en termes généraux, la transposition des Directives communautaires.

En ce qui concerne les Administrations publiques, le résultat le plus important du dialogue entre le Gouvernement et les syndicats a été la signature en juin 2006, de l'Accord sur le projet de Statut basique de l'Employé Public. L'élaboration d'une Loi basique dans cette matière était une nécessité signalée dans des législatures successives, depuis la prévision constitutionnelle de cette loi, dans un contexte caractérisé par la transformation des Administrations, la décentralisation et le développement des services publics.

*Négociation
collective*

Les organisations CCOO, UGT, CEOE et CEPYME ont accordé la prorogation pour l'année 2006 de l'Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective (ANC) 2005, en misant un an de plus sur un type d'accords qui a contribué à maintenir la croissance de l'économie espagnole, à améliorer le pouvoir d'acquisition des salaires dans un contexte de modération et à maintenir et créer de l'emploi. A posteriori, en février 2007, les organisations entrepreneuriales et syndicales les plus représentatives ont souscrit le nouvel Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective 2007.

La négociation collective s'est développée dans un contexte économique favorable, caractérisé par la continuité de la croissance de l'économie espagnole (3,9 pour 100) au dessus des économies centrales de l'Union Européenne, une évolution positive de l'emploi (4,1 pour 100) et une nouvelle réduction du chômage (se situant à un taux du 8,5 pour 100).

Cependant, le contexte de la négociation s'est caractérisé aussi par la continuité de déséquilibres déterminés dans l'économie et le marché du travail, tels que la persistance d'une inflation élevée en termes relatifs (2,7 pour 100 en comparaison interannuelle), la continuité d'un déficit commercial et la lente évolution de la productivité de l'économie, en relation, entre d'autres processus, avec une croissante concentration de l'emploi dans des catégories de basse qualification

que pourrait accentuer la dualité du marché du travail. De même, un taux élevé du travail temporaire (34 pour 100 de moyenne en 2006), avec un comportement plus défavorable du secteur public, malgré une augmentation importante de l'emploi indéfini dans la seconde moitié de 2006, conséquence en bonne partie de l'AMCE.

Dans le domaine des développements institutionnels, les compétences de la Commission Consultative Nationale de Conventions Collectives (CCNCC), ont recueilli un engagement de la Déclaration pour le Dialogue Social. La Loi 43/2006 a assigné à la CCNCC des fonctions d'observatoire de la négociation collective qui regroupent l'étude, l'information, les documents afférents et leur diffusion, pendant que l'on prévoit l'adaptation de son cadre juridique institutionnel par le Gouvernement.

Le nombre de conventions enregistrées et des emprises et travailleurs concernés a augmenté presque continuellement, en parallèle à la croissance économique et à l'importante création d'emploi des dernières années. En 2006, les données provisoires de conventions enregistrées et des entreprises et des travailleurs concernés ont augmenté presque de manière continue, en parallèle à la croissance économique et la création d'emploi importante des dernières années. En 2006, les données provisoires signalent un chiffre similaire à celui de 2005 par comparaison interannuelle du même mois de registre, ce qui permet de penser que le chiffre final maintiendra cette évolution à la hausse. Pendant cette dernière période, le nombre d'entreprises et surtout de travailleurs concernés montre aussi une tendance à la croissance, dépassant les chiffres correspondants de 2005 par comparaison interannuelle du même mois de registre.

*Évolution,
structure et
domaines*

Une fois observée la période des dix dernières années, la structure de la négociation collective a subi des tendances déterminées en parallèle à l'observation de l'emploi dans les différents secteurs et branches d'activité qui répondent aussi, probablement, à des transformations de l'organisation productive et à certains changements institutionnels: cette évolution reflète, en termes de travailleurs concernés par les différents types de conventions, un contraste entre la perte relative de poids des conventions entrepreneuriales et les conventions du secteur étatique et l'augmentation, au contraire, de la négociation de secteur de zone

provinciale et autonome, cette dernière composée dans sa plus grande partie, par des conventions uniprovinciales.

Le 30,8 pour 100 des conventions à effets économiques en 2006 ont été signées cette année, et le reste correspond à des révisions de conventions signées des années auparavant. Parmi les conventions signées, en 2006, le pourcentage de conventions collectives pactisées avec une durée annuelle a augmenté, ainsi que le pourcentage de travailleurs concernés par ces conventions.

La représentation autour des tables de négociation s'est maintenue sans presque pas d'altérations, avec un rôle prépondérant similaire des deux centrales syndicales les plus représentatives au niveau de l'état, CCOO et UGT. Chacun des deux syndicats majoritaires a participé à la négociation de deux tiers des conventions collectives de 2006, qui ont affecté presque tous les travailleurs affectés par la négociation collective.

*Salaire et temps
de travail*

Quant aux salaires, ces dernières années, la négociation collective a suivi une ligne d'augmentations salariales modérées, en grande partie depuis les recommandations faites dans les ANC successifs. Les données de 2006 indiquent une continuité de cette attitude, et les conventions de cette année ont supposé une augmentation salariale initiale du 3,25 pour 100, un peu au dessus de celle enregistrée pendant la même période de 2005 (3,17 pour 100). Cette augmentation est montée cependant jusqu'au 3,56 pour 100 en application des clauses de révision salariale. Ce type de clauses étaient présentes dans le 54,2 pour 100 des conventions et affectaient le 76,1 pour 100 des travailleurs couverts par la négociation collective.

L'augmentation salariale accordée dans les conventions de 2006, par effet de ces clauses, s'est maintenue sensiblement au dessous de celle correspondante à 2005, avec une différence de presque 6 dixièmes entre les deux, résultat qui, comme ça a été la règle, correspond à un ralentissement de l'IPC comme celui qui a eu lieu en 2006. Cependant, le résultat final sur l'augmentation du pouvoir d'achat a été plus positif en 2006 qu'en 2005, avec 9 dixièmes de différence entre l'augmentation salariale et l'IPC.

Par secteurs, la croissance la plus importante a eu lieu dans l'agriculture, suivie cette fois ci de l'industrie, après qu'il y ait eu un

ralentissement plus accusé de la croissance salariale dans le bâtiment par rapport à 2005. Par branches de production, si nous pensons à celles qui concentrent le plus grand volume d'emploi, les croissances les plus importantes ont été celles de l'industrie de fabrication de produits métalliques (3,99 pour 100), le papier et les arts graphiques (3,87 pour 100), les activités sanitaires (3,87 pour 100), le bois et le liège (3,86 pour 100), les activités associatives (3,72 pour 100), le commerce au détail (3,70 pour 100). Au contraire, dans les branches où il y a eu pacte d'augmentations salariales mineures, parmi celles qui ont le plus d'emploi, nous avons l'Administration Publique (2,73 pour 100), les institutions financières et les assurances (2,97 pour 100) et les activités afférentes aux transports et communications (3,02 pour 100). En général, les différences d'augmentation salariale par branches ont été moins évidentes qu'en 2005.

En matière de durée du temps de travail, les données provisoires indiquent qu'en 2006 la journée moyenne accordée par les conventions a augmenté de presque cinq heures, à différence des années antérieures. Il ne faut pas oublier cependant le caractère provisoire de ces données. En 2006 la journée moyenne accordée a été de 1.755,8 heures, équivalente à 38,4 heures de travail par semaine. Cette journée est plus longue dans la négociation supraentrepreneuriale, avec 1.763 heures, que dans les conventions d'entreprise où elle s'est située à 1.698,3 heures. Mais, quand même, c'est dans ces dernières qu'il y a eu l'augmentation la plus importante.

Ces résultats globaux contiennent un comportement différent par secteurs suivant la dynamique des années antérieures. C'est ainsi que, pendant que l'agriculture, l'industrie et le bâtiment ont accordé des réductions de la journée accordée, le secteur services a suivi une ligne de montée qui atteint plus de 7 heures depuis 1996.

En clair contraste avec la journée pactisée dans les conventions collectives, la journée effective par travailleur, mesurée par l'Enquête de Conjoncture Professionnelle, a été réduite de nouveau, de 9,7 heures, une diminution qui a été plus importante parmi les travailleurs à temps partiel.

Il faut signaler aussi, d'autres contenus de la négociation collective, tels que ceux relatifs à l'emploi et à l'égalité de traitement et à la non discrimination. Les conventions de 2006 montrent la

*Clauses d'emploi
et d'égalité et non
discrimination*

consolidation de l'incorporation de clauses d'emploi et, de nouveau, leur augmentation en termes globaux. En 2006, le 46,3 pour 100 des conventions qui affectent le 60,8 pour 100 des travailleurs, ont inclus des prévisions d'emploi de différente nature, avec, dans les conventions du domaine entrepreneurial, une accumulation de croissance en termes de pourcentages de ces contenus depuis 2002.

Par ailleurs, la Loi 14/2005, du 1 juillet a récupéré le rôle des conventions collectives dans l'établissement de clauses de retraite obligatoire en formulant de manière plus précise les objectifs d'emploi qui peuvent la justifier. Les conventions collectives de 2006 sont recueillies dans ces clauses avec une proportion similaire à la situation antérieure à la Loi 14/2005, avec de légères augmentations du pourcentage de conventions et de travailleurs concernés. L'étude qualitative des conventions de 2006 indique qu'elles présentent assez d'uniformité en ce qui concerne la garantie des droits à la retraite du travailleur concerné avec des différences importantes qui se trouvent, surtout, dans la définition des objectifs de l'emploi.

L'encouragement de l'égalité de traitement et de chances ainsi que la lutte contre la discrimination des travailleurs, figurent parmi les objectifs prioritaires dans le dialogue des organisations syndicales et entrepreneuriales, comme le montrent les ANC. L'évolution de la négociation collective dans ce domaine montre une tendance à l'incorporation croissante des conventions de clauses d'égalité et de non discrimination entre sexes, surtout ces dernières années autant en pourcentage de conventions que, et surtout, en nombre de travailleurs concernés, qui sont passés du 33 au 54 pour 100 ces cinq dernières années.

Par secteurs, l'incorporation de clauses de promotion de l'égalité et de non discrimination entre hommes et femmes a été plus grande dans les conventions du secteur services, où ils ont atteint en 2006 le 22,1 pour 100 du total et dans celui de l'agriculture avec un 20,5 pour 100. En termes de travailleurs concernés, cependant, le plus grand pourcentage apparaît dans l'industrie (64,2 pour 100) et dans les services (58,4 pour 100), suivis de l'agriculture (44,8 pour 100). Le secteur du bâtiment, quant à lui, a montré une présence de ce type de clauses relativement basse.

L'étude qualitative de la négociation de 2006, sur un échantillon de 100 conventions appartenant à des activités qui ont une présence

importante d'emploi féminin, permet d'observer quelques caractéristiques importantes de ce traitement:

– La grande majorité des conventions étudiées abordent, d'une certaine manière, des aspects relatifs à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, traitement qui est cependant très différent par rapport à l'étendue des sujets traités et au type de prévisions qu'ils recueillent.

– Il y a prédominance des clauses de déclaration du droit à la non discrimination et à l'égalité de traitement, à cause de circonstances déterminées, au niveau professionnel. A côté de cela, il y a une présence à chaque fois plus grande, quantitativement et qualitativement, de mesures concrètes pour encourager la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille. En même temps, il y a une arrivée intense d'aspects tels que le traitement du harcèlement sexuel et en moindre degré, l'application des mesures professionnelles pour faciliter la protection contre la violence de genre. Plus loin mais avec une importance croissante, arrive la création de commissions paritaires spécialisées pour le traitement de l'égalité. L'on détecte aussi assez de conventions qui laissent claire l'inquiétude des parties envers des aspects tels que l'utilisation d'un langage non sexiste.

– Les conventions de secteurs étatiques contiennent un traitement plus complet des différentes mesures de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité de traitement et de chances entre hommes et femmes ainsi que dans des domaines spécifiques tels que les rétributions, l'emploi et la promotion professionnelle. Ceux-ci, avec les conventions de grandes entreprises, sont ceux qui s'occupent le plus des droits de conciliation et de mesures pour faciliter la protection intégrale contre la violence de genre. Et, de nouveau, les conventions de secteur étatiques avec les conventions de provinces sont celles qui tiennent le plus en compte la création de commissions paritaires et de clauses pour favoriser l'emploi des personnes handicapées.

– Dans les conventions analysées il n'y a pratiquement pas d'autre type de mesures, comme la référence à des mesures d'action positive ou de plans d'égalité, entre autres. La négociation collective de 2007 et des années successives représentera le cadre adéquat pour

analyser ce type d'instruments, règlementés par la récente Loi Organique 3/2007, du 22 mars, pour l'Égalité effective de femmes et hommes. Ils seront analysés par les organisations syndicales et les entrepreneuriales les plus représentatives à la commission de suivi de l'ANC 2007.

*Conflictualité
professionnelle*

La conflictualité professionnelle a évolué encore à travers des règles de diminution progressive des grèves et de croissance mais aussi de la conflictualité qui se canalise à travers des organes et des procédés de solution extrajudiciaire de conflits, dans le Service Interconfédéral de Médiation et Arbitrage (SIMA) ou dans les entités correspondantes des communautés autonomes. En parallèle à ces règles, une autre tendance à continué: celle de l'augmentation lente aussi des conflits collectifs pour lesquels la Juridiction sociale a été saisie et celle de la diminution de la conflictualité traité en siège administratif.

En 2006 il y a eu 664 grèves, cinq de moins que l'année antérieure, même si le nombre de participants a augmenté de plus de 30 pour 100. Malgré cela, le volume de journées non travaillées est descendu d'un 10 pour 100 approximativement, comme conséquence de la diminution des conflits de longue durée. Par secteurs, le secteur services a regroupé le 40 pour 100 des participants et le 50 pour 100 des journées non travaillées. Un quart des participants aux grèves appartenaient à l'industrie, concentrant le 27 pour 100 des journées non travaillées. Il faut signaler aussi, l'absence presque totale de conflictualité dans le secteur agricole et la croissance importante de la répercussion des grèves dans le secteur bâtiment.

*Nouveautés dans
le cadre normatif
des relations
professionnelles*

Après des débats importants, la Loi Organique 3/2007, du 22 mars, pour l'Égalité effective des femmes et des hommes, a été approuvée. Parmi d'autres buts, elle permet d'incorporer à l'aménagement espagnol les directives communautaires d'égalité de traitement entre hommes et femmes. La Loi se repose autant sur la prévention de conduites discriminatoires que sur la prévision de politiques actives pour rendre effectif le principe d'égalité, compris dans sa dimension transversale et, par conséquent, projeté sur les divers domaines de la réalité sociale, culturelle et politique. Un aspect significatif dans son articulation est le principe de composition équilibrée. De même, un domaine spécifique auquel il porte une attention spéciale, est celui des droits et des relations

professionnelles, dont il faut souligner l'inclusion de l'amélioration de la formation et de l'employabilité des femmes et de leur permanence sur le marché du travail comme des objectifs prioritaires de la politique d'emploi.

En 2006, de nouveaux instruments normatifs dans le domaine de la sous-traitance et la cession de travailleurs ont été approuvés. D'une part, la Loi 43/2006 a réformé, entre autres, les articles 42 (sous-traitance d'ouvrages et de services), 43 (cession de travailleurs) et 81 (locaux et tableau d'annonces) du Statut des Travailleurs. La réforme s'est centrée sur la recherche d'une plus grande transparence de l'information sur les processus de sous-traitance et sur l'augmentation des possibilités d'action des représentants des travailleurs de toutes les entreprises intervenantes.

A son tour, la sous-traitance a fait l'objet d'une régulation dans la Loi 32/2006, du 18 octobre, une norme sectorielle consacrée exclusivement à la régulation de la sous-traitance dans le secteur du bâtiment. Cette Loi instaure une triple garantie: exigence de l'application de conditions spécifiques dans le régime de sous-traitances; exigences de qualité et de solvabilité aux entreprises qui vont intervenir dans ce secteur; et, en dernier lieu, régulation de nouveaux mécanismes de transparence dans les ouvrages en construction.

De même, sur le plan des droits collectifs, l'on a règlementé l'implication des travailleurs dans la société anonyme et dans la société coopérative européenne, transposant les directives communautaires correspondantes, au moyen de la Loi 31/2006, du 18 octobre. Cette Loi a introduit de nouveaux instruments qui essaient de doter les représentants des travailleurs de mécanismes et de procédés pour la défense d'intérêts socioprofessionnels qui peuvent être affectés par des décisions entrepreneuriales des nouvelles sociétés anonymes européennes, dans un contexte de dynamiques sociétaires dérivées de la compétitivité sur le marché unique européen et de l'économie globale.

Il y a eu un développement de deux relations professionnelles de caractère spécial: celle de la spécialité pour la formation de spécialistes en sciences de la santé et celle des avocats qui prêtent service dans des cabinets d'avocats, individuels ou collectifs.

D'autres normes régulatrices du statut juridique de divers collectifs ont été approuvées aussi, comme celle du personnel chercheur en formation et celle des coopérants.

Finalement, 2006 a été l'année de l'approbation des réformes du Statut d'Autonomie de la Communauté Valencienne et du Statut d'Autonomie de Catalogne. Et pendant les premiers mois de 2007 ce sont les réformes du Statut d'Autonomie des Baléares et les Statuts d'Autonomie pour l'Andalousie et Aragon qui ont été faites. Ces réformes incorporent des nouveautés dans une pluralité de matières, entre elles dans le domaine socioprofessionnel.

*Prévention de
risques
professionnels*

Dans le cadre de l'Union Européenne, le bilan de la Stratégie communautaire 2002-2006 a bien montré que les Etats membres ont fait de véritables progrès en ce qui concerne l'élaboration de stratégies et de programmes d'action plus sélectifs. Entre les années 2000 à 2004, le taux d'accidents de travail mortels dans l'UE-15 a diminué de 17 pour 100 et les accidents de travail qui ont provoqué une absence supérieure à trois jours ont diminué d'un 20 pour 100. Cependant, la Commission Européenne a montré aussi que la réduction des risques professionnels n'a pas été homogène entre catégories de travailleurs et types d'entreprises. La stratégie communautaire en santé et sécurité au travail a proposé comme objectif global pour la période 2007-2012, la diminution d'un 25 pour 100 de l'incidence des accidents de travail dans l'UE-27.

En Espagne, les interlocuteurs sociaux ont atteint en 2006 des accords importants en matière de santé au travail et ils ont poursuivi les travaux préparatoires de la Stratégie espagnole de sécurité et santé au travail pour les années prochaines. Il y a eu aussi des progrès nouveaux et importants en normatives et dans le domaine de la prévention de risques au travail, fruits du dialogue entre les organisations entrepreneuriales et syndicales et l'Administration telles que la réforme du Règlement des services de prévention et la nouvelle liste de maladies professionnelles ainsi que la réforme de la procédure pour leur notification et les démarches qui les concernent.

Les chiffres de 2006 montrent une augmentation du nombre d'accidents mais aussi une diminution de l'incidence et de la gravité de la sinistralité au travail en Espagne. Cette année il y a eu 1,7 millions d'accidents de travail, un 3,3 pour 100 de plus que l'année

antérieure, une augmentation qui est inférieure à celle enregistrée dans la population recensée, qui a augmenté d'un 4,6 pour 100, dépassant les 15,5 millions d'adhérents. L'indice d'incidence des accidents a donc diminué de 1,3 pour 100 au total, une réduction qui a été particulièrement importante dans les accidents graves, un 13,2 pour 100 de moins, et pour les accidents mortels dont l'indice a diminué de 4,5 pour 100 par rapport à l'année 2005.

Par secteurs, il faut remarquer la chute de l'indice d'incidence dans le secteur du bâtiment et le secteur services. Dans le premier, l'indice total a diminué d'un 3,6 pour 100, avec une descente importante dans les accidents graves et mortels. Dans le secteur services, l'indice total s'est réduit d'un 2,3 pour 100 et l'on apprécie une descente importante de l'incidence des accidents graves et une légère réduction de l'indice d'accidents mortels. Au contraire, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie ont augmenté leurs indices totaux d'incidence d'un 1,2 pour 100 par rapport à l'année 2005. Cependant, le premier a vécu une réduction de l'incidence des accidents graves et mortels. Dans l'industrie, malgré une diminution de l'indice des accidents graves, l'incidence des accidents mortels a augmenté.

INDICATEURS D'EMPLOI EN ESPAGNE ET DANS L'UE, 2005-2006 (Pourcentages)

Indicateurs ¹	Espagne		UE-25		UE-25 moyenne 3 meilleurs		Différence Espagne/UE-25		Différence Espagne-moyenne 3 meilleurs		Objectifs 2010 ²		Différence en 2006 par rapport aux objectifs 2010	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	Espagne	UE-25	Espagne	UE-25
Emploi														
Taux d'emploi	63,3	64,8	63,8	64,7	73,9	74,9	-0,5	0,1	-10,6	-10,1	66,0	70,0	-1,2	-5,3
Taux d'emploi de femmes	51,2	53,2	56,3	57,3	69,6	70,6	-5,1	-4,1	-18,4	-17,4	57,0	60,0	-3,8	-2,7
Taux d'emploi des plus de 55	43,1	44,1	42,5	43,6	61,9	62,9	0,6	0,5	-18,8	-18,8	—	50,0	—	-6,4
Chômage														
Taux de chômage	9,2	8,5	8,7	7,9	4,5	4,1	0,5	0,6	4,7	4,4	—	—	—	—
Taux de chômage de femmes	12,2	11,6	9,8	9,0	4,5	4,3	2,4	2,6	7,7	7,3	—	—	—	—
Taux de chômage de jeunes (% population active de 15 à 24 ans)	19,7	17,9	18,5	17,3	8,5	7,6	1,2	0,6	11,2	10,3	18,6	—	-0,7	—
Ratio chômage jeunes (% population des 15 à 24 ans)	9,7	8,8	8,3	7,6	4,1	3,0	1,4	1,2	5,6	5,8	—	—	—	—
Chômage de longue durée (% total sans emploi)	24,5	21,7	45,0	44,9	20,1	18,4	-20,5	-23,2	4,4	3,3	—	—	—	—
Croissance du PIB réel	3,5	3,9	1,7	2,9	9,6	10,5	1,8	1,0	-6,1	-6,6	3,0	3,0	0,9	-0,1

1) Les indicateurs de ce tableau recueillent la population des 15-64 ans, excepté mention contraire.

2) Les Objectifs pour 2010 d'Espagne sont ceux du Programme National de Réformes de 2005 et ceux de l'UE-25 sont les objectifs fixés au Sommet de Lisbonne de 2004.

Source: Elaboration propia avec Eurostat: *Labour Force Survey*, et données annuelles de croissance du PIB réel à des prix constants (2000).

TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE, 2000-2006

(Pourcentages, moyennes annuelles)

Taux	Moyennes annuelles							Variations annuelles					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005*	2006
Activité (% population 16 ans et plus)	53,6	53,0	54,3	55,5	56,4	57,4	58,3	0,6	1,3	1,2	0,9	0,8	1,0
Emploi (% population 16 ans et plus)	46,2	47,4	48,0	49,1	50,2	52,1	53,4	0,6	0,6	1,1	1,1	1,6	1,3
Chômage (% population active)	13,9	10,6	11,5	11,5	11,0	9,2	8,5	-1,4	0,9	0,0	-0,5	-1,4	-0,6
Chômage absolu (% population active)	7,4	5,6	6,2	6,4	6,2	5,3	5,0	-0,6	0,6	0,1	-0,2	-0,7	-0,3

* Soustrait le changement statistique en soustrayant la différence avec la EPA témoin au premier trimestre.

Source: INE, *Encuesta de Población Activa (Enquête de Population Active)* [www.ine.es/inebase].

SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ PAR CONTRAT ET NATIONALITÉ, 2005-2006

(Milliers de personnes, moyennes annuelles et pourcentages temporaires. Variation annuelle en milliers de personnes et en points de pourcentages)

Nationalité	Indéfini	Temporaire	% Temporaire	
2005	Espagnole	7.387,9	3.335,0	31,1
	Etrangère non UE-25	623,3	993,5	61,4
2006	Espagnole	7.680,9	3.442,5	30,9
	Etrangère non UE-25	739,9	1.225,6	62,4
Var. 2005-2006	Espagnole	293,0	107,5	-0,2
	Etrangère non UE-25	116,6	232,1	0,9

Source: Explotation a initiative propre des microdonnées de l'INE, *Encuesta de Población Activa (Enquête de Population Active)*.

**CONTRATS INDÉFINIS PAR TYPE PENDANT LE SECOND SEMESTRE,
2005-2006**

2005	Indefinis initiaux					Conversions indéfinis					Total indéfinis
	Ordinarios		Fomento		Total	Ordinarios		Fomento		Total	
	Bonific.	Non bonif.	Bonific.	Non bonif.		Bonific.	Non bonif.	Bonific.	Non bonif.		
Juillet	5.377	42.190	13.199	2.651	63.417	30.145	17.858	4.423	422	52.848	116.265
Août	4.255	33.814	10.089	2.284	50.442	20.858	17.466	3.063	288	41.675	92.117
Septembre	8.021	53.651	17.965	3.554	83.191	28.869	21.995	4.330	507	55.701	138.892
Octobre	8.543	57.409	18.149	3.661	87.762	27.950	27.599	4.465	458	60.472	148.234
Novembre	7.624	52.869	16.761	3.304	80.558	27.224	30.139	4.339	641	62.343	142.901
Décembre	5.617	38.816	12.874	2.231	59.538	18.524	26.054	3.721	643	48.942	108.480
Accumulé	39.437	278.749	89.037	17.685	424.908	153.570	141.111	24.341	2.959	321.981	746.889

2006	Indefinis initiaux					Conversions indéfinis					Total indéfinis
	Ordinarios		Fomento		Total	Ordinarios		Fomento		Total	
	Bonific.	Non bonif.	Bonific.	Non bonif.		Bonific.	Non bonif.	Bonific.	Non bonif.		
Juillet	6.379	50.464	17.699	2.845	77.387	34.870	9.699	42.626	3.703	90.898	168.285
Août	5.153	37.848	12.106	2.116	57.223	22.783	6.916	48.621	4.454	82.774	139.997
Septembre	9.523	65.957	23.405	4.638	103.523	24.244	9.070	56.546	7.305	97.165	200.688
Octobre	12.866	74.217	28.951	4.840	120.874	26.733	10.841	70.800	10.425	118.799	239.673
Novembre	11.358	66.273	26.938	4.374	108.943	25.191	11.356	74.111	12.307	122.965	231.908
Décembre	8.521	47.769	18.174	3.021	77.485	26.852	14.733	95.458	20.594	157.637	235.122
Accumulé	53.800	342.528	127.273	21.834	545.435	160.673	62.615	388.162	58.788	670.238	1.215.673

* Contrats communiqués depuis d'entrée en vigueur du R.D. (indépendamment de leur date de commencement).
Source: INEM, Avance sur l'embauche bonifiée Juillet-décembre 2006.

DEPENSE PUBLIQUE EN POLITIQUES D'EMPLOI DANS L'UNION EUROPEENNE, 2005

(En pourcentage du PIB)

Pays	Services de marché du travail	Politiques actives (catégorie 2 à 7)	Politiques passives (catégorie 8 et 9)	Dépense totale	Dépense totale en politiques actives par point de taux de chômage	Dépense totale par point de taux de chômage
Allemagne	0,4	0,6	2,3	3,3	0,055	0,293
Autriche	0,2	0,5	1,5	2,1	0,088	0,411
Belgique	0,2	0,9	2,4	3,4	0,100	0,405
Chypre	—	—	—	—	—	—
Danemark	0,2	1,4	2,5	4,1	0,292	0,837
Slovaquie	0,2	0,2	0,3	0,6	0,010	0,037
Slovénie	—	—	—	—	—	—
Espagne	0,1	0,6	1,5	2,1	0,063	0,231
Estonie	0,0	0,0	0,1	0,2	0,006	0,023
Finlande	0,1	0,7	1,9	2,8	0,084	0,324
France	0,2	0,7	1,6	2,5	0,073	0,277
Grèce	0,0	0,1	0,4	0,5	0,006	0,051
Hollande	0,5	0,9	2,0	3,4	0,178	0,701
Hongrie	0,1	0,2	0,4	0,7	0,027	0,095
Irlande	0,2	0,5	0,8	1,5	0,109	0,342
Italie	0,0	0,5	0,8	1,3	0,059	0,167
Lettonie	0,1	0,1	0,3	0,5	0,016	0,059
Lituanie	0,1	0,1	0,1	0,3	0,018	0,041
Luxembourg	0,0	—	0,7	0,7	—	0,149
Malte	—	—	—	—	—	—
Pologne	—	0,4	0,9	1,2	0,020	0,068
Portugal	0,1	0,5	1,3	2,0	0,064	0,241
Royaume Uni	0,4	0,1	0,2	0,7	0,024	0,140
Rép. Tchèque	0,1	0,1	0,2	0,5	0,015	0,062
Suède	0,2	1,1	1,2	2,5	0,139	0,314
UE-15	0,2	0,5	1,4	2,2	0,065	0,265
UE-27	0,2	0,5	1,4	2,1	0,058	0,232

Source: Eurostat, *Labour Market Policy, Expenditure and Participants Data 2005, 2007.*

POSITION RELATIVE DES CCAA DANS L'EMPLOI, 2006

Taux d'emploi 16-64 ans Les deux sexes		Croissance totale 2001-2006 ESP= 7,0 pp		
		Inférieur à ESP (<6,5 pp)	Proche d'ESP (6,5-7,5 pp)	Supérieur à ESP (>7,5 pp)
Taux en 2006 ESP= 65,7%	>70	Baléares Navarre Catalogne		La Rioja Madrid
	65-70	Aragon Communauté Valentienne	Murcie Pays Basque	Cantabrie
	60-65	Canaries	Castille La Manche Galice	Castille et León
	<60	Extremadure		Andalousie Asturies
Taux d'emploi 16-64 ans Femmes		Croissance totale 2001-2006 ESP= 10,1 pp		
		Inférieur à ESP (<9,5 pp)	Proche d'ESP (9,5-10,5 pp)	Supérieur à ESP (>10,5 pp)
Taux en 2006 ESP= 54,0%	>60	Baléares Catalogne		Madrid Navarre
	55-60		Aragon	Pays Basque La Rioja
	50-55	Communauté Valentienne Canaries	Galice	Murcie Castille et León Cantabrie
	<50	Castille La Manche	Extremadure	Andalousie Asturies
Taux d'emploi < 25 ans Les deux sexes		Croissance totale 2001-2006 ESP= 6,5 pp		
		Inférieur à ESP (<6,0 pp)	Proche d'ESP (6,0-7,0 pp)	Supérieur à ESP (>7,0 pp)
Taux en 2006 ESP= 43,3%	>45	Murcie Catalogne Communauté Valentienne Baléares		Madrid Castille La Manche
	40-45	La Rioja Navarre Aragon		Andalousie
	35-40	Canaries Pays Basque Extremadure		Cantabrie Galice Castille et León
	<35			Asturies
Taux d'emploi 55-64 ans Les deux sexes		Croissance totale 2001-2006 ESP= 5,0 pp		
		Inférieur à ESP (<4,5 pp)	Proche d'ESP (4,5-5,5 pp)	Supérieur à ESP (>5,5 pp)
Taux en 2006 ESP= 44,1%	>50		Baléares	Catalogne
	45-50	La Rioja	Navarre Madrid	
	40-45	Galice Cantabrie Aragon Castille et León Murcie	Canaries Castille La Manche Communauté Valentienne	Pays Basque
	<40	Asturies Extremadure	Andalousie	

Sources: Elaboration de propre initiative avec des données d'Eurostat, *Regional statistics* pour l'année 2001 et avec des microdonnées de l'INE, *Encuesta de Población Activa (Enquête de Population Active)* pour l'année 2006.

CONVENTIONS ENREGISTRÉES, ENTREPRISES ET TRAVAILLEURS, 1999-2006

Année	Conventions		Entreprises		Travailleurs	
	Nombre	Variation (%)	Nombre (milliers)	Variation (%)	Nombre (milliers)	Variation (%)
1999	5.110	0,4	1.122,6	4,2	9.008,1	2,9
2000	5.252	2,8	1.198,3	6,7	9.230,4	2,5
2001	5.421	3,2	1.293,2	7,9	9.496,0	2,9
2002	5.462	0,8	1.302,3	0,7	9.696,5	2,1
2003	5.522	1,1	1.281,4	-1,6	9.995,0	3,1
2004	5.474	-0,9	1.282,4	0,1	10.193,5	2,0
2005*	5.641	3,1	1.296,5	1,1	10.582,5	3,8
2006*	4.623		1.206,0		9.594,8	

(*) Données provisoires de février 2007 (les données de 2005 sont presque définitives).

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos (Statistique de Conventions Collectives)*.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE, 1996-2006

(Pourcentage de chaque type de convention sur le total de conventions et de travailleurs)

Année	Conventions				Travailleurs			
	D'entreprise	De niveau supérieur			D'entreprise	D'un niveau supérieur		
		Provinciales	Autonomiques	Nationales		Provinciales	Autonomiques	Nationales
1996	72,8	22,8	0,7	1,5	13,1	51,9	5,3	27,4
1997	72,8	22,7	0,9	1,6	11,9	51,4	5,8	30,3
1998	72,5	23,1	1,0	1,6	11,7	51,8	6,0	29,7
1999	72,5	22,9	1,0	1,6	11,8	52,1	5,5	29,7
2000	73,3	22,0	1,0	1,6	11,7	54,3	8,1	25,2
2001	74,2	21,8	1,0	1,6	10,9	55,8	8,7	23,8
2002	74,8	20,2	1,2	1,6	10,6	54,6	9,5	24,2
2003	75,1	19,9	1,4	1,6	10,7	54,3	10,4	23,6
2004	74,8	20,1	1,5	1,6	10,0	55,3	10,0	24,4
2005	75,3	19,7	1,5	1,5	10,8	53,1	10,0	24,9
2006	75,1	19,9	1,2	1,7	11,0	53,8	9,2	24,7

Données de février 2007.

Source: CCNCC à partir de MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos de Trabajo (Statistique de Conventions de Travail)*.

EVOLUTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE ET DE L'IPC

(Augmentation moyenne accordée, en pourcentage)

Année	Augmentation salariale		IPC
	Initiale	Révisée	
1993	5,4	5,5	4,9
1994	3,4	3,6	4,3
1995	3,7	3,9	4,3
1996	3,8	3,8	3,2
1997	2,9	2,9	2,0
1998	2,6	2,6	1,4
1999	2,4	2,7	2,9
2000	3,1	3,7	4,0
2001	3,5	3,7	2,7
2002	3,1	3,9	4,0
2003	3,5	3,7	2,6
2004	3,0	3,6	3,2
2005 ¹	3,2	4,1	3,7
2006 ¹	3,3	3,6	2,7

¹ Données de février de février 2007 pour l'augmentation salariale.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos (Statistique de Conventions Collectives)* et INE.

EVOLUTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE PAR SECTEURS, 2003-2006

	Total	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Initiale					
2003	3,5	3,7	3,2	4,7	3,3
2004	3,0	3,7	2,9	3,4	2,9
2005 ¹	3,2	3,7	3,0	2,9	3,2
2006 ¹	3,3	3,9	3,3	3,0	3,2
Révisée					
2003	3,7	3,8	3,5	4,8	3,5
2004	3,6	4,0	3,6	4,4	3,4
2005 ¹	4,1	4,2	4,1	4,5	3,9
2006 ¹	3,6	4,1	3,6	3,6	3,4

¹ Données de février de 2007.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos (Statistique de Conventions Collectives)*.

EVOLUTION DE LA JOURNÉE ACCORDÉE PAR TYPE DE CONVENTION, 1996-2006

Années	Total Conventions		Conventions d'Entreprise		Conventions d'un autre niveau	
	Journée annuelle	Variation n.º d'heures	Jornada annuelle	Variation n.º d'heures	Jornada annuelle	Variation n.º d'heures
1996	1.767,5	1,6	1.722,8	3,4	1.774,2	0,9
1997	1.767,8	0,3	1.720,8	-2,0	1.774,2	0,0
1998	1.766,6	-1,2	1.716,3	-4,5	1.773,3	-0,9
1999	1.765,0	-1,6	1.716,5	0,2	1.771,5	-1,8
2000	1.761,3	-3,7	1.711,6	-4,9	1.767,9	-3,6
2001	1.758,7	-2,6	1.708,0	-3,6	1.764,9	-3,0
2002	1.756,3	-2,4	1.704,0	-4,0	1.762,5	-2,4
2003	1.752,9	-3,4	1.697,7	-6,3	1.759,6	-2,9
2004	1.752,5	-0,4	1.699,0	1,3	1.758,4	-1,2
2005	1.751,1	-1,4	1.692,6	-6,4	1.758,2	-0,2
2006	1.755,8	4,7	1.698,3	5,7	1.763,0	4,8
Dif. 2006-1996		-11,7		-24,5		-11,2

Données de février 2007.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos (Statistique de Conventions Collectives)*.

JOURNÉE MOYENNE EFFECTIVE PAR TRAVAILLEUR SELON LE TYPE DE JOURNÉE, 2000-2006

Années	Total	Temps complet	Temps partiel
2000	1675,2	1775,3	978,0
2001	1669,5	1768,5	1008,3
2002	1664,9	1767,5	1026,5
2003	1652,8	1758,5	1023,9
2004	1646,2	1755,2	1023,9
2005	1638,6	1749,4	1030,7
2006	1628,9	1740,5	1019,9

Source: MTAS, *Encuesta de Coyuntura Laboral (Enquête de Conjoncture Professionnelle)*.

GRÈVES RÉALISÉES, 1997-2006 (Principales caractéristiques)

Années	Grèves	Participants	Journées non travaillées	Centres de travail convoqués		Centres de travail concernés	
				Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs
1997	709	630.962	1.790.100	167.064	1.669.731	117.833	1.413.390
1998	618	671.878	1.263.536	118.642	1.906.995	56.695	1.493.668
1999	739	1.125.056	1.477.504	91.388	2.463.242	70.333	2.005.513
2000	727	2.061.349	3.577.301	722.129	6.096.555	578.672	5.380.646
2001	729	1.242.458	1.916.987	574.648	5.885.927	293.354	3.288.188
2002	684	4.528.210	4.938.535	2.063.113	17.390.775	1.603.767	15.361.933
2003	674	728.481	789.043	587.485	4.702.704	276.187	2.548.416
2004	707	555.832	4.472.191	74.615	1.607.051	67.435	1.346.916
2005	669	331.334	758.854	42.055	1.454.336	21.975	967.740
2006	664	437.271	691.766	119.708	1.380.284	99.869	1.107.942

Source: MTAS: *Boletín de Estadísticas Laborales*, marzo de 2007 (Bulletin de Statistiques Professionnelles, mars 2007).

CONFLITS TRAITÉS AU SIMA, 2005-2006 (Caractéristiques et résultats)

	2005		2006		2005		2006	
	Conflicts				Travailleurs			
	249		241		879.585		954.586	
	N.º	%	N.º	%	N.º	%	N.º	%
Niveau								
Entreprise	240	96	221	91	464.816	53	269.049	28
Secteur	9	4	20	9	414.769	47	685.537	72
Type de conflit								
Interprét./Application	203	81	199	83	734.543	84	543.501	57
Grève	38	15	33	14	104.755	12	275.985	29
Blocage négociation	7	3	9	3	40.192	4	135.100	14
Période de consultations	1	1	0	0	95	1	0	0
Contrôle C. Paritaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Procédé								
Médiation	247	99	238	99	878.185	99	953.136	99
Arbitrage	2	1	3	1	1.400	1	1.450	1
Résultats								
Accords	93	37	90	37	272.431	31	414.929	43
Sentences arbitrales	2	1	3	1	1.400	1	1.450	1
Sans accord	122	49	119	50	577.481	66	423.759	44
Autres	32	13	29	12	28.273	2	114.448	12

Note: Autres résultats: essais sans effet, archivés et en cours.

Source: SIMA.

SOLUTION EXTRAJUDICIAIRE DE CONFLITS PROFESSIONNELS, 2006

(Conflicts collectifs, Communautés Autonomes)

C. Autonome (Org. Gestionnaire)	N.º conflits	Conciliation- Mediation	Arbitrage	Travailleurs affectées	Entreprises affectées	Résultat Conciliation- Médiation			
						Avec Accord		Sans Accord	Autres
						N.º	%		
Andalousie (SERCLA)	714	712	2	473.528	71.205	285	55	242	185
Aragon (SAMA)	89	88	1	26.581	89	28	40	43	17
Asturies (SASEC)	141	141	29.541	n.d.	43	40	64	34	
Baléares (TAMIB)	63	63	n.d.	n.d.	22	46	26	15	
Canaries (TLC)	203	203	72.464	195	29	23	97	77	
Cantabrie (ORECLA)	121	121	37.413	696	33	38	53	35	
C.-León (SERLA)	280	278	2	65.433	1.849	104	46	122	52
C.-Manche (J. Arbitral)	166	166	44.956	8.369	59	51	57	50	
Catalogne (TLC)	760	718	42	202.555	3.597	345	56	272	101
Extremadure (SERMAE)	49	48	1	6.728	811	27	65	15	6
Galice (CRL-AGA)	59	44	15	53.190	5.005	17	82	4	23
Madrid (Inst. Professionnel)	582	582	492.655	2.077	195	42	274	113	
Murcie (ORCL)	70	70	92.200	15.471	30	54	26	14	
Navarre (TLN)	31	31	n.d.	n.d.	5	21	19	7	
Pays Basque (PRECO)	355	346	9	48.057	n.d.	102	36	181	63
La Rioja (TLR)	9	8	1	1.428	9	1	14	7	0
Com. Valencienne (TAL)	382	377	5	144.487	9.747	103	35	189	85
Total	4.074	3.996	78	1.791.216	119.120	1.428	46	1.691	877

Note: *n.d.*: non disponible. *Autres*: sans effet, renoncées ou en attente.

Source: élaboration propra, à partir des statistiques des différents organes gestionnaires.

ACCIDENTS AVEC ARRÊT DE TRAVAIL PENDANT JOURNÉE DE TRAVAIL PAR SECTEUR ET GRAVITÉ, 2006 (Nombre d'accidents et % variation annuelle de l'indice d'incidence)

Secteur	Total		Légers		Graves		Mortels		Population adhérente
	N.º accidents	Variation Indice Incidence	Núm. accidentés	Variation Indice Incidence	N.º accidents	Variation Indice Incidence	N.º accidents	Variation Indice Incidence	
Agraire	34.215	1,2	33.513	1,6	639	-12,5	63	-8,1	1.123.960
Industrie	242.542	1,2	240.236	1,4	2.104	-11,3	202	0,9	2.385.118
Bâtiment	255.636	-3,6	252.368	-3,5	2.969	-12,5	299	-11,8	1.938.992
Services	402.350	-2,3	398.887	-2,1	3.061	-15,9	402	-1,8	10.054.339
Total	934.743	-1,3	925.004	-1,1	8.773	-13,2	966	-4,5	15.502.408

Indice d'incidence: Accidents pour chaque 100.000 travailleurs avec des contingences professionnelles couvertes.
Source: Institut National de Sécurité et Hygiène au Travail: *Avance de siniestralidad laboral 2006 (Ebauche de siniestralité professionnelle 2006)*.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE III: QUALITÉ DE VIE ET PROTECTION SOCIALE

1. PROTECTION SOCIALE ET QUALITÉ DE VIE DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN

Après l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de ratification de la Constitution européenne, les institutions européennes ont pris conscience de la nécessité de chercher des arguments qui renforcent la légitimité et l'identité du projet européen. L'on peut donc comprendre les efforts pour revendiquer l'existence des «valeurs européennes» ou le besoin de «promouvoir le mode de vie européen dans un monde globalisé». Il y a là un contraste avec la diversité de situations *entre* les pays qui intègrent l'Union et *dans* les pays eux mêmes avec une composition à chaque fois plus multiculturelle de la population et des niveaux de bien-être ou de qualité de vie encore très différents, ce qui suscite la nécessité de réviser les paramètres sous lesquels l'on réalise habituellement les comparaisons internationales dans le domaine de la protection et les conditions de vie.

Dans ce nouveau contexte, la Commission Européenne a mis en marche en 2006 un projet ambitieux de consultation publique qui durera toute l'année 2007, pour évaluer les principales tendances sociales des sociétés européennes. Le point de départ est la constatation des changements importants qui ont eu lieu dans les sociétés européennes en matière de travail, de vie de la famille moderne, de la

position des femmes et de la mobilité sociale. A côté des succès obtenus en termes de développement économique et de bien-être social l'on assiste à la naissance de nouveaux modèles de pauvreté et d'inégalités et à l'apparition de problèmes inhérents aux sociétés opulentes, tels que l'obésité ou les facteurs associés à la santé mentale, au vieillissement et à une longévité augmentée. Le passage d'une société éminemment industrielle à une société basée sur la connaissance et orientée vers les services demande des efforts importants dans l'enseignement et la formation. La Commission affirme, d'une part, que la Stratégie rénovée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi se centre sur des résultats économiques et la compétitivité mais aussi sur la création d'une plus grande cohésion sociale et la dimension sociale de la durabilité. Par ailleurs, elle reconnaît que la situation sociale et les défis sociaux se comprennent et analysent moins que les économiques. Et, surtout, elle constate que l'on ne partage aucun diagnostic sur ces défis sociaux et la manière de les résoudre.

2. EDUCATION

Les progrès européens les plus récents en matière d'éducation et de formation sous la perspective de la Stratégie de Lisbonne ont été appréciables. Les progrès les plus remarquables se sont faits en éducation permanente et dans la société de la connaissance. Mais il y a cependant quelques objectifs qui ont eu un développement limité, en particulier les aspects qui sont le plus directement en relation avec la qualité des résultats. C'est ainsi que le taux d'abandon scolaire prématuré a diminué mais de manière limitée, que la compréhension lectrice des jeunes s'est à peine améliorée et que le pourcentage de population jeune qui termine l'enseignement secondaire supérieur est encore loin des objectifs fixés pour l'année 2010.

Au vu des résultats, le principal message politique du rapport conjoint du Conseil et de la Commission en 2006, recueilli aussi par le Conseil Européen du printemps du 23 et 24 mars 2006, c'est qu'il faut accélérer le rythme des réformes, en améliorant autant l'efficacité que l'équité des systèmes européens d'éducation sans établir une disjonctive entre la fonction sociale et la fonction économique de l'éducation.

L'Espagne est l'un des pays qui doit s'efforcer le plus pour atteindre les objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation, car

elle a un des taux les plus élevés en abandon scolaire prématuré, un pourcentage élevé de jeunes qui ne dépasse pas les connaissances minimales de lecture et un des plus bas niveaux de population jeune qui termine l'éducation secondaire supérieure. C'est le résultat d'une évolution négative ces dernières années, avec des reculs importants du pourcentage de population jeune qui termine l'éducation secondaire supérieure (il est descendu de presque cinq points de pourcentage) et dans le pourcentage de jeunes qui n'ont pas acquis les connaissances minimales de lecture (ce pourcentage a augmenté de presque cinq points). L'Espagne devrait faire des efforts importants pour améliorer ces données qui la situent au dessous de pays récemment incorporés (Slovénie, Estonie, Pologne et les Républiques Tchèque et Slovaque).

Les plus grands progrès de notre pays sont ceux de la participation moyenne d'adultes en formation continue et celle d'étudiants dans des carrières scientifiques et technologiques. Ainsi, le pourcentage de population entre 25 et 64 ans qui participe à des programmes d'éducation et de formation a dépassé le niveau prévu pour 2010 et celui des diplômés en sciences et technologie est très proche de le dépasser aussi.

En matière de normatives, la nouveauté la plus importante a été l'approbation et son développement législatif postérieur de la Loi Organique 2/2006, du 3 mai, de l'Education (LOE) qui a permis d'éclaircir et de réduire la complexité du panorama en vigueur jusqu'alors. L'année 2006, cependant, s'est close en laissant en attente la réforme de la Loi Organique des Universités (LOU) qui s'est complétée en 2007.

3. SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Dans l'Union Européenne l'on constate une plus grande confiance dans la capacité de développer et de convertir des applications TIC. Même si l'investissement en recherche orientée vers les nouvelles technologies est encore insuffisant, l'on observe des indices de convergence digitale, pour le plein développement duquel l'Initiative i2010-«Une société de l'information européenne pour la croissance et l'emploi» propose d'appuyer quatre aspects: richesse, diversification et caractère multilingue des contenus; vitesse de transmission; interopérabilité et sécurité; et enfin inclusion numérique.

Les indicateurs TIC comparés pour l'UE-25 mettent en exergue cette ligne de convergence, avec des valeurs moyennes qui ont expérimenté des améliorations généralisées en 2006, même si elles sont modérées et sont dans de nombreux cas le résultat d'un effort de la part des pays incorporés au dernier élargissement de l'Union Européenne. La croissance a été spécialement significative dans l'accès au haut débit des foyers (qui atteint en 2006 un 32 pour 100) et des entreprises européennes (75 pour 100), ce qui s'est traduit par une augmentation de plus de quatre points de pourcentage dans le taux de pénétration en Europe. Malgré tout, l'accès est encore limité pour les régions les plus écartées à cause des coûts élevés associés à des facteurs comme la localisation éloignée et la faible densité de population, ce qui justifie la nécessité d'encourager l'accessibilité aux services offerts à travers le haut débit, élément fondamental pour attirer l'activité entrepreneuriale vers des zones locales, en permettant les accès à des services tels que le télétravail, la téléassistance sanitaire, ou l'éducation à distance.

En Espagne, la mise en marche du Plan 2006-2010 pour le développement de la société de l'information et de convergence avec l'Europe et entre communautés autonomes, connu comme le Plan Avanza, a supposé un essor dans l'utilisation des nouvelles technologies de la part d'utilisateurs particuliers et d'entreprises, en particulier les PME. Il faut remarquer dans ce sens des actions relatives à la diffusion des TICs, certaines desquelles sont dirigées à la dynamisation de polygones industriels, l'encouragement de l'identité numérique ou la génération de confiance et de sécurité pour donner de la force à l'utilisation d'Internet.

En même temps, il y a un engagement de la part de l'Administration Publique pour augmenter la disponibilité de services publics en ligne qui supposent aujourd'hui le 55 pour 100 du total et dont la situation passe progressivement du téléchargement de formulaires de la part de l'utilisateur à l'interaction bilatérale.

En 2006 l'on a abordé diverses mesures orientées à plus d'agilité dans le processus de convergence numérique avec l'Europe, comme celles destinées à dynamiser les démarches administratives en justice, santé ou industrie ou à encourager l'utilisation des TIC dans les campus universitaires ou encore à accélérer l'étendue du haut débit dans les zones rurales.

4. LOGEMENT

Pendant 2006, il y a eu confirmation de la tendance au ralentissement des prix du logement, nouveau ou déjà utilisé qui a commencé à la fin 2004 et qui confirmerait que l'ajustage des prix du logement se fait de façon progressive. Mais malgré cette croissance moindre des prix, les possibilités d'accès à un logement ont continué à se détériorer et l'endettement des foyers a augmenté considérablement. De fait, le prix des logements a modéré son avancée grâce à l'augmentation continue de l'offre mais surtout grâce à moins de pression de la part de la demande car le logement a perdu un peu de son attrait comme investissement alternatif aux marchés de valeurs et parce que son accès a été conditionné en 2006 par la montée des taux d'intérêt.

Face à cette situation, il faut signaler l'importance des progrès qui ont eu lieu dans l'exécution du programme 2006 du Plan Étatique de Logement qui ont permis en outre la consolidation de la trajectoire à la hausse, initiée en 2002, de construction de logements sociaux. Il faut signaler de même, les débats surgis autour de deux normes qui répercutent directement sur l'accessibilité telles que la Loi du Sol et la réforme de la Loi Hypothécaire.

En ce qui concerne la qualité de l'environnement urbain, certaines données de perception subjective des citoyens manifestent qu'il existe des différences importantes entre les pays européens. Exception faite de l'Italie et de la Grèce, le pourcentage de citoyens de l'UE-15 qui se déclare insatisfait de l'accès aux infrastructures, de la sécurité des citoyens et d'éléments environnementaux comme le bruit, la pollution, la qualité de l'eau et des zones vertes, est bas. Les citoyens des pays récemment incorporés et, en particulier, ceux des pays candidats, cependant, montrent un degré d'insatisfaction beaucoup plus élevé. Le niveau le plus élevé de mécontentement des citoyens concerne l'accessibilité aux infrastructures (services sanitaires et de sûreté) et le plus bas aux éléments environnementaux. En Espagne, ces données montrent que le degré d'insatisfaction des citoyens est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE-15 même s'il est encore très au-dessus de celui qui correspond aux pays nordiques, à l'Allemagne ou l'Autriche. L'approbation en 2006 du Code Technique du Bâtiment ouvre de nouvelles attentes dans la construction d'édifices avec des exigences en qualité, sécurité et habitabilité supérieures.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pendant 2006 les institutions européennes ont dynamisé l'orientation des politiques environnementales dans le contexte du développement durable, surtout dans certains domaines intensément abordés tels que l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables, ou la révision du Protocole de Kyoto, dirigés à mitiger les effets provoqués par le changement climatique et à réduire les émissions qui le causent.

Les indicateurs comparés reflètent une situation internationale clairement améliorable dans des aspects comme la surexploitation de ressources naturelles, la croissance de la génération de résidus, l'augmentation d'émission de gaz à effet serre, ou le changement d'occupation des sols européens, situation motivée par la croissante étendue de développements urbains et avec une forte incidence sur les franges côtières fragiles, qui justifient la nécessité de travailler à la recherche d'une vision holistique, intégratrice de la totalité de facteurs environnementaux qui affectent les politiques sociales et économiques de ces régions.

Durant 2006 il s'est produit une accentuation de l'attention portée à la situation des émissions de gaz avec effet serre, en incluant entre les initiatives abordées dans l'année dans ce domaine, l'actualisation du Plan national d'assignation de droits d'émission (PNADE), et l'élaboration d'un Plan d'adaptation au changement climatique. Les émissions de GEI correspondantes à 2005 se sont situées un 37 pour 100 au dessus de l'engagement acquis dans le Protocole de Kyoto –qui établit une augmentation maximale d'émissions pour la période 2008-2012 du 15 pour 100 par rapport à celles de 1990. Le nouveau PNADE se propose d'établir la croissance des émissions globales d'un 37 pour 100 par rapport à 1990, dont le 15 pour 100 correspondra à l'augmentation des émissions et le 22 pour 100 restant se distribuera entre un 2 pour 100 d'absorption par des écoulements, et un 20 pour 100 destiné à l'acquisition de crédits de carbone en provenance de mécanismes de flexibilité, comme le commerce de droits d'émission ou la réalisation de projets qui génèrent de l'économie d'émissions dans des pays tiers.

Le secteur électrique, moins exposé au commerce international et plus capable d'internaliser des coûts, devra réaliser selon le PNADE un effort plus grand de réduction, alors qu'on leur a assigné un

volume plus grand d'émission annuelle, en appliquant un facteur d'intensité d'émissions par unité de production et en prenant en compte le potentiel de réduction de chaque sous-secteur.

6. SANTÉ ET ASSISTANCE SANITAIRE

2006 a été l'année du vingtième anniversaire de l'approbation de la Loi Générale sur la Santé, qui a supposé le changement d'un modèle sanitaire essentiellement contributif, financé à charge de cotisations sociales, à la création du Système National de la Santé-SNS caractérisé par sa nature universelle et son financement à charge des impôts. Depuis cette année là, le système a subi des transformations de grande répercussion qui ont donné lieu à des altérations très significatives dans la santé publique en Espagne, une d'elle importante: le processus de transfert de compétences aux communautés autonomiques qui a terminé en 2002. La Loi de Cohésion et de Qualité du Système National de Santé de 2003, a établi le cadre pour renforcer les actions de coordination et de coopération des administrations sanitaires, dans le but de garantir l'équité, la qualité et la participation sociale dans le SNS, domaines qui demandent encore des progrès considérables.

Le Système est, en général, bien évalué par les citoyens même si ces dernières années il semble qu'une attitude plus critique émerge, visible surtout dans les évaluations d'aspects concrets des soins spécialisés et dans la comparaison des circuits public et privé, qui indique un raccourcissement de la distance entre les deux, alors qu'il y a quelques années à peine la santé publique était l'option préférée de la majorité des espagnols.

Au chapitre des indicateurs basiques de santé dans le contexte européen, l'Espagne pointe de nouveau par ses bons résultats comme, par exemple, dans la faible incidence de la mortalité chez la population jeune, causée par des tumeurs malignes entre les 45 et 65 ans (dix points au dessous de la moyenne européenne) ou par les maladies du système circulatoire entre les 65 et les 84.

*Etat de la santé
évaluation et
utilisation du
système sanitaire*

En ce qui concerne les services sanitaires, les données sur les soins primaires qui cette année ont été répertoriés pour la première fois à

travers le Système d'Information d'Attention Primaire, indiquent quelques améliorations dans les moyennes d'habitants assignées à chaque médecin de famille mais dévoilent aussi des différences significatives entre les communautés autonomes dans les moyennes d'habitants par médecin, pédiatre et service d'infirmier. Quant aux soins spécialisés, il y a eu une augmentation importante de la chirurgie ambulatoire dont la pratique a augmenté en dix ans, passant du 7 pour 100 en 1995 au 22,6 pour 100 des actes chirurgicaux en 2004. Les listes d'attente pour les interventions chirurgicales ont diminué de sept points entre 2004 et 2005 mais elles sont encore l'aspect qui inquiète le plus les citoyens.

*Dépense et
durabilité du
système sanitaire*

La dépense sanitaire totale (publique et privée confondues) en Espagne en 2004 équivalait au 8,1 pour 100 du PIB, un peu moins d'un point au dessous de la moyenne des pays de la OCDE (8,9 pour 100), et au dessous de ce que dépense la majorité des pays européens. Cependant, entre 1990 et 2004 la dépense sanitaire a grandi en Espagne en termes réels à un rythme de 5,6 par an en moyenne, au dessus du rythme moyen des pays de l'OCDE (5,2 par an). La croissance enregistrée pendant la dernière année de cette période a été bien supérieure à cette moyenne: entre 2003 et 2004 la dépense sanitaire publique a augmenté de 11,54 pour 100 par rapport à 2003, atteignant un total de 46.004 millions d'euros. Par ailleurs, même si la dépense sanitaire espagnole est inférieure à celle d'autres pays, son rythme de croissance élevé et le poids inégal des différentes fonctions obligent à suivre de près son évolution et ses possibilités de rationalisation. Ainsi, les caractéristiques du système espagnol pendant la période observée ont été la prépondérance dans la montée de la dépense des soins spécialisés et la croissance élevée de la dépense relative à la prestation pharmaceutique, avec l'immobilisation pratique de l'effort relatif consacré aux soins primaires (qui présentaient en 2004 une descente du 0,6 par rapport à l'année antérieure, se situant à des niveaux semblables à ceux de 2002) et à la santé publique. Le renforcement de ces niveaux de soins est à chaque fois plus nécessaire dans le contexte actuel d'augmentation de la demande. Dans ce contexte, l'innovation scientifique, la croissance du nombre de personnes protégées et le vieillissement de la population mettent à l'épreuve la capacité de réponse du système.

En 2006 plusieurs initiatives se démarquaient dans le Système national de la Santé. Elles répondent en grande partie au développement

de la Loi de cohésion et de qualité du Système National de la Santé. La mise à jour du portefeuille de services, qui même s'il n'incorpore pas de nouveautés dignes de mention, a la grande valeur du consensus atteint au sein du Conseil Interterritorial sur l'ensemble de techniques et de procédés aux différents niveaux de soins garantis dans tout le territoire national. D'autres initiatives à signaler ont été l'approbation du Plan de qualité du SNS, ainsi que l'approbation par le Conseil Interterritorial du SNS du Document de Stratégies d'Amélioration dans les soins Primaires du XXI siècle. Finalement, dans un contexte de clair enrayement du Document de Stratégies d'Amélioration dans les Soins Primaires du XXI Siècle et en claire contrainte de la dépense pharmaceutique, l'approbation de la Loi 29/2006, du 26 juillet, de Garanties et d'utilisation rationnelle des médicaments et des produits sanitaires établit un nouveau cadre régulateur de ces produits, de leurs garanties et la promotion de leur utilisation rationnelle aux changements dérivés du développement technologique. La Loi inclut des changements importants dans le système en vigueur de prix de référence auquel est soumis le 16,7 pour 100 du marché des médicaments qui a fait l'objet aussi de développement réglementaire en 2006.

*Initiatives
abordées dans le
domaine du
Système National
de Santé*

L'évolution déjà citée de certains indicateurs tels que le déplacement des préférences vers les soins privés à certains niveaux de soins, la proportion croissante de la dépense privée dans l'ensemble, la distribution inégale des ressources matérielles et personnelles du système, ainsi que les disparités dans la dépense par habitant dans les différentes communautés autonomiques, sont l'expression du besoin de renforcer la coordination interterritoriale et les objectifs de cohésion sociale dans le SNS.

7. CONSOMMATION

En 2006 surgit une norme nouvelle et attendue pour la protection des consommateurs et utilisateurs en Espagne. Cette norme aborde des sujets de grand intérêt pour les citoyens tels que les conditions pour quitter certains services, entre eux, les opérateurs de téléphonie, le calcul à la hausse ou la protection dans l'achat d'un logement, ainsi que la régulation des associations de consommateurs.

L'année a été marquée en plus par la polémique suscitée autour des entreprises de biens tangibles qui ont déplacé l'attention vers la

situation de milliers de consommateurs soucieux de l'état de leurs investissements, après le début des actions judiciaires qui ont suivi la dénonce de l'Agence Etatique d'Administration Tributaire qui a découvert plusieurs délits dans deux entreprises importantes du secteur. Cette circonstance a provoqué la présentation d'un volume important de réclamations de la part des consommateurs tout au long de 2006 et les premiers mois de 2007. Cependant, en 2005, l'activité de conseil des associations de consommation a eu son principal centre d'attention dans le logement, avec un 17 pour 100 du 1.138.098 de consultations et de réclamations traitées. Après ce secteur il y a eu celui des services de communication (téléphonie, Internet) avec un 11 pour 100 du total et celui des services financiers avec le 10 pour 100.

Ces dernières années les taux de croissance du crédit aux foyers en Espagne ont été supérieurs aux correspondants à leur revenu brut disponible, ce qui s'est traduit inévitablement par une augmentation de leur ratio d'endettement. De fait, dans les années quatre vingt dix, le niveau était assez inférieur au niveau moyen de l'Union Européenne mais, en dix années à peine, il a été dépassé, sans atteindre toutefois les ratios d'endettement d'autres pays développés comme le Royaume Uni. En 2006, l'endettement des foyers en Espagne a encore augmenté jusqu'à les situer à leur niveau d'endettement le plus élevé, atteignant le 125 pour 100 de leur revenu brut disponible, ce qui suppose avoir maintenu le même rythme de croissance que les années antérieures, à peu près un 12 pour 100 annuel.

8. PROTECTION SOCIALE ET SÉCURITÉ SOCIALE

La protection sociale constitue une pièce importante de l'exécution de la Stratégie renouvelée de Lisbonne, qui contemple la nécessité d'offrir les systèmes sociaux nécessaires pour faire face aux défis de la globalisation, avec le développement d'un programme de politiques de modernisation de l'économie européenne. A chaque fois davantage il est reconnu que l'exclusion sociale génère des coûts, non seulement pour l'individu mais aussi pour l'ensemble de la société. Il découle de la révision de l'exécution de la stratégie que l'on identifie mieux que, dans le processus de modernisation de la protection et de l'inclusion sociale, l'on ne peut pas séparer l'adéquation de la protection et sa viabilité financière.

Dans ce contexte, les réformes entreprises dans les systèmes de Sécurité Sociale, revêtent une importance spéciale, en particulier celles qui ont du poids dans le domaine des pensions.

En 2006 il y a eu quelques progrès de faits dans l'application de l'Agenda Social. Le commencement dans l'application de la nouvelle phase de «la méthode ouverte de coordination» (MAC) a donné comme résultat l'approbation du premier rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale conformément aux nouveaux énoncés intégrés. Les stratégies nationales ont été examinées, dans un essai de simplifier les procédés et de se fixer de nouveaux objectifs communs structurés en trois grands domaines: pauvreté et exclusion sociale, pensions, assistance sanitaire et soins de longue durée. Un nouvel instrument financier a été approuvé pour les politiques sociales: il s'agit du programme PROGRESS en vigueur de 2007 à 2012, dirigé à l'appui financier de l'exécution des objectifs de l'Union Européenne en matières d'emploi, de protection et d'inclusion sociale, de conditions de travail, de non discrimination et diversité et enfin d'égalité de genres.

La situation par rapport à l'effort public mesuré à travers la dépense en protection sociale dans l'UE UE-25 est un bon reflet de la diversité de situations dans les différents pays cités au début du chapitre. Malgré les différences dans l'aménagement des systèmes nationaux, leur niveau de développement et la couverture offerte, l'on perçoit quelques tendances communes ces dernières années, en particulier dans la légère diminution de la participation de la protection sociale dans l'ensemble de la dépense publique dans l'UE.

*Tendances de la
dépense en
protection
sociale dans
l'UE*

Dans ce contexte, l'effort consacré en Espagne à la protection sociale en 2004 –dernière année dont nous disposons d'information comparée– était encore très inférieur à la moyenne de l'UE-15 et de l'UE-25, malgré la légère descente observée ces dernières années. En 2004, l'Espagne assignait à la protection sociale une quantité équivalente au 20 pour 100 du PIB, alors que la moyenne de l'UE-15 se situait au 27,6 pour 100 et la moyenne de l'UE-25 se trouvait au 27,3 pour 100 du PIB. Si nous nous centrons sur les principaux foyers auxquels se destine l'effort en protection dans l'Union Européenne, la proportion de la dépense est en ce moment celle destinée au troisième âge et à la survie, alors que la fonction qui augmente le plus en moyenne par an est celle de «la

maladie/assistance sanitaire» face à celle du «logement/exclusion sociale» qui est celle qui grandit le moins.

Si l'on compare l'effort mesuré en pourcentage du PIB en 2004, l'Espagne se trouve au dessous de la moyenne dans toutes les fonctions excepté en chômage (2,5 pour 100 en Espagne et 1,7 pour 100 dans l'UE-25). La dépense dans la fonction vieillesse supposait déjà en 2004 le 7,9 pour 100 du PIB (le 10,8 pour 100 dans l'UE-25) et la maladie qui inclut les soins sanitaires et l'incapacité temporaire et supposait le 6 pour 100 du PIB, le 7,4 pour 100 dans l'UE-25. Les distances sont encore plus accusées par rapport à l'effort plus petit en Espagne dans la fonction «famille/enfants», qui suppose un tiers de ce qu'il représente dans l'UE-25 (0,7 pour 100 face au 2,1 pour 100), «logement» (0,5 pour 100 en Espagne et 0,2 pour 100 dans l'UE-25) et exclusion sociale (0,2 pour 100 en Espagne et 0,2 pour 100 dans l'UE-25).

De même, en ce qui concerne la distribution des ressources pour financer la protection sociale en fonction de son origine, l'Espagne montre encore une structure très différente de la moyenne de l'Union européenne, de sorte que plus de la moitié des revenus (50,9 pour 100 en 2004) procèdent des cotisations sociales à charge des entrepreneurs, proportion qui dans la moyenne de l'UE-25 se réduit au 38,6 pour 100, alors que les transferts de l'Etat représentent le 30,3 pour 100 (33,7 pour 100 dans l'UE-25) et les cotisations des personnes protégées le 16,4 pour 100 (20,9 pour 100 dans l'UE-25).

Durant 2006, les institutions européennes ont insisté sur la nécessité de renforcer les initiatives des Etats membres pour affronter le défi démographique lancé à l'Union Européenne de manière constructive, et en tenant compte des dimensions multiples et complexes de l'élément démographique dans toutes et chacune des politiques, aux échelles nationale et communautaire. Selon la Commission européenne, pour l'UE-25, les projections montrent que la dépense publique destinée à l'âge augmentera de 3 à 4 points du PIB entre 2004 et 2050, ce qui représenterait une augmentation du 10 pour 100 de la dépense publique, montant qui affecterait les pensions, la santé et les services prêtés aux personnes d'âge avancé. Ces pressions à la hausse se percevront à partir de 2010 et seront particulièrement fortes entre 2020 et 2040. L'on observe toutefois de grandes différences d'un pays à l'autre et l'on reconnaît que tous les pays ont entrepris des réformes qui commencent à porter leurs fruits.

Les successives réformes adoptées en Espagne cette dernière décennie, dans un processus d'adaptation permanent, ont suivi le fil conducteur des recommandations du Pacte de Tolède approuvé en 1995 et renouvelé en 2003. Dans l'essentiel, il y a un niveau élevé de coïncidence entre les objectifs fixés en Europe, en particulier dans le contexte du MAC, et les principaux orientateurs du Pacte de Tolède: garantir la durabilité financière, l'adéquation ou la suffisance des prestations et la modernisation ou adaptation du système aux changements sociaux. La première Stratégie conjointe de protection sociale et d'inclusion sociale, approuvée par le Conseil de Ministres le 13 octobre 2006 et présentée en Espagne en application du MAC, a reçu une évaluation positive de la part des institutions européennes, en mettant en exergue son caractère stratégique et l'importance des mesures adoptées en 2006 pour atteindre les objectifs fixés en matière de Sécurité Sociale.

Dans le domaine concret de la Sécurité Sociale, avec en toile de fond la continuité d'une situation financière assainie, il y a eu en 2006 plusieurs avancées dans le développement du Pacte de Tolède. Si la nouveauté la plus importante dans le domaine de la protection sociale a été la création de la Sécurité Sociale au sens strict du terme, l'initiative la plus signalée s'est déroulée dans le contexte du dialogue social entre le gouvernement et les interlocuteurs sociaux. Il a débouché sur l'Accord sur des mesures en matière de Sécurité Sociale signé le 13 juillet 2006. L'Accord donnait réponse à une des priorités marquées dans le domaine socioprofessionnel dans la Déclaration pour le Dialogue Social de juillet 2004 qui traitait spécialement le Système de la Sécurité Sociale.

*Accord de
mesures en
matière de
Sécurité Sociale*

Les mesures qu'il contemple figurent essentiellement sur la relation adéquate entre revenus et dépenses du système, l'amélioration de l'action protectrice non contributive, l'âge de la retraite et la prolongation de la vie professionnelle, ainsi que la structure du système de Sécurité Sociale. Parmi ses nouveautés les plus importantes, l'Accord recueille la détermination de la période minimale de cotisation pour générer la pension en 15 ans effectifs, l'élargissement de la pension de veuvage aux personnes vivant en couple et une série de conditions plus rigoureuses pour recourir aux bénéficiaires de la retraite partielle, en particulier dans les cas où celle-ci se rattache à un contrat de relèvé.

Le développement de l'Accord requiert de nombreux changements normatifs, dont certains ont commencé à s'appliquer déjà en 2006. C'est ainsi qu'avant la fin de l'année a été émis le Royal Décret 1299/2006, du 10 novembre, par lequel sont visées et approuvées les maladies professionnelles dans le système de la Sécurité Sociale, que s'établissent des critères pour leur notification et inscription. Le nouveau tarif d'accidents de travail et de maladies professionnelles a été approuvé et incorporé à la Loi 42/2006, du 28 décembre, sur le Budget Général de l'Etat pour l'année 2007. Au début 2007 l'on a approuvé l'intégration sous le Régime Spécial de Travailleurs Indépendants, des travailleurs pour leur compte du Régime Spécial Agraire.

Cependant le gros des engagements contemplés par l'Accord s'est concrétisé dans l'Avant-projet de Loi des Mesures de Sécurité Sociale sur lequel le CES a émis son Avis 1/2007. Cet Avant-projet prévoit l'incorporation au Texte refondu de la Loi Générale de la Sécurité Sociale des mesures qui affectent le régime juridique de l'incapacité temporaire, l'incapacité permanente, la retraite, la retraite partielle ainsi que la mort et la survie. Le CES a évalué positivement le contenu de cet Avant-projet, entendant que ce dernier s'inscrit dans le cadre du processus continu et progressif d'adaptation du système de la Sécurité Sociale, en ligne avec les recommandations du Pacte de Tolède.

Il faut rappeler qu'il y a encore, en attente, d'autres prévisions contemplées par l'Accord telles que, sans prétendre être exhaustifs, la modification de la législation du Fond de Réserve, l'intégration du Régime Spécial Agraire de travailleurs salariés au Régime Général ou l'analyse des possibilités de convergence du Régime Spécial de Foyer avec le Régime Général des Travailleurs.

*Amélioration de
l'action
protectrice*

Avec ces mesures pactées dans le cadre de cet Accord, il faut souligner les initiatives abordées durant 2006 dans le cadre de l'amélioration de l'action protectrice du système de la Sécurité Sociale. Dans ce domaine, l'on remarque l'importance particulière de la montée de la quantité des pensions minimales au dessus de cette revalorisation générale, appliquée dans les deux exercices antérieurs et contemplée de nouveau en 2006. La mesure en soi, qui concerne les prestations de caractère contributif, oscille entre le 5 et le 6,5 pour 100, selon les cas. En ce qui concerne les pensions non contributives, la montée atteint le 3 pour 100.

De même, il faut citer la nouvelle montée du salaire minimum interprofessionnel applicable en 2006, autant pour les travailleurs fixes que pour les travailleurs éventuels ou temporaires, ainsi que pour le personnel au service du foyer familial. Aux effets de Sécurité Sociale, les nouveaux montants, qui représentent une augmentation du 5,4 pour 100 par rapport à ceux en vigueur l'année antérieure, répercutent sur une nouvelle augmentation des bases minimales de cotisation et, par conséquent, sur les prestations générées à partir des bases régulatrices mineures.

D'autres initiatives abordées en 2006 ont une incidence sur l'égalisation de droits pour certains collectifs et situations, parmi lesquelles il faut remarquer, depuis le point de vue de leurs droits en matière de Sécurité Sociale, celle des espagnols qui résident à l'étranger, celle des travailleurs indépendants et les situations rattachées à la maternité. Dans les trois cas, le CES a eu l'opportunité de se prononcer sur l'Avant-projet de Loi correspondant et d'émettre son avis.

Les mesures antérieures ont été adoptées dans un contexte économique et démographique favorable. En effet, la Sécurité Sociale a montré encore en 2006 une situation financière assainie, jusqu'au point d'avoir fini sur un superavit budgétaire du 1,2 pour 100 du PIB, c'est à dire 11.900 millions d'euros. L'augmentation de revenus a pu s'attribuer encore à l'augmentation du 3,28 pour 100 de l'adhésion, inférieur à celui enregistré l'année antérieure (5,78 pour 100) auquel il est difficilement comparable à cause de l'effet de normalisation d'étrangers. Sans compter l'effet de cette normalisation, l'augmentation enregistrée en 2006 serait légèrement supérieure (à peine deux dixièmes) à celui enregistré pendant l'année antérieure. La Sécurité Sociale a clos l'exercice 2006 avec un total de 18.915.407 adhérents en moyenne mensuelle de décembre, ce qui rapporte une augmentation de 601.025 adhérents par rapport à la moyenne mensuelle de l'année antérieure.

*Evolution de
l'adhésion*

Comme il arrive depuis plusieurs années, l'intensité de la croissance de l'adhésion a été plus importante dans le cas des femmes (4,52 pour 100 en variation interannuelle le 31 décembre) que dans celui des hommes (2,45 pour 100). Maintenir et renforcer ce rythme d'incorporation de femmes à l'adhésion et favoriser leur continuité dans le temps constitue, dans le cas de l'Espagne, un aspect essentiel pour améliorer la durabilité du système, en

cohérence avec l'objectif d'améliorer le taux d'activité des femmes dans le cadre de la Stratégie révisée de Lisbonne.

Quant à la composition et l'évolution de l'adhésion, par rapport à la nationalité des adhérents, il faut signaler qu'après la normalisation d'étrangers, ceux-ci ont continué à s'incorporer à bon rythme au système de Sécurité Sociale en 2006. Approximativement le 22,5 pour 100 des nouvelles adhésions correspond à des travailleurs non nationaux. A la fin de 2006 il y avait 1.823.974 étrangers adhérents à la Sécurité Sociale, le 80,7 pour 100 en provenance de pays extracommunautaires. Même si le poids des citoyens non communautaires est prépondérant encore, l'on remarque le rythme accéléré d'incorporation de citoyens de l'Union Européenne à l'adhésion: pendant la dernière année ils ont augmenté d'un 23,3 pour 100, alors que les non européens l'on fait d'un 5 pour 100. Les dix nouveaux pays qui sont entrés dans l'Union Européenne en 2004, représentaient 71.977 adhérents étrangers en 2006, le 48,4 pour 100 d'entre eux des polonais. Il est prévisible que l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union Européenne à partir du 1 janvier 2007, accentuera la tendance à la croissance de la participation de citoyens communautaires dans l'adhésion de la Sécurité Sociale, surtout lorsque terminera la moratoire de deux ans pour la pleine application de la libre circulation de travailleurs et l'accès à l'emploi dans les mêmes conditions que les espagnols.

Si l'on compare la distribution des étrangers et des espagnols par groupes de cotisation, l'on observe aussi une concentration élevée des premiers, très supérieure à celle des espagnols, travaillant dans les catégories professionnelles caractérisées par un faible niveau de qualification et des bases de cotisation inférieures. Ces données correspondent à la «spécialisation productive» des étrangers sur le marché du travail espagnol ainsi que le poids encore fort des nouveaux arrivés par rapport à ceux déjà pleinement établis, en cohérence avec le trajet, court encore, de l'Espagne comme pays d'accueil de l'immigration.

*Principales
prestations,
dépense et
évolution des
bénéficiaires*

La principale impulsion de la dépense en prestations de la Sécurité Sociale est l'augmentation enregistrée par le poste le plus important, celui des pensions contributives, poste qui dans le budget 2006 représentait un montant de 80.098, 52 millions d'euros, c'est-à-dire le 7,72 pour 100 du PIB. Selon l'avance de l'exécution du budget pour dépenses accumulées jusqu'à la fin décembre, la

dépense en pensions contributives a grandi d'un 6,9 pour 100 par rapport à la même période de l'année antérieure, avec les pensions contributives de retraite et de veuvage comme principal composant.

Dans l'ensemble, le nombre de pensions contributives en vigueur a grandi en 2006 un 1,5 pour 100 de plus que l'année antérieure, une augmentation qui, dans le cas des retraites a été du 1,4 pour 100. La raison de cette croissance contenue en 2006 réside dans le fait que le volume de nouveaux départs en retraite en 2006 (235,1 milles) a été inférieur à celui de 2005 (265,30). Cette diminution a été causée par le fait qu'après une brusque remontée en 1940, la natalité a été un peu inférieure en 1941, année de la naissance des personnes qui avaient 65 ans en 2006. Les radiations en retraite (215,8 milles) ont été inférieures aussi à celles de l'année antérieure (226,1 milles). Les cohortes nées à partir de 1942 ont commencé à être plus nombreuses progressivement, ce qui laisse prévoir qu'à partir de 2007 il y aura une intensification de la croissance du nombre de nouvelles incorporations à la retraite.

L'évolution de la retraite anticipée mérite une attention spéciale pour sa connexion avec les objectifs de maintien dans l'emploi des travailleurs plus âgés et pour faciliter une transition graduelle et flexible à la retraite. En 2006 l'on a enregistré de nouveau une augmentation importante de retraites anticipées. Dans ses différentes modalités, la retraite partielle montre une tendance croissante inquiétante: rien qu'en 2006 l'on a enregistré un 33 pour 100 d'augmentation, représentant déjà le 28,3 pour 100 du total de retraites anticipées et le 13 pour 100 du total des inscriptions en retraite. Cette évolution semble être en relation avec l'utilisation des retraites anticipées pour renouveler des effectifs ou pour accéder à une situation semblable à la retraite anticipée, mais sans la pénalisation des coefficients réducteurs. Pour cela, l'Accord signé par les agents sociaux aborde des mesures pour reconduire l'utilisation de cette figure à son but initial pour faciliter une permanence dans l'emploi des travailleurs les plus âgés, comme cela se fait dans le projet de Loi de Mesures de Sécurité Sociale.

Le chapitre de pensions non contributives maintient une évolution constante. Il a grandi de 3,1 pour 100 dans l'ensemble, avec un poids prépondérant des pensions non contributives de retraite, suivies des prestations familiales (allocation pour enfant à charge de moins de 18 ans avec ou sans handicap et allocations de

paiement unique pour naissance de troisième enfant ou pour naissance multiple), et des pensions d'invalidité. Le chiffre des percepteurs de pensions non contributives de retraite et pour invalidité est stabilisé approximativement à 475.000 pensionnaires de la Sécurité Sociale.

Pour l'aspect contributif du système, l'on remarque l'évolution à la hausse du nombre de pensions en vigueur qui perçoivent un complément pour minima, conséquence de l'augmentation du montant des pensions minima au-dessus de l'IPC, avec l'effet qui en découle sur le montant de la dépense associée qui, il faut le rappeler, finance encore une bonne partie à charge des cotisations sociales. Cette tendance peut remettre en question la suffisance des apports actuels de l'Etat pour respecter l'engagement d'atteindre le plein financement des compléments à des minima dans le délai établi. En juillet 2006, il y avait 2.212.562 pensions avec des compléments à des minima, le 27 pour 100 du total des pensions en vigueur parce qu'elles n'atteignaient pas le montant de la pension minimale.

*Situation
du Fonds
de Réserve*

Le résultat positif du solde entre revenus et dépenses du système a été appliqué à la dotation du Fond de Réserve, en application des engagements assumés dans le Pacte de Tolède (Seconde recommandation) et la révision de ce Pacte approuvée par le Congrès des Députés fin 2003, ainsi que les accords en matière de protection sociale souscrits avec les agents sociaux. Le solde du Fonds le 31 décembre 2006 allait servir à payer sept mois de du budget pensions, représentant le 3,64 pour 100 du PIB. Logiquement, le Fonds de Réserve constitue un instrument fondamental, même si ce n'est pas le seul, pour garantir la viabilité du système. Une autre contribution à ce système vient de toutes les mesures et initiatives qui ont été adoptées ces dernières années dans le processus d'adaptation permanente de la Sécurité Sociale Espagnole. L'Accord de mesures pour la protection sociale contient l'engagement d'étudier la modification de la législation régulatrice du Fonds, afin d'obtenir plus de rentabilité pour ses dotations, en garantissant la sécurité des investissements.

*Evolution
de la prévision
sociale
complémentaire*

En 2006, la prévision sociale complémentaire a encore augmenté, mais à un rythme inférieur à celui des années antérieures ce qui contraste avec l'augmentation importante de la population occupée et le rythme général de vieillissement de la population. Quant à la

modalité des plans de pensions, il semblerait qu'à mesure que termine le processus d'extériorisation des engagements envers les pensions, le système de plans individuels grandit au dessus du système d'emploi. Durant les années prochaines il faudra être attentifs aux effets de la Loi 35/2006, du 28 novembre, de l'Impôt sur les revenus des Personnes Physiques qui a modifié le traitement fiscal des apports et des prestations des systèmes de prévision sociale complémentaire, en introduisant une nouvelle modalité d'assurance collective, dénommée «Plans de prévision sociale entrepreneuriale», qui pourra recouvrir les risques de retraite, d'incapacité permanente, de décès et de dépendance sévère ou de grande dépendance.

Un autre aspect dont il faudra suivre l'évolution est celui relatif aux apports moyens des participants aux plans qui en 2006, ne dépassaient pas les 900 euros annuels dans presque le 80 pour 100 des cas.

9. SERVICES SOCIAUX ET SOINS À LA DÉPENDANCE

En Espagne, le secteur des services sociaux est moins développé que dans la majorité des pays les plus avancés de son entourage, mais aujourd'hui il se trouve à un moment décisif après l'approbation de la Loi 39/2006, du 14 décembre, de Promotion de l'autonomie personnelle et des soins aux personnes en situation de dépendance. Même si les services sociaux réalisent leur activité conformément à une grande variété d'objectifs, ils portent leurs soins les plus prépondérants aux personnes d'âge avancé et aux personnes handicapées, principaux collectifs bénéficiaires du droit à l'attention qu'ils dédient aux personnes d'âge avancé et aux personnes handicapées, principaux collectifs bénéficiaires du droit aux soins dans des situations de dépendance. La demande sociale articulée autour du phénomène du vieillissement de la population et du besoin d'attention des personnes dépendantes, que cette dépendance soit le résultat de la vieillesse ou de situations handicapantes, se matérialise ces dernières années, selon les données du Ministère de Travail et des Affaires Sociales, dans une augmentation du nombre et de la proportion de services destinés à satisfaire les besoins de ces personnes. En outre, conformément aux prévisions de la nouvelle norme, le système pour l'autonomie et l'attention à la dépendance (SAAD) constitue un instrument fondamental pour améliorer la situation des services sociaux en Espagne.

Par ailleurs, l'on attend que le nouveau système apporte des bénéfices importants depuis le point de vue professionnel. Ainsi, avec l'horizon d'expansion ouvert grâce à son implantation qui, en termes d'emploi, selon les dernières estimations du Ministère du Travail et Affaires Sociales, se situe près des trois cent mille postes de travail directs, et il y a la possibilité d'améliorer la position de collectifs avec des difficultés spéciales d'intégration professionnelles, telles que les femmes, les travailleurs faiblement qualifiés, les chômeurs de longue durée, les jeunes à la recherche d'un premier emploi et les travailleurs de plus de quarante cinq ans. Le SAAD offre l'opportunité non seulement de création de nouveaux emplois mais aussi de consolidation d'emplois déjà existants pour les prochaines années.

En ce qui concerne l'évolution du Plan accordé de prestations basiques de services sociaux dans des corporations locales, tout au long des dix huit ans de son fonctionnement, le réseau basique qu'il intègre s'est développé d'une manière importante. Et cela même si aujourd'hui, comme le montrait l'antérieure édition de ce Mémoire, il se trouve dans une phase d'immobilisation relative, qui ne devrait pas surprendre parce que son grand essor a eu lieu pendant les années suivantes à la mise en marche du Plan.

10. INCLUSION SOCIALE ET NON DISCRIMINATION

La réduction des inégalités et l'encouragement de l'égalité de traitement et de chances forment partie des objectifs basiques de la modernisation du modèle social européen. L'action protectrice de la Sécurité Sociale, l'expansion de la santé et de l'éducation, le développement des services sociaux et les politiques actives d'emploi, entre autres aspects traités dans les chapitres précédents de ce Mémoire, contribuent décisivement à l'objectif de garantir un niveau adéquat de cohésion sociale, complétant les initiatives déployées dans ces domaines avec les politiques dirigées spécifiquement à atteindre des sociétés plus cohésionnées. Dans ce cadre se situent autant les politiques d'inclusion sociale, orientées surtout à prévenir et dépasser des situations de privation matérielle, telles que les initiatives en matière d'égalité de traitement et de chances qui, avec l'étalement d'une législation anti discrimination à chaque fois plus renforcée, agissent sur un substrat difficile à appréhender et porteur de racines culturelles profondes.

L'année 2006 a été l'année de l'élaboration du IV Plan National d'Action pour l'Inclusion du Royaume d'Espagne, 2006-2008, incorporé à la Stratégie espagnole en matière de protection sociale, d'inclusion sociale, d'assistance sanitaire présentée en exécution de la méthode ouverte de coordination. Les caractéristiques de la population destinataire en puissance du Plan dans notre pays figurent dans la seconde édition de l'Enquête sur les Conditions de Vie de l'INE (Institut National de Statistique), qui constatait la persistance de profils personnels déjà connus de la population sous risque de pauvreté, comme l'âge avancé, avec d'autres tendances présentes aussi dans l'ensemble des pays de notre zone, tels que la féminisation de la pauvreté, l'augmentation des travailleurs sous risque de pauvreté ou l'augmentation du risque de pauvreté infantile.

L'année 2006, en Espagne, a été une année d'avances significatives en politiques et en initiatives normatives qui affectent de manière directe l'égalité de chances, encouragées fondamentalement par l'application des directives communautaires en la matière. Les domaines les plus remarquables d'intervention pendant l'année ont été celui de l'égalité de chances entre hommes et femmes et celui de l'intégration sociale des immigrants. Dans le premier, il faut signaler le développement de la Loi Organique Intégrale de mesures contre la violence de genre et, en particulier, l'élan donné à l'approbation de la Loi d'Égalité entre hommes et femmes, dont il faudra faire un suivi les années prochaines. Le Plan Stratégique de Citoyenneté et d'Intégration, soumis à un processus de consultation publique durant l'année 2006, aspire à devenir un élément d'impulsion du processus d'intégration sociale des immigrants, en orientant l'action des pouvoirs publics et en dynamisant la société dans ce sens en créant un cadre adéquat pour l'intégration des immigrants en tant que citoyens en Espagne avec tous les droits, de l'homme, sociaux, économiques, culturels et politiques. Dans le domaine du handicap, il y a eu des progrès de faits, partiels, dans le développement de la Loi d'Égalité de chances et de non discrimination et d'accessibilité universelle des personnes handicapées (LIONDAU). Cependant, les attentes d'une amélioration de la situation d'une partie importante de ce collectif se centrent depuis 2006 sur l'application de la Loi 39/2006, du 14 décembre, sur la Promotion de l'autonomie personnelle et les soins portés aux personnes en situation de dépendance.

Égalité de chances

ÉVOLUTION DE L'UE-25 PAR RAPPORT AUX POINTS DE RÉFÉRENCE 2010 EN ÉDUCATION ET FORMATION

Indicateurs d'éducation dans l'Union Européenne	% de la population de 25 à 64 ans participant en éducation et formation		% de la population de 20 à 24 ans qui a terminé au moins le niveau d'Enseignement secondaire 2 ^{ème} etapa (1)		% de jeunes avec abandon scolaire précoce (2)		Diplômés en Sciences et Technologie (3)		Jeunes qui ne possèdent pas le minimum requis en lecture (PISA 2000 - 2003)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2004	2000	2003
UE -25	7,9 (4)	11,0	76,3	77,3	17,3(4)	15,2	10,4(4)	12,6	-	-
Allemagne	5,2	8,2	74,7	71,0	14,9	13,8	8,2	9,0	22,6	22,3
Autriche	8,3	13,8	84,7	85,9	10,2	9,0	7,2	8,7	14,6	20,7
Belgique	6,8	10,0	80,9	80,3	12,5	13,0	9,7	11,2	19,0	17,9
Chypre	3,1	5,6	79,0	80,7	18,5	18,1	3,4	4,2	-	-
Danemark	20,8	27,6	69,8	76,0	11,6	8,5	11,7	13,8	17,9	16,5
Slovénie	-	17,8	87,0	90,6	-	4,3	8,9	9,3	-	-
Espagne	5,0	12,1 (*)	65,9	61,3	29,1	30,8	9,9	12,5	16,3	21,1
Estonie	6,0	5,9	83,6	80,9	14,2	14,0	7,0	8,9	-	-
Finlande	19,6 (*)	24,8	87,8 (*)	84,8	8,9 (*)	9,3	16,0	-	7,0	5,7
France	2,8	7,6	81,6	82,8	13,3	12,6	19,6	-	15,2	17,5
Grèce	1,1	1,8	79,3	84,0	18,2	13,3	0,0	8,0	24,4	25,3
Hongrie	3,1	4,2	83,6	83,3	13,8	12,3	4,5	5,1	22,7	20,5
Irlande	-	8,0	82,4	86,1(**)	-	12,3(**)	24,2	23,1	11,0	11,0
Italie	5,5	6,2	68,8	72,9	25,3	21,9	5,7	10,1	18,9	23,9
Lettonie	-	7,6	76,8	81,8	-	11,9	7,4	9,4	30,6	18,0
Lituanie	2,8	6,3	77,9	85,2	16,7	9,2	13,5	17,5	-	-
Luxembourg	4,8	8,5	77,5	71,1	16,8	13,3	1,8	-	35,1	22,7
Malte	4,5	5,8	40,9	48,1	54,2	41,2	3,4	-	-	-
Pays Bas	15,6	16,6	71,7	74,6	15,5	13,6	5,8	7,9	-	11,5
Pologne	-	5,0	87,8	90,0	-	5,5	6,6	9,4	23,2	16,8
Portugal	3,4	4,6	42,8	48,4	42,6	38,6	6,3	11,0	26,3	21,9
Royaume Uni	21,0	29,1	76,4	77,1	18,4	14,0	18,5	18,1	12,9	-
Rép. Tchèque	-	5,9	91,1	90,3	-	6,4	5,5	7,4	17,5	19,3
Repubblica Eslovaca	-	5,0	94,5	91,5	-	5,8	5,3	9,2	-	-
Suède	21,6	34,7	85,2	87,8	7,7	11,7 (*)	11,6	15,9	12,6	13,3

* Rupture de série.

(1) Selon la correspondance CNED-2000-ISCED-97, ce niveau inclut une seconde étape d'éducation secondaire (Générale-secondaire et Niveau moyen d'enseignements professionnels et de régime spécial) et enseignements pour la formation et l'insertion professionnelle qui demandent un diplôme d'études secondaires de première étape pour leur réalisation.

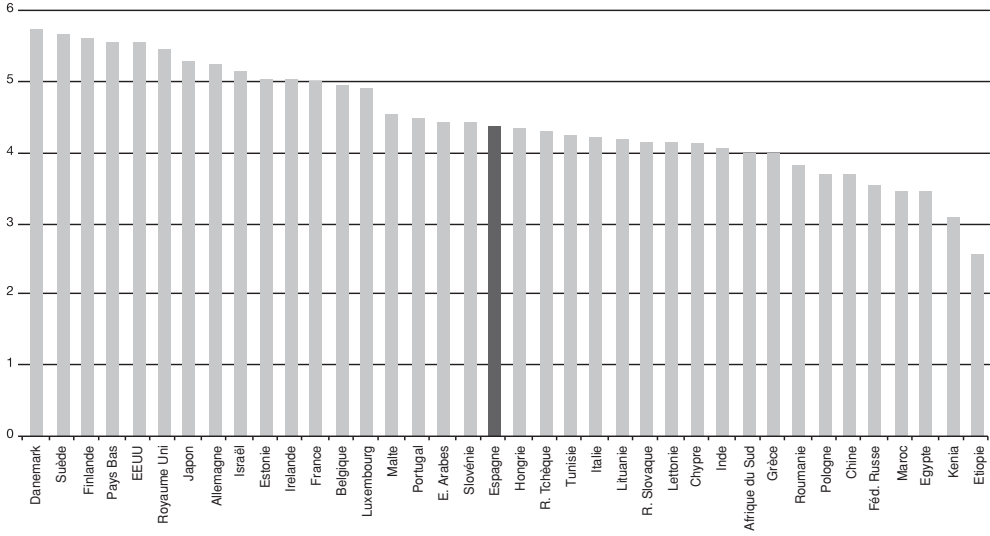
(2) Pourcentage de jeunes entre 18 et 24 ans qui n'ont pas terminé l'Enseignement Secondaire 2^{ème} étape et qui ne suit aucun type d'études-formation.

(3) Diplômés par 1.000 habitants entre la population de 20 et 29 ans.

(4) Données estimées.

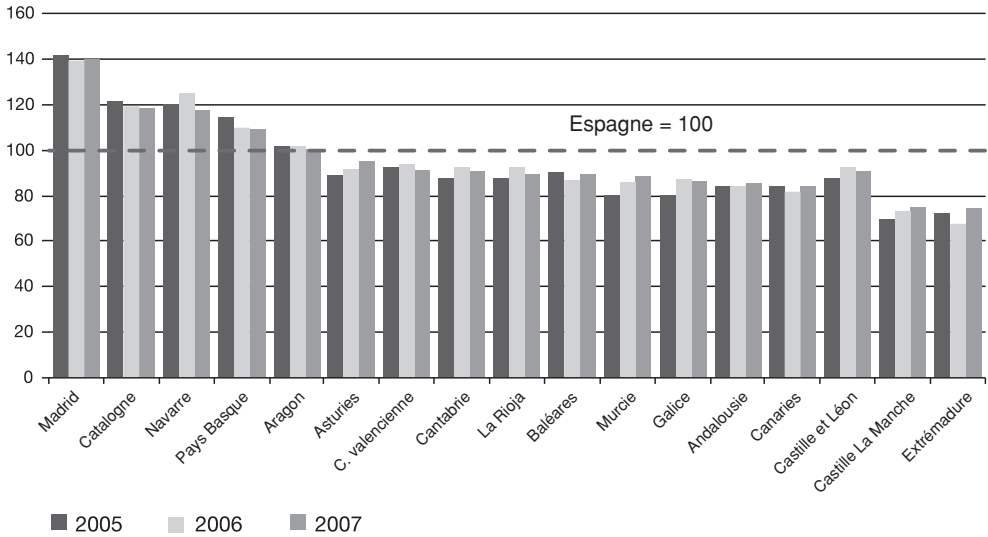
Source: Indicateurs Structurels d'Eurostat et PISA 2000-2003.

INDICE DISPONIBILITÉ DE RÉSEAU, 2006



Source: World Economic Forum, *The Global Information Technology Report 2006-2007*.

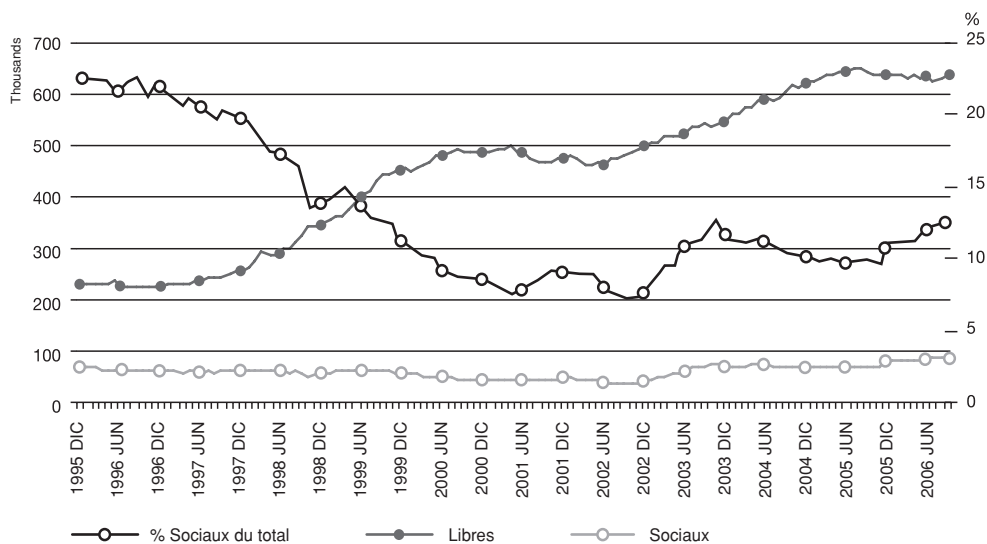
INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE PÉNÉTRATION RÉGIONALE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE*, 2005-2006



* Indice global qui reflète la présence de technologies de l'information et de la communication dans les Communautés Autonomes.

Source: Communauté de Madrid, Ministère d'Economie et d'Innovation Technologique de la Communauté, Pénétration Régionale de la Nouvelle Economie (mars 2007).

LOGEMENTS DE CONSTRUCTION ENTAMÉE LIBRES ET LOGEMENTS SOCIAUX, 1995-2006



Source: Ministère du Logement.

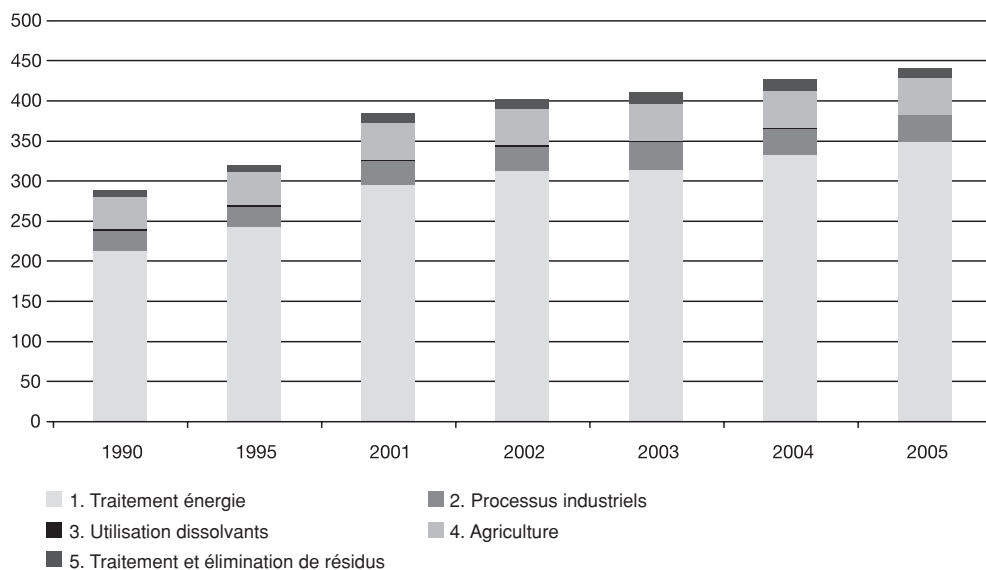
SATISFACTION DES CITOYENS ESPAGNOLS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE LEURS LOGEMENTS, 2000-2005

(Pourcentage de foyers sur le total)

Année	Lumière naturelle insuffisante	Bruits produits par des voisins ou bruits de la rue	Pollution et autres problèmes environnementaux	Délinquance ou vandalisme	Aucun problème
2000	11,1	30,0	8,5	12,3	50,9
2001	11,7	34,6	9,7	14,7	46,5
2004	14,2	25,5	15,8	18,9	52,8
2005	10,8	28,8	16,6	18,7	53,4

Source: INE. Panel de Hogares de la Unión Europea (2000-2001) et Encuesta de Condiciones de Vida (2004-2005) (Panel de Foyers de l'Union Européenne) (Enquête sur les Conditions de vie).

EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ EN ESPAGNE PAR SECTEURS, 1990-2005

 (MTm CO₂ eq)


Source: Ministère de l'Environnement, *Inventario de Emisiones de Gases con Efecto Invernadero de España 1990-2005, Comunicación a la Comisión Europea* (Marzo 2007). (Inventaire des Emissions de gaz avec effect serre en Espagne 1990-2005, Communication à la Commission Européenne mars 2007).

INDICATEURS SANITAIRES EN ESPAGNE, 1994-2004

Indicateurs généraux	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Espérance de vie à la naissance en années, par sexe ⁽¹⁾											
Les deux sexes		78,0	78,3	78,6	78,7	78,6	78,7				
Hommes		74,4	74,7	75,1	75,2	75,3	75,4		75,7	76,9	
Femmes		81,6	81,9	82,0	82,1	82,5	82,7		83,1	83,6	
Evolution de la mortalité.											
Taux brut pour 1.000 hab. ⁽¹⁾											
Les deux sexes	8,6	8,8	8,9	8,9	9,1	9,4	9,0			9,1	8,7
Hommes	9,4	9,6	9,7	9,6	9,9	10,0	9,7			9,7	9,3
Femmes	7,9	8,1	8,2	8,2	8,5	8,7	8,4			8,6	8,2
Evolution de maladies chroniques. Indice de mortalité dans la population de 16 ans et plus ⁽²⁾											
Hypertension artérielle		12,0		11,4				14,4		12,3	
Cholestérol élevé		9,5		8,2				10,9		8,9	
Diabètes		4,7		5,0				5,6		5	
Asthme ou bronchite chronique		4,9		5,0				4,8		5,3	
Maladie du coeur		4,8		4,9				5,2		5	
Ulcère d'estomac		4,3		3,5				3,5		2,1	
Allergie		8,1		8,0				8,0		9,8	
Dépression								6,5		4,6	
Ne réfèrent aucune de ces maladies		67,3		68,8				61,9			
Evolution du SIDA. Taux par million d'habitants ⁽³⁾											
Les deux sexes	188,2	181,1	166,5	120,9	89,5	74,3	68,4	59,0	52,7	47	52
Evolution des taux d'accidents de la route et victimes ⁽⁴⁾											
Accidents pour 10.000 véhicules	43	44	44	42	46	44	44	41	31	40	36
Morts pour 10.000 véhicules	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2
Morts chaque 1.000 accidents	72	69	64	65	61	59	58	55	54,3	54	50
Blessés chaque 1.000 accidents		1.522	1.515	1.520	1.510	1.520	1.529	1.545	1.547	1.561	1.472
Morts chaque 10.000 accidents	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3	1,1
Evolution du tabagisme ⁽²⁾											
Fumeurs quotidiens		43,5		42,1				39,2		34,1	
Fumeuses quotidiennes		24,5		24,8				24,6		22,4	
Ex-fumeurs		22,7		23,1				24,8		24,7	
Ex-fumeuses		7,0		7,8				9,4		10,4	
Evolution de la consommation d'alcool ⁽²⁾											
Buveurs excessifs		4,9		4,5				3,9		4,3	
Buveuses excessives		0,3		0,3				0,2		0,5	
Evolution de l'obésité ⁽²⁾											
Obésité (hommes)		10,7		12,4				12,8		13,3	
Obésité (femmes)		11,9		13,6				14,5		13,9	
Evolution de l'activité physique ⁽²⁾											
Inactivité temps de loisir (hommes)		40,7		39,2				41,2			
Inactivité temps de loisir (femmes)		52,9		52,1				52,2			

INDICATEURS DE SANTÉ EN ESPAGNE, 1994-2004 (Continuation)

Indicateurs généraux	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Equipements de haute technologie dépendants d'hôpitaux⁽⁵⁾											
TAC (Tomographie axiale informatisée)	305	354	352	359	402	456	483	505	531		586
RM (Résonance magnétique)	98	108	124	125	150	181	194	231	256		349
GAM (Gammachambre, inclut SPECT)	198	183	200	190	214	221	213	209	210		232
HEM (Salles hémodynamique)	123	125	135	131	146	138	161	166	165		197
ASD (Angiographie par soustraction numérique)	116	125	129	130	132	137	148	147	151		181
LIT (Litricia Extracorporelle par Ondes de Choc)	65	62	70	71	74	69	73	74	73		83
BCO (Bombe de cobalt)	77	77	79	72	74	62	60	58	54		46
ALI (Accélérateur de particules)	47	51	51	52	65	79	89	95	97		135
Personnel sanitaire⁽¹⁾									420.000		
Médecins membres de collèges (Total)	162.089	162.650	165.560	168.240	171.494	174.886	179.033			190.655,0	199.123,0
Médecins membres de collèges (% Femmes)	33,5	33,8	34,6	36,4	36,4	37,0	37,9		40,7	40,7	42,0
Diplômés en Infirmerie membres du collège (Total)	167.957	172.132	177.034	181.877	203.412	197.340	204.485			220.769,0	231.001,0
Diplômées en Infirmerie membres de collège (% Femmes)	78,8	79,0	79,8	80,1	80,2	80,6	80,5		81,6	81,6	82,5
Farmaciens membres de collège (Total)	40.323	41.387	45.021	44.990	46.761	48.717	50.759			56.501,0	59.251,0
Farmaciens membres de collège (% Femmes)	63,5	63,8	65,8	65,0	65,7	66,2	66,8		68,0	68,0	68,7

Sources:

- (1) INE.
- (2) Ministère de la Santé et la Consommation, Enquête nationale sur la Santé.
- (3) Ministère de la Santé et la Consommation, Institut de la Santé Carlos III. Registre National du SIDA.
- (4) Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Circulation.
- (5) Ministère de la Santé et la Consommation, Catalogue national des hôpitaux.

DÉPENSE EN SANTÉ PAR FONCTIONS 1994 Y 2004

(Millions d'euros)

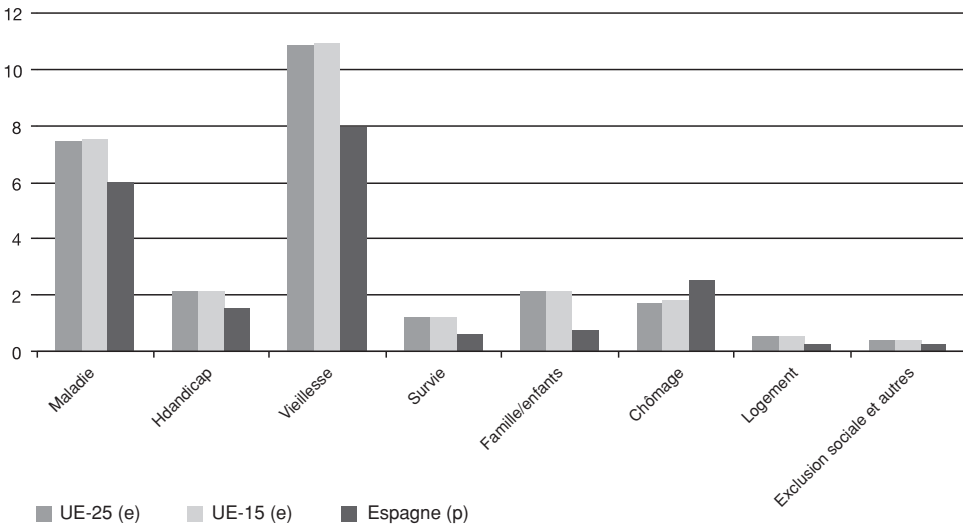
Classification par fonction	1994	2004*
Services hospitaliers et spécialisés	13.139.534	24.284.102
Services sanitaires d'attention primaire	3.737.315	7.134.956
Services de Santé publique	238.951	565.379
Services collectifs de santé	736.305	1.240.033
Pharmacie	4.050.315	10.238.647
Déplacement, prothèse et appareils thérapeutiques	364.776	796.482
Dépense en capital	594.477	1.744.693
Dépense totale consolidée	22.861.673	46.004.290

(*) Chiffres provisoires.

 Source: Ministère de la Santé et la Consommation, *Estadística del gasto sanitario público (Statistique de la dépense en santé publique)*, 2004

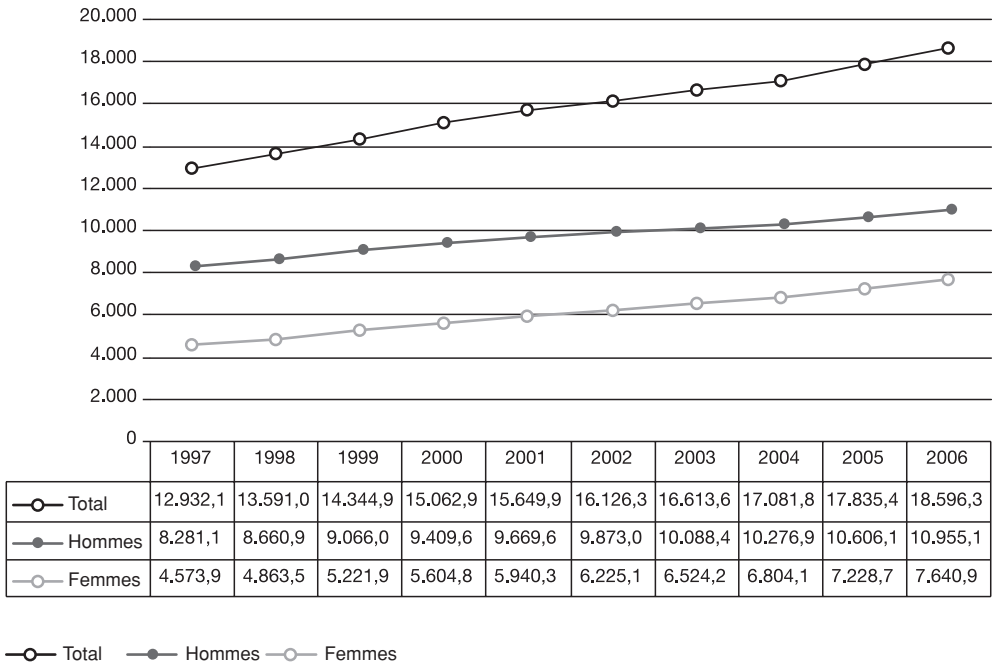
DÉPENSE EN PROTECTION SOCIALE PAR FONCTIONS EN ESPAGNE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE, 2004

(En pourcentage du PIB)



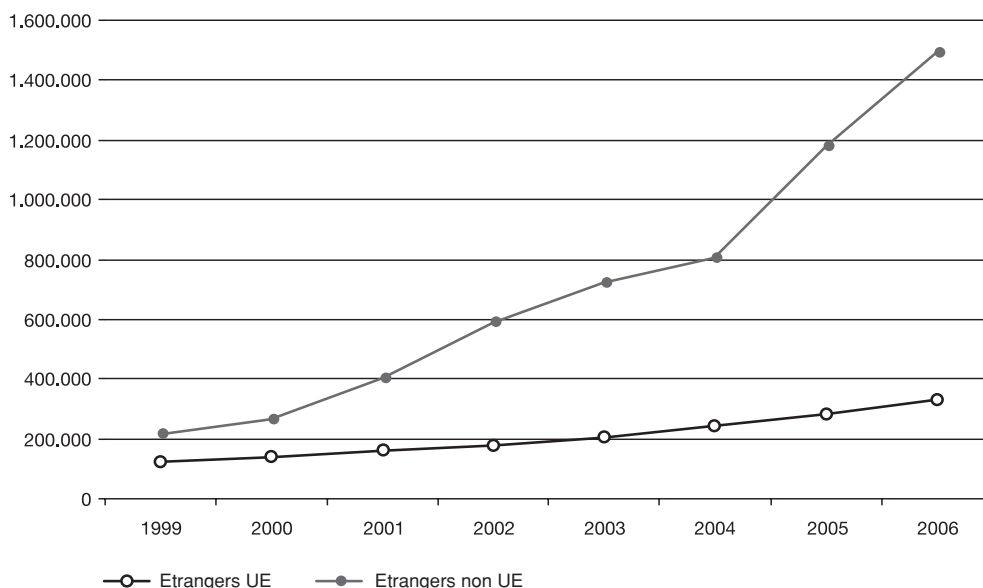
(e) Estimation; (p) Provisional.

Source: Eurostat, *European social statistics: Social protection, Expenditure data*.

EVOLUTION DES ADHÉRENTS, PAR SEXE, 1997-2006


Source: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales (Bulletin de statistiques professionnelles)*.

ÉVOLUTION DES ADHÉRENTS ÉTRANGERS AU SYSTÈME, PAR PROVENANCE, 1999-2006



Source: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales (Bulletin de statistiques professionnelles)*.

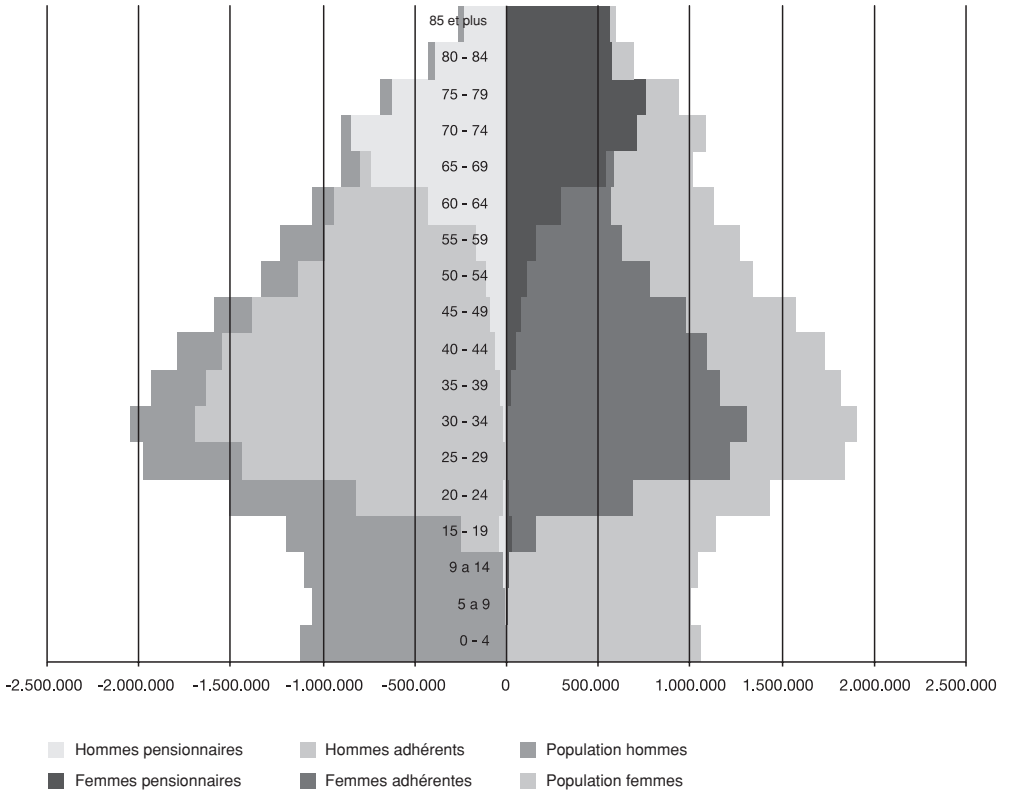
SITUATION DU FOND DE RÉSERVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(Millions d'euros)

Fond de réserve de la Sécurité Sociale	Millions d'euros
Attribution par année	
2000	601,01
2001	1.803,05
2002	3.575,00
2003	5.493,86
2004	6.700,00
2005	7.000,00
2006	7.500,00
Total attribué	32.672,92
Excédents de Mutuelles d'Accidents Maladies	66,92
Rendements nets générés le 31 décembre 2006	3.139,41
Total Fonds (31/12/2006)	35.879,25

Source: MTAS, Secrétariat d'Etat de la Sécurité Sociale, *Fondo de Reserva de la Seguridad Social. Evolución, actuaciones del año 2006 y situación a 31-12-2006. Informe a las Cortes Generales* (Fonds de réserve de la Sécurité Sociale, actions de l'année 2006 et situation le 31-12-2006. Rapport aux Cortes Generales).

**STRUCTURE DE LA POPULATION, PAR SEXE, GROUPES D'ÂGE ET
RELATION AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE, 2006**



Sources: Elaboration propia à partir de l'INE, *Explotación del padrón de habitantes (Explotation du recensement d'habitants)* et Secrétariat d'Etat de la Sécurité Sociale.

EVOLUTION DE LA DÉPENSE DANS LES PRINCIPALES PRESTATIONS ÉCONOMIQUES, 2005-2006

(Obligations reconnues dans l'exercice. Millions d'euros)

Type de prestation	2005	2006	Augmentation %
Pensions Contributives	68.967,00	73.741,00	6,9
Invalidité	8.346,34	8.933,73	7,0
Retraite	45.482,15	48.860,00	7,4
Pension veuvage	13.937,89	14.691,61	5,4
Orfandad	1.001,93	1.048,84	4,7
Faveur de familiares	199,64	207,62	4,0
Non contributives	1.848,77	1.905,31	3,1
Invalidité	842,40	871,09	3,4
Retraite	1.006,37	1.034,22	2,8
Favor de familiares	900,33	935,20	3,9
Autres	145,25	137,34	-5,4
Autres prestations	8.274,97	8.999,82	8,8
Incapacité temporaire	6.427,26	6.942,70	8,0
Maternité et risque pendant la grossesse	1.303,42	1.475,46	13,2
Autres allocations et prestations	544,29	581,66	6,8

Source: MTAS, Secrétariat d'Etat de la Sécurité Sociale. Intervention General de la Sécurité Sociale. *Ejecución del presupuesto de gastos. Ejercicio 2006 (Exécution du Budget. Exercice 2006)* accumulé jusqu'à la fin du mois de décembre. Agrégat d'organes de gestion, services communs et mutuelles de AT. et E.P. de la Sécurité Sociale.

NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE. TOTAL SYSTÈME

(Exclus SOVI)

Classes	2003		2004		2005		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Retraite anticipée	76.292	43,8	86.265	49,6	89.667	42,0	98.350	46,5
–Avec coefficient réducteur	57.228	32,9	58.740	33,8	57.609	27,0	59.655	28,2
=<60 ans	30.504	17,5	28.767	16,5	27.727	13,0	14.736	12,4
61 ans	6.419	3,7	7.850	4,5	8.145	3,8	4.963	4,2
62 ans	7.226	4,2	7.098	4,1	8.058	3,8	4.980	4,2
63 ans	8.171	4,7	7.273	4,2	7.190	3,4	4.634	3,9
64 ans	4.908	2,8	7.752	4,5	6.489	3,0	3.641	3,1
–Sans coefficient réducteur	3.398	2,0	4.491	2,6	4.943	2,3	4.834	2,3
–Spéciale à 64 ans	4.799	2,8	7.294	4,2	6.187	2,9	6.052	2,9
–Partielle	10.867	6,2	15.740	9,1	20.928	9,8	27.809	13,1
Retraite >=65 años	97.788	56,2	87.710	50,4	123.839	58,0	113.311	53,5
Total retraites	174.080	100,0	173.975	100,0	213.506	100,0	211.661	100,0

(Note) Les données dissociées par âges (en italiques) se réfèrent aux inscriptions jusqu'en juillet 2006.

Source: Ministère du Travail et Affaires Sociales

.....

NOMBRE DE PLANS DE PENSIONS INSCRITS ET NOMBRE DE PARTICIPANTS, 2002-2006

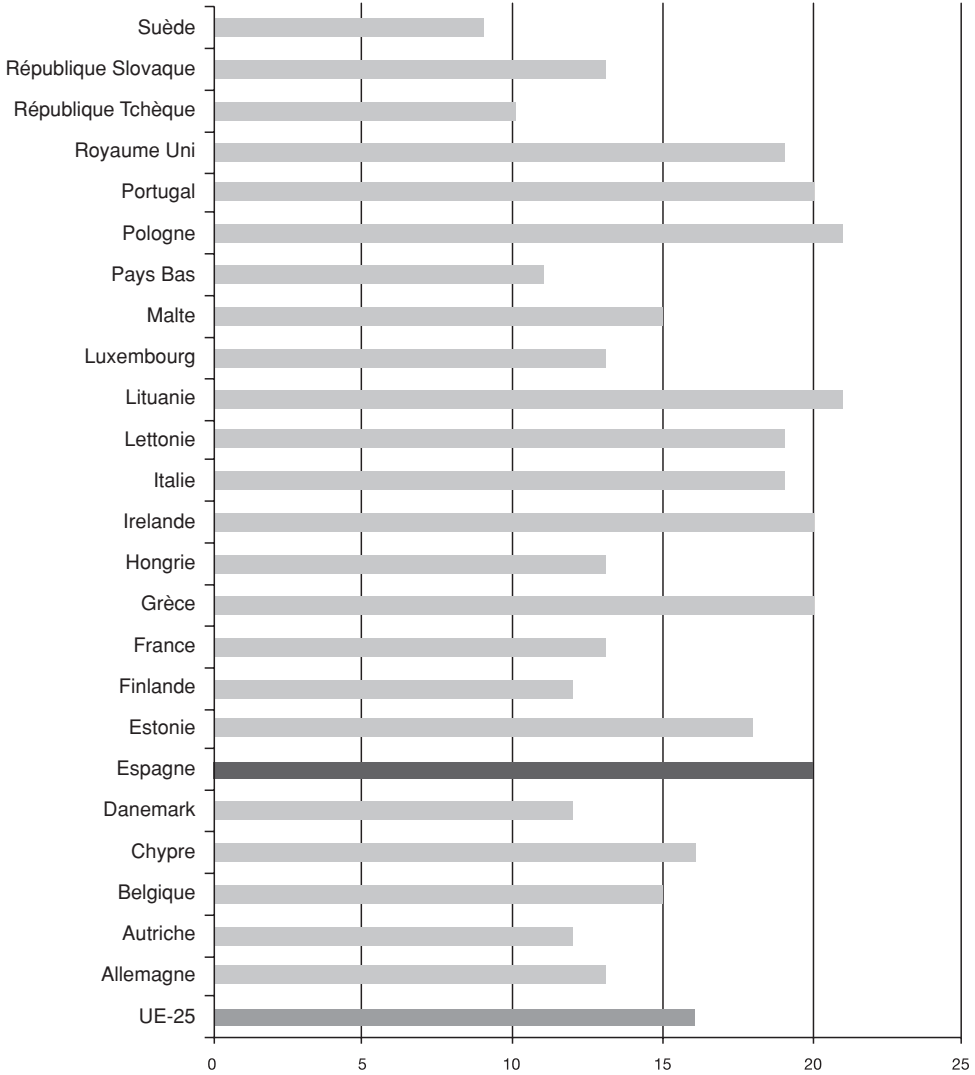
Plans de pensions	2002	2003	2004	2005	2006
Plans d'emploi					
N.° de plans inscrits	1.683	1.787	1.860	1.884	1.913
Participants	647.316	711.561	1.263.643	1.795.803	1.721.944
Plans Associés					
N.° de plans inscrits	240	243	242	240	234
Participants	122.142	133.942	107.355	91.709	92.418
Plans Individuels					
N.° de plans inscrits	852	918	1.018	1.092	1.142
Participants	5.735.686	6.339.518	6.931.740	7.561.610	8.309.859
Total					
N.° de plans inscrits	2.775	2.948	3.120	3.216	3.289
Participants	6.505.144	7.185.021	8.302.738	9.449.122	10.124.221

* Données prises en compte.

Source: MEH, Direction Générale des Assurances et Fonds de pensions, *Planes y Fondos de Pensiones: Informe Estadístico, 2006 (Plans et fonds de pensions: rapport statistique, 2006)*.

.....

**RISQUE DE PAUVRETÉ APRÈS DES TRANSFERTS SOCIAUX
DANS L'UE-25, 2005**



Source: Eurostat, *Indicadores estructurales (Indicaterus structurels)*.

QUELQUES INDICATEURS D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

Ans	(1) Population en provenance de l'étranger		(2) Nationalisations	(3) Mariages mixtes		(4) Naissances de père ou mère étranger/ère		(5) Éléves étrangers (enseignement non universitaire)	
	Résidents autorisés (le 31 décembre)	Etrangers recensés (le 1 janvier)		Chiffres absolus	% sur le total de mariages	Chiffres absolus	% sur le total naissances	Chiffres absolus	Etrangers sur 1.000 élèves
1996	538.984	542.314	8.433	9.198	4,7	16.449	4,5	57.406	7,5
1997	609.813	–	10.310	9.115	4,6	19.126	5,2	63.044	8,3
1998	719.647	637.085	13.177	10.411	5,0	20.706	5,7	72.335	9,9
1999	801.329	748.954	16.384	11.259	5,4	24.486	6,4	80.587	11,0
2000	895.720	923.879	11.999	11.794	5,4	31.319	7,9	107.303	14,9
2001	1.109.060	1.370.657	16.743	14.094	6,8	40.985	10,1	141.916	19,9
2002	1.324.001	1.977.946	21.810	18.460	8,7	52.740	12,6	207.112	29,5
2003	1.647.011	2.664.168	26.556	26.082	12,3	63.591	14,4	309.058	44,2
2004	1.977.291	3.034.326	38.335	30.930	14,3	73.457	16,2	402.116	56,9
2005	2.738.932	3.730.610	42.829	29.604	14,2	82.296	17,6	459.291	64,8
2006	3.021.808	4.144.166	–	–	–	–	–	529.461	74,0

Sources:

- (1) Etrangers ayant permis de résidence le 31 décembre: MTAS, Secrétariat d'Etat de l'Immigration et de l'Emigration, *Informes Estadísticos (Rapports statistiques)*.
- (2) MTAS, Secrétariat d'Etat de l'Immigration et de l'Emigration, *Anuarios Estadísticos (Annuaire statistiques)*.
- (3) et (4) INE, *Movimiento Natural de la Población (Mouvement Naturel de la Population)*.
- (5) Éléves étrangers: MEC. *Estadísticas de las Enseñanzas no universitarias (Statistiques des Enseignements non universitaires)*.